

Atlas de la biodiversité communale de l'Île d'Arz

Atlas ar vuhez-bev kumunal

ÎLE D'ARZ

Septembre 2023



*Document de synthèse :
diagnostic territorial*

Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE



ÎLE D'ARZ
DEBOUT ET TENONS

Avec la coordination et l'accompagnement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

En partenariat avec les structures naturalistes :



LOGO DES AUTRES PARTENAIRES A VENIR (FDC, BGM, FDP, ERB à venir)

En partenariat avec les structures indépendantes / partenaires animateurs : **LOGO A VENIR**

Cet Atlas de la biodiversité communale a été financé par l'Office français de la biodiversité, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et la commune de Berric.

Le Parc et la commune de Berric tiennent à remercier les structures partenaires pour la mise à disposition de leurs données ayant permis la réalisation de ce travail, ainsi qu'aux nombreux bénévoles naturalistes et habitants, contribuant, par leurs observations, à une meilleure prise en compte de la biodiversité communale.

Crédit photo et illustration :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sauf mention contraire

Rédaction et cartographie :

Xavier BLONDEL, Cécile CHAUVIN,

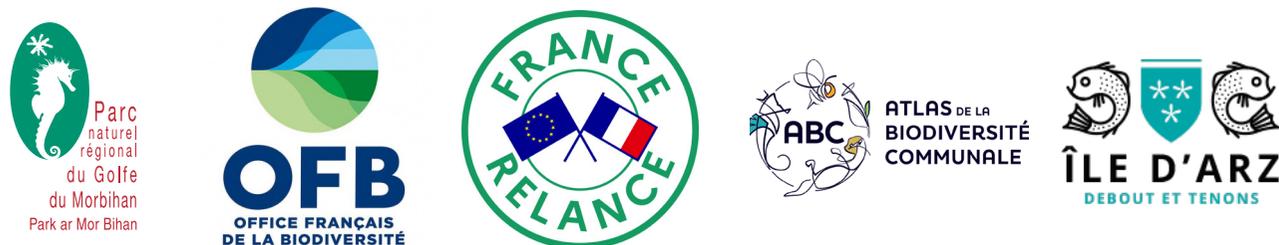
Agents du Parc ayant contribué à la réalisation de ce document :

Xavier BLONDEL, Cécile CHAUVIN, Thomas COSSON, Alexandre CROCHU, Laurène DEMANGE

David LEDAN, Benjamin LE MELL, Armelle MASQUELIER, Marion RAHUEL, Pierline TOURNANT

Référents communaux :

Gildas HELLARD, Stéphanie LEMOINE



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU PARC X

MOT DU MAIRE DE BERRIC X

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN X

01 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE C'EST QUOI ?

	PAGE X
QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?	X
POURQUOI S'EN SOUCIER ?	X
L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE A À Z	X
LES ABC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN	X
L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	X
LA MÉTHODOLOGIE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	X
LES OBJECTIFS DU DOCUMENT	X

02 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR

03 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

04 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERRIC	PAGE X
Fiche d'identité de la commune	X
La Démographie de la commune	X
La vie économique	X

LES DOCUMENTS DE CADRAGE	PAGE X
Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bretagne (SRADDET)	X
La Charte de Parc du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	X
Le SCoT valant PLUi	X
Le SAGE / SDAGE	X
Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques et les surfaces bénéficiant des aides pour l'agriculture biologique.	X
Le Plan Simple de Gestion sylvicole forestier	X
L'identification et le diagnostic de la trame verte et bleue du Parc naturel régional 2020	X

GÉOLOGIE, RELIEF, HYDROLOGIE ET PAYSAGE : LE SOCLE DU VIVANT	PAGE X
Les formations géologiques de la commune	X
Les reliefs et l'hydrologie de la commune	X
Les paysages de la commune	X

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VÉGÉTATIONS X

DIAGNOSTIC DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ	PAGE X
Les données existantes et inventaire complémentaires	X
Les milieux de bocages et de cultures	X
Les milieux boisés	X
Les milieux urbains et industrialisés	X
Les milieux des landes	X
Les milieux humides	X

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET INITIATIVES POSSIBLES SUR LA COMMUNE X

BIBLIOGRAPHIE X

TABLE DES FIGURES X

LISTE DES ESPÈCES OBSERVÉES SUR LA COMMUNE X

ANNEXES X



David Lappartient

Président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vestibulum auctor, arcu ut dignissim laoreet, ex lectus auctor odio, ut tincidunt justo tellus sit amet tellus. Mauris sed nisi eget turpis egestas vestibulum. Nulla facilisi. Integer vel orci dapibus, finibus velit quis, cursus metus. Fusce elementum, lectus eget ultrices fringilla, mauris metus pellentesque est, et venenatis felis ex sit amet ipsum. Duis eu ipsum at turpis suscipit tempus non quis erat.

Donec ac lorem non felis iaculis dignissim. Nulla facilisi. Ut sollicitudin neque euismod magna feugiat, eu eleifend elit semper. Nam aliquet, augue eget varius elementum, eros augue posuere mauris, sit amet posuere velit quam in purus. Nunc rutrum, nunc eu auctor dignissim, nulla tortor ultrices sapien, nec interdum ipsum nunc a sapien. Nullam dictum nec nulla id lacinia. Nullam vel justo metus.

Quisque facilisis quam eu feugiat fermentum. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Proin varius neque non pharetra sagittis. Duis facilisis velit a varius tempor. Sed vel tellus id enim dictum finibus. Integer semper interdum elit, vel tempus ex malesuada ac. Curabitur venenatis nulla quis purus scelerisque sagittis.

Praesent convallis erat vitae luctus dignissim. Suspendisse in lorem vel est aliquet tincidunt. Fusce non elit eu neque tempus malesuada. Nunc tristique lacinia felis, vel tempor mi suscipit ac. Ut convallis in tortor sit amet malesuada. Sed consequat, magna id fringilla pellentesque, odio lacus volutpat dui, quis ullamcorper purus metus a ipsum. Fusce quis ex vitae purus scelerisque elementum.

Spero hunc textum tibi placere! Si quaestiones aut adiutorium plura desideras, libenter adiuvabo.

AVENIR

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Vestibulum auctor, arcu ut dignissim laoreet, ex lectus auctor odio, ut tincidunt justo tellus sit amet tellus. Mauris sed nisi eget turpis egestas vestibulum. Nulla facilisi. Integer vel orci dapibus, finibus velit quis, cursus metus. Fusce elementum, lectus eget ultrices fringilla, mauris metus pellentesque est, et venenatis felis ex sit amet ipsum. Duis eu ipsum at turpis suscipit tempus non quis erat.

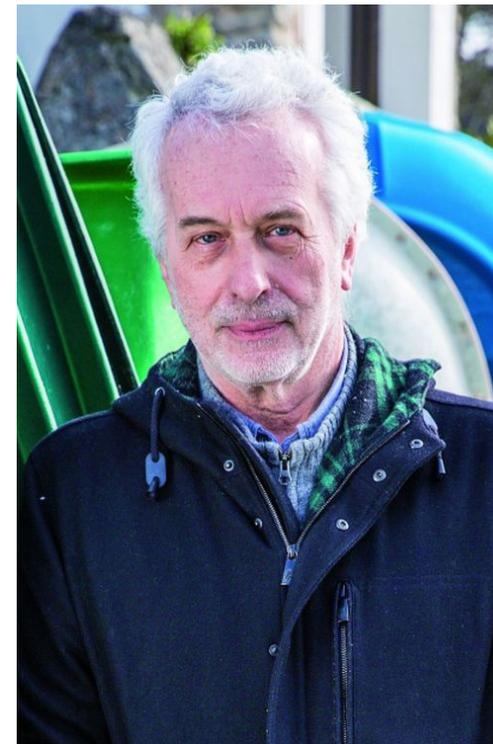
Donec ac lorem non felis iaculis dignissim. Nulla facilisi. Ut sollicitudin neque euismod magna feugiat, eu eleifend elit semper. Nam aliquet, augue eget varius elementum, eros augue posuere mauris, sit amet posuere velit quam in purus. Nunc rutrum, nunc eu auctor dignissim, nulla tortor ultrices sapien, nec interdum ipsum nunc a sapien. Nullam dictum nec nulla id lacinia. Nullam vel justo metus.

Quisque facilisis quam eu feugiat fermentum. Pellentesque habitant morbi tristique senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas. Proin varius neque non pharetra sagittis. Duis facilisis velit a varius tempor. Sed vel tellus id enim dictum finibus. Integer semper interdum elit, vel tempus ex malesuada ac. Curabitur venenatis nulla quis purus scelerisque sagittis.

Praesent convallis erat vitae luctus dignissim. Suspendisse in lorem vel est aliquet tincidunt. Fusce non elit eu neque tempus malesuada. Nunc tristique lacinia felis, vel tempor mi suscipit ac. Ut convallis in tortor sit amet malesuada. Sed consequat, magna id fringilla pellentesque, odio lacus volutpat dui, quis ullamcorper purus metus a ipsum. Fusce quis ex vitae purus scelerisque elementum.

Spero hunc textum tibi placere! Si quaestiones aut adiutorium plura desideras, libenter adiuvabo.

A VENIR



Jean Loiseau

Maire de la commune de l'Île d'Arz

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Un Parc naturel régional incarne bien plus qu'un simple territoire. C'est une zone habitée, reconnue au niveau national pour sa précieuse valeur patrimoniale et paysagère, mais également une zone fragile qui demande une attention particulière. Son existence repose sur un projet concerté de développement durable qui tourne autour de la protection et de la mise en valeur de son héritage naturel et culturel. Cette entreprise exige une collaboration étroite entre l'État français, les collectivités locales et les parties prenantes du territoire. Régulé par une charte qui énonce des objectifs et des mesures de protection, le Parc entreprend diverses actions en conformité avec ses cinq grandes missions fondamentales :

Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel : Les Parcs naturels régionaux se consacrent à la sauvegarde des écosystèmes marins, des zones humides, des prairies et des habitats naturels. Ils préservent ainsi la biodiversité exceptionnelle de leur région, contribuant à la pérennité des espèces et des milieux.

Aménagement du territoire : Les Parcs jouent un rôle central dans la planification territoriale équilibrée, harmonisant le développement humain avec la protection de l'environnement. Cette approche permet de préserver les caractéristiques uniques de chaque région.

Développement économique et social durable : Les Parcs favorisent des activités économiques durables, telle que l'agriculture biologique ou l'écotourisme. Cette approche assure une exploitation responsable des ressources tout en contribuant à la vitalité économique des communautés locales.

Sensibilisation, éducation et information du public : Les Parcs se positionnent en tant qu'éducateurs, organisant des actions éducatives, des visites guidées et des événements pour sensibiliser le public à l'importance de la conservation et de la durabilité.

Expérimentation et recherche : Les Parcs encouragent la recherche pour approfondir la connaissance de la biodiversité et mettre en place des pratiques de conservation innovantes. Cette approche informée guide les politiques et les actions de gestion.

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, créé officiellement le 1er octobre 2014 par décret ministériel, est une illustration vivante de ces principes. S'étalant sur une superficie de 76279,51 hectares et englobant 35 communes riveraines, il concentre ses missions sur la protection de la biodiversité remarquable du territoire. L'engagement de ce Parc en faveur du développement durable est manifeste à travers la promotion d'activités économiques respectueuses de l'environnement, ainsi que par les efforts constants pour sensibiliser le public et encourager la participation des résidents. La particularité du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan réside dans l'inclusion d'une aire d'intérêt maritime d'environ 17 hectares dans son périmètre qui correspond au Golfe du Morbihan.

En conclusion, un Parc naturel régional n'est pas simplement un espace géographique, mais un concept qui englobe la coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature. Grâce à des missions variées et à une gouvernance inclusive, le Parc veille à la sauvegarde de la richesse naturelle et culturelle pour les générations actuelles et futures. C'est dans ce but, que le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan accompagne l'ensemble de ses communes dans la réalisation de leur démarche d'Atlas de la biodiversité communale

L'ÎLE D'ARZ QUELQUES REPÈRES

Afin de faciliter la compréhension du contenu à venir, nous vous fournirons quelques points de référence spatiaux. Tout au long de ce document, nous mentionnerons les noms des routes principales et des lieux-dits, ce qui vous aidera à avoir une meilleure vision du territoire de l'île.





Machaon photographié à l'île d'Arz

01 / ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE, C'EST QUOI ?

L'atlas de la biodiversité communale, souvent désigné par l'abréviation ABC, peut sembler complexe à comprendre au premier abord.

Dans la pensée collective, il fait plutôt référence à un recueil, généralement assez conséquent, doté de beaucoup d'informations dans lesquelles il faut savoir naviguer.

Afin de bien comprendre ce qu'est une démarche d'ABC et son intérêt, il est important de définir dans un premier temps ce que l'on entend par le terme « biodiversité », puis de revenir sur le contexte de perte de la biodiversité enregistré dans le monde avant de terminer sur un focus régional et ainsi finir sur les objectifs de cette démarche.

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

Sous l'usage du mot "biodiversité", se trouve la contraction de biologique et diversité. Cette expression est relativement récente mais la biodiversité, elle, est très ancienne. La diversité biologique actuelle vient de la longue et lente évolution du monde vivant la planète, depuis les premiers organismes vivants connus il y a 3,5 milliards d'années.

Le terme biodiversité fait référence à la variété et à l'abondance des formes de vie présentes sur Terre, qu'il s'agisse d'organismes végétaux, animaux, fongiques ou microbiens. Il englobe la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes qui composent notre environnement naturel.

Au niveau des écosystèmes, la biodiversité se réfère à la diversité des habitats, tels que les forêts, les océans, les prairies, les déserts, les récifs coralliens, etc. Chaque écosystème abrite un ensemble unique d'espèces et fournit des services écosystémiques vitaux, tels que la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat et la fourniture de ressources naturelles.

La biodiversité se manifeste également à travers la diversité des espèces. Il existe des millions d'espèces différentes sur Terre, des plus petites, comme les bactéries, aux plus grandes, comme les baleines bleues. Chaque espèce joue un rôle spécifique dans l'écosystème et contribue à maintenir l'équilibre écologique. Enfin, la biodiversité inclut également la diversité génétique au sein des espèces. Chaque espèce est composée de différentes populations ayant des variations génétiques uniques. Cette diversité génétique est importante pour la survie des espèces, car elle leur permet de s'adapter aux changements environnementaux, tels que le climat, les maladies et les perturbations causées par l'activité humaine.

POURQUOI S'EN SOUCIER ?

La biodiversité joue un rôle vital pour la survie de la vie sur Terre, offrant un lot considérable d'avantages écologiques, économiques et sociaux, communément désignés sous le terme de services écosystémiques. Elle constitue une source inestimable de biens et de commodités qui sont indispensables à notre quotidien. Des éléments aussi cruciaux que l'oxygène que nous respirons, les denrées alimentaires qui nourrissent notre corps, l'eau que nous consommons, les médicaments qui soignent nos maux, ainsi que de nombreuses matières premières nécessaires à nos abris et nos vêtements, émanent directement de la nature.

Lorsque les écosystèmes et les espèces sont en équilibre, ils nous fournissent une série de services inestimables. Par exemple :

- ▶ Les tourbières, les forêts et les océans agissent comme des réservoirs de carbone, aidant ainsi à lutter contre le changement climatique.
- ▶ La pollinisation par les espèces animales et la fertilité naturelle des sols sont des facteurs essentiels pour notre approvisionnement en fruits et légumes.
- ▶ Les végétaux, en particulier dans les zones humides, contribuent à la purification naturelle de l'eau.
- ▶ Les zones humides agissent comme des barrières protectrices contre l'érosion côtière et atténuent les effets des catastrophes naturelles, telles que les crues et les inondations.
- ▶ Les espaces naturels et végétalisés dans les zones urbaines améliorent notre bien-être et notre santé tout en structurant les paysages.

En moins de cent ans, l'évolution et l'expansion de certaines activités humaines ont profondément altéré des équilibres écologiques jadis établis. Bien que des causes naturelles puissent expliquer la disparition d'espèces et d'habitats, la cadence actuelle de cette érosion est largement attribuable aux actions humaines. Parmi les plus préjudiciables, il y a la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats, principalement dues à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport. La surexploitation des ressources naturelles, comme la surpêche, la déforestation et le braconnage, joue également un rôle central. Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air, ainsi que les pollutions lumineuses et sonores, contribuent significativement à cette détérioration. Les changements climatiques, s'ajoutant à d'autres facteurs, altèrent les conditions de vie des espèces, les poussant à migrer ou à s'adapter. En outre, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes aggrave encore la situation.

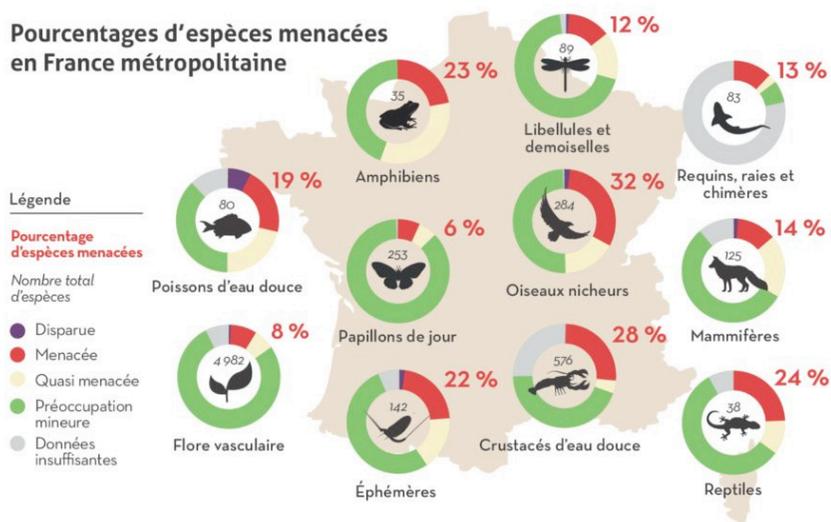
Il est estimé que le taux d'extinction actuel des espèces est entre 100 et 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains chercheurs suggèrent même que nous sommes entrés dans une période d'extinction de masse, comparable à celle qui a conduit à l'extinction des dinosaures il y a environ 65 millions d'années.

La France compte parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées, avec 1 983 espèces recensées dans la liste rouge des espèces menacées de 2016¹.

De manière plus spécifique à la France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 19% des poissons d'eau douce et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire (voir figure X).

1 Communiqué de presse 40 ans de protection de la nature : Succès et défis de la préservation des espèces en France. (2016).

LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE



▲ Figure 1 : Pourcentage des espèces menacées en France Métropolitaine sources : UICN Comité Français, Office Français de la Biodiversité, & Muséum National d'Histoire Naturelle. (2020). La liste rouge des espèces menacées en France, 13 ans de résultats. (Conception graphique : Natacha

En Bretagne, presque un tiers des espèces sont menacées de disparition (Observatoire environnemental de Bretagne, 2019). Sachant que la région représente une proportion non négligeable de l'ensemble des espèces présentes en France métropolitaine (figure X).

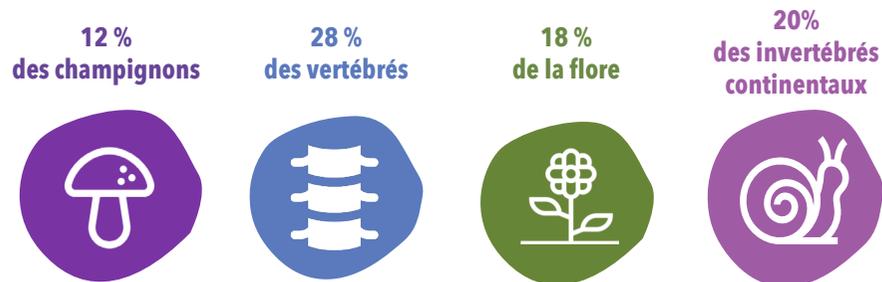
À titre d'exemple, sur 9 espèces de poissons grands migrateurs des cours d'eau bretons, 5 sont dans un état de conservation défavorable, comme l'anguille européenne ou la lamproie marine. Par ailleurs, dans les milieux terrestres et d'eau douce de Bretagne, 540 espèces sont non indigènes dont 39 invasives avérées. Dans les eaux marines bretonnes, 62 espèces introduites de faune et 23 de flore sont détectées en 2010, dont 26 sont des invasives avérées (Observatoire environnemental de Bretagne, 2019)

La perte de biodiversité a des conséquences graves pour les écosystèmes et l'humanité elle-même. Lorsqu'elle diminue, les services écosystémiques qu'elle rend sont compromis, ce qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire, la santé humaine et la stabilité des écosystèmes et la survie de la biodiversité elle-même ;). Pour faire face à cette crise, il est essentiel de prendre des mesures de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Cela comprend la création de

Pour aller plus loin :

L'État et la Région Bretagne, avec l'appui de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, ont souhaité développer un jeu d'indicateurs du patrimoine naturel et des paysages à l'échelle régionale afin de sensibiliser et informer sur la préservation de la nature en Bretagne. L'ambition est de constituer des repères partagés, dans un langage commun, synthétique et abordable sur des sujets complexes. <https://bretagne-environnement.fr/>

QUE REPRÉSENTENT LES ESPÈCES BRETONNES PAR RAPPORT À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE



▲ Figure x : proportion d'espèces métropolitaines présentes en Bretagne (OEB, 2019)

réserves naturelles, la mise en œuvre de politiques de protection de la biodiversité et des habitats, la promotion de pratiques agricoles durables, la réduction de la consommation de ressources naturelles et la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité.

La perte de biodiversité est un défi complexe qui nécessite une action collective pour préserver et restaurer les écosystèmes vitaux.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE A À Z ?

À l'origine initié par le Parc naturel régional de Lorraine en 1993, le concept d'Atlas de la biodiversité communale a été adopté en 2010 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. La démarche constitue un moyen de faciliter le dialogue entre les élus, les gestionnaires, les résidents et les scientifiques concernant l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire.

L'Atlas de la biodiversité communale représente un outil complet de connaissance et de gestion de la biodiversité à l'échelle d'une commune ou d'un territoire local. Son objectif est de recenser, évaluer, valoriser et préserver la biodiversité présente

sur ce territoire en prenant en compte à la fois la faune, la flore, les habitats naturels et les interactions entre les êtres vivants et leur environnement.

Les multiples objectifs d'un ABC sont les suivants :

- ▶ Connaître la biodiversité locale : L'ABC permet de dresser un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire concerné, y compris l'identification des espèces animales et végétales et/ou la cartographie des habitats naturels.
- ▶ Sensibiliser et éduquer : L'ABC vise à sensibiliser les habitants, les élus locaux, les acteurs économiques et les associations aux enjeux de la biodiversité, en faisant comprendre son importance pour la qualité de vie, la santé des écosystèmes et les services rendus à l'homme.
- ▶ Évaluer les pressions et les enjeux : L'ABC permet d'identifier les principales menaces pesant sur la biodiversité locale, telles que l'urbanisation, les pratiques agricoles intensives et la fragmentation des habitats, tout en évaluant les enjeux de biodiversité en fonction de la présence de certains milieux ou espèces d'intérêt patrimonial.
- ▶ Proposer des mesures de préservation et de valorisation : Sur la base des informations recueillies, l'ABC propose des actions concrètes pour préserver et restaurer la biodiversité, comme la création de réserves naturelles, la mise en place de corridors écologiques, la promotion de pratiques agricoles durables, la sensibilisation du public, etc.

Les composantes d'un ABC peuvent varier en fonction du territoire concerné, mais elles incluent généralement :

- ▶ L'inventaire des espèces : L'identification et le recensement des espèces animales, végétales et fongiques présentes sur le territoire, basés sur des observations, des relevés.
- ▶ La cartographie des habitats : L'établissement de cartes représentant les différents types d'habitats naturels présents sur le territoire (forêts, prairies, zones humides, etc.) ainsi que leur répartition spatiale.
- ▶ L'évaluation des enjeux : L'analyse des pressions exercées sur la biodiversité (urbanisation, agriculture, pollution, etc.) et de la présence de milieux et d'espèces remarquables.
- ▶ La concertation et la participation citoyenne : L'implication des habitants, des associations locales, des élus et des acteurs économiques dans le processus d'élaboration de l'ABC, permettant une meilleure appropriation de la démarche, des enjeux identifiés et du plan d'actions établi.

La méthode d'élaboration d'un ABC repose sur une approche participative et multidisciplinaire, impliquant généralement la collaboration entre des scientifiques, des naturalistes, des collectivités locales, des associations de protection de l'environnement et des habitants. Les données sont collectées à partir d'observations

sur le terrain, d'inventaires scientifiques, de données existantes et de témoignages locaux.

L'ABC vise à fournir une information naturaliste complète et synthétique, notamment sous forme cartographique, afin de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs, notamment par une traduction de cette connaissance dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (par exemple : le plan local d'urbanisme).

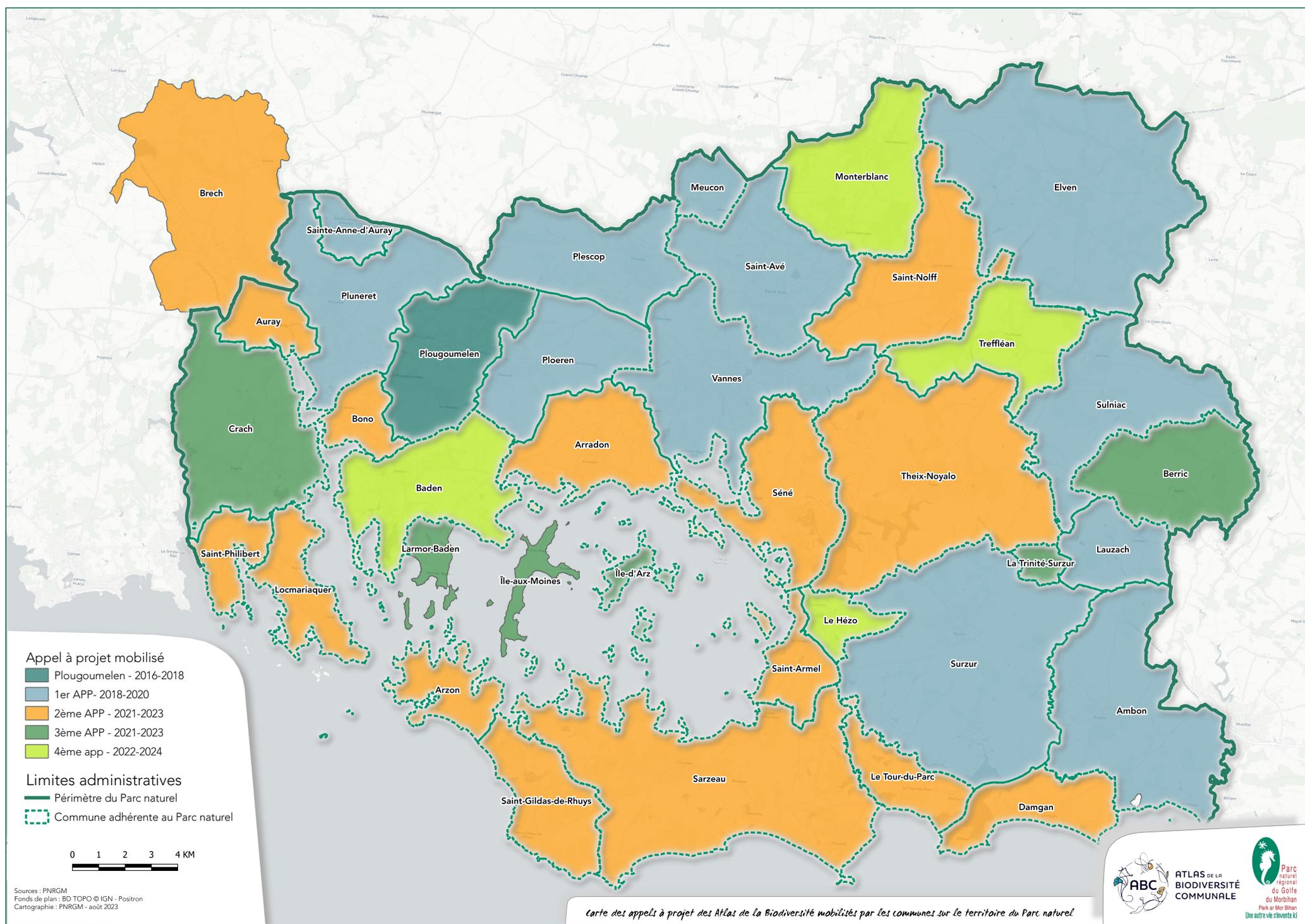
LES ABC DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Au sein du Parc naturel régional, c'est la commune de Plougoumelen qui a ouvert la voie à la mise en œuvre des Atlas de biodiversité communale. En 2016, elle a initié son propre Atlas de biodiversité communale, déployant ce processus sur une période de deux années. En tant que pionnière dans le département, Plougoumelen a joué un rôle exemplaire en tant que commune pilote. Cette expérience couronnée de succès a inspiré l'engagement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, qui a ensuite décidé d'accompagner initialement douze communes en 2018.

À ce jour, ce sont désormais 38 communes qui bénéficient de l'accompagnement du Parc (voir figure 3), ce qui assure une couverture complète du territoire avec des démarches d'Atlas de la biodiversité communale en 2022.

La concrétisation de ces 38 Atlas de biodiversité communale a été rendue possible grâce à l'appui de quatre appels à projets de l'Office Français de la Biodiversité et de France Relance, auxquels le Parc a été lauréat. Ces financements ont permis, entre autres, le recrutement de trois chargées de mission ainsi que d'experts chargés des inventaires, renforçant ainsi les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet à grande échelle.

Cependant, c'est avant tout l'engagement de chaque commune qui permet de pleinement atteindre les objectifs portés par cette démarche.



L'ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Depuis 2021, la mise en œuvre des ABC par le Parc s'appuie sur une équipe multidisciplinaire composée de biologistes, d'écologues et d'experts en environnement. Cette diversité de profils garantit une expertise approfondie dans l'étude et la préservation de la faune, de la flore et des écosystèmes locaux.

Outre les agents en charge de la coordination et des inventaires des ABC, le Parc et les communes bénéficient également du soutien de l'ensemble des agents du Parc, qui contribuent aux différentes actions régies en interne.

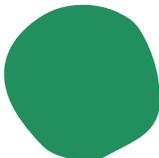
Coordination générale



Pierline Tournant
Coordinatrice des atlas de la biodiversité communale du Parc



David Lédan
Chargé de mission patrimoine naturel



Cécile Chauvin
Chargée de projet atlas de la biodiversité communale du Parc

Sur le terrain



Armelle Masquelier
Chargée de mission flore et habitat



Benjamin Le Mell
Chargée de mission flore et habitat



Laurène Demange
Chargée de mission entomofaune



Marion Rahuel
Chargée de mission animation territoriale

LA MÉTHODOLOGIE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Afin de garantir le succès et l'efficacité du projet de conservation de la biodiversité, une structure de gouvernance complète et bien organisée a été élaborée. Cette structure implique la création de deux comités distincts, chacun jouant un rôle spécifique dans la mise en œuvre du projet.

Tout d'abord, un comité de pilotage a été constitué, rassemblant des représentants clés du Parc ainsi que des référents des différentes communes concernées. Ce comité est composé de figures éminentes telles que l'élu président de la commission biodiversité, le responsable du pôle biodiversité et la chargée de projet ABC. Réunissant leur expertise et leurs compétences variées, ce comité se réunit une fois par an pour examiner et valider les orientations générales du projet ainsi que les diverses phases qui le composent. La présence des référents des communes assure une représentation équilibrée et une prise en compte des intérêts locaux dans les décisions prises.

En parallèle, un comité technique a été formé, réunissant des représentants d'associations, d'organismes naturalistes et institutionnels de renom dans le domaine de la biodiversité. Parmi les membres de ce comité figurent des organisations de premier plan telles que la Ligue pour la protection des oiseaux Bretagne, l'association Bretagne Vivante, le Groupe mammalogique breton, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, les Fédérations départementales de chasse et de pêche, Bretagne grands migrateurs, le Conservatoire botanique de Brest, le Service départemental des espaces naturels sensibles, le Conservatoire du littoral ainsi que l'Office français pour la biodiversité. La diversité de ces acteurs renforce la richesse des connaissances scientifiques et techniques disponibles pour le projet. Ce comité technique joue un rôle crucial en apportant un soutien de premier ordre sur le plan scientifique et technique. Son expertise est mobilisée pour examiner les choix méthodologiques à mettre en œuvre tout au long du projet. Les réunions annuelles de ce comité fournissent une plateforme pour discuter des avancées, partager les meilleures pratiques et garantir que les décisions reposent sur des bases solides.

En outre, pour une collaboration encore plus étroite, un comité technique restreint a été établi, réunissant régulièrement les partenaires naturalistes. Ces rencontres fréquentes permettent de se concentrer plus spécifiquement sur l'élaboration des diagnostics ainsi que sur l'identification des enjeux de biodiversité. La réunion de ces experts renforce l'approche collective et contribue à l'élaboration de solutions innovantes pour les défis complexes du projet.

Structures naturalistes



L'Office français pour la Biodiversité

L'Office français pour la biodiversité (OFB) est un établissement public français créé en 2020. Son objectif principal est de contribuer à la préservation, à la restauration et à la gestion durable de la biodiversité en France.

L'OFB a un rôle de coordination et d'appui dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de biodiversité. Il intervient dans divers domaines tels que la protection des espaces naturels, la gestion des espèces, la lutte contre les atteintes à la biodiversité, la recherche scientifique, la sensibilisation du public, et la collecte et la diffusion des données sur la biodiversité.



Le Conservatoire Botanique National de Brest

Etablissement public, scientifique et technique, le Conservatoire botanique national de Brest est chargé d'étudier et de préserver les plantes sauvages et les milieux naturels des régions Bretagne, Normandie (Basse-Normandie) et Pays de la Loire et des hauts lieux de biodiversité mondiaux. Il est un expert au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



L'association Bretagne vivante

Bretagne Vivante est, depuis 1958, la principale association de protection de la nature et de la biodiversité en Bretagne. Reconnue d'utilité publique, elle œuvre au quotidien pour une meilleure connaissance et préservation du patrimoine naturel régional. Elle gère également un réseau de sites protégés et réserves naturelles à travers la Bretagne et Loire-Atlantique. Transmettre et partager ses passions est aussi au cœur des missions de Bretagne Vivante.



L'association Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux

L'association Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) est une organisation dédiée à l'étude et à la protection des invertébrés en Bretagne. Fondée en 1975, le GRETIA regroupe des naturalistes et des scientifiques passionnés par les invertébrés, tels que les insectes, les araignées, les mollusques, les crustacés et bien d'autres.



L'association de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association française créée en 1912, dédiée à la protection des oiseaux et de leur habitat. L'une de ses branches régionales est la LPO Bretagne. La LPO Bretagne mène des actions concrètes pour la protection, la conservation et la restauration des espèces d'oiseaux présentes dans la région. L'association s'appuie sur des études scientifiques, des actions de sensibilisation du grand public, ainsi que sur des partenariats avec d'autres organismes locaux, des institutions et des collectivités.



L'association Groupe Mammalogique Breton

Le groupe mammalogique breton, créé en 1988, est une association de protection de la nature qui œuvre sur les cinq départements de la Bretagne Historique.

Au sein de l'association, trois groupes thématiques (réseau Loutré, réseau chauves-souris et réseau micro-mammifères) développent des projets spécifiques à ces espèces.



Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Le Conservatoire du littoral est un établissement public français créé en 1975. Son rôle principal est de protéger et de gérer les espaces naturels sensibles du littoral français. Il agit en acquérant des terrains côtiers pour les préserver de l'urbanisation et les ouvrir au public dans le respect de la biodiversité. Le Conservatoire du littoral joue ainsi un rôle essentiel dans la préservation des milieux naturels côtiers et la sauvegarde de la diversité biologique de ces zones.



Le Service départemental des espaces naturels sensibles 56

Le service départemental des espaces naturels sensibles 56 est une entité qui existe au niveau du département du Morbihan et sur tout les autres départements français. Ils ont pour mission principale de protéger, valoriser et gérer les espaces naturels sensibles situés dans le département. Ces espaces sont généralement caractérisés par leur intérêt écologique, paysager ou patrimonial.



La Fédération Départementale des chasseurs du Morbihan

La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan est une organisation engagée dans la préservation de la biodiversité et la promotion d'une chasse responsable. À travers des actions de conservation, de régulation des espèces et d'éducation et de formation.



Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Morbihan œuvre pour la préservation des écosystèmes aquatiques dans le département. À travers des initiatives de conservation, d'éducation et de régulation de la pêche, elle vise à assurer la durabilité des ressources aquatiques et à sensibiliser la communauté à l'importance de préserver nos rivières et nos lacs.

En somme, cette structure de gouvernance en deux niveaux garantit une mise en œuvre méthodique et complète du projet de conservation de la biodiversité. Le comité de pilotage assure une direction stratégique et une coordination globale, tandis que le comité technique apporte l'expertise scientifique et technique nécessaire pour concrétiser les objectifs du projet. Cette approche inclusive et collaborative est la clé du succès dans la préservation et la valorisation de la biodiversité au sein de la région.

A l'échelle communale : afin d'assurer la coordination entre les communes et le Parc, chaque commune désigne un binôme de référents constitué généralement d'un élu et d'un technicien. Le Parc propose aux communes de mettre en place une gouvernance locale sous la forme d'un groupe de travail afin de favoriser l'appropriation et la prise en main de la démarche d'ABC par les habitants et les acteurs communaux. Celui-ci regroupe idéalement des élus, des agents des différents services techniques (communication, environnement, urbanisme, affaires scolaires, etc.), des habitants, des acteurs locaux (associatifs, agricoles, scolaires, etc.). Dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la démarche d'Atlas de la biodiversité communale, le Parc naturel régional assume la responsabilité de la

partie technique. Cette tâche consiste à rassembler les données cartographiques et naturalistes déjà existantes sur le territoire en s'appuyant sur les différents partenaires associatifs et institutionnels. Le Parc coordonne également les inventaires complémentaires spécifiquement réalisés dans le cadre des ABC, en collaboration avec les experts membres du comité technique. De plus, le Parc met à disposition un observatoire participatif de la biodiversité accessible au grand public, permettant aux habitants de signaler leurs observations de faune, de flore, ainsi que d'habitats tels que les mares, vergers ou murets de pierres sèches. Cette approche participative vise à encourager l'implication de tous, car la protection de la biodiversité est une responsabilité collective.

La mobilisation communale s'organise à différents niveaux grâce à :

- ▶ L'implication d'élus et d'agents communaux référents qui jouent le rôle de relais entre le Parc, le conseil municipal, les services de la commune et les habitants, ils sont désignés comme référents du projet.
- ▶ La création d'un groupe de travail communaux réunissant des habitants, des agriculteurs, des acteurs économiques et sociaux, qui participent aux orientations et actions entreprises, ainsi qu'à l'identification des enjeux spécifiques à leur commune. Ils contribuent également à animer des stands, des ateliers et des sorties.
- ▶ Les chargés de communication qui sont responsables de la réalisation de supports tels que des affiches, ainsi que de la diffusion d'informations sur les canaux locaux.
- ▶ Les actions menées auprès des scolaires via les centres de loisirs et les écoles.
- ▶ L'utilisation de la plateforme d'inventaires participatifs pour impliquer le grand public.

Pour assurer une bonne communication sur la démarche d'ABC et informer sur l'utilisation de la plateforme d'inventaires participatifs, le Parc a élaboré une stratégie de communication, offrant plusieurs outils et supports aux communes. Des liens directs ont été établis avec les responsables de la communication dans chaque commune afin de partager les supports, les expériences, et répondre aux demandes spécifiques, adaptant ainsi la communication au fonctionnement local de chaque commune. Les canaux de communication utilisés incluent l'édition du bulletin municipal, les panneaux lumineux, l'affichage en mairie, les réseaux sociaux, les pages internet, les applications d'informations communales et la presse écrite. Au niveau du Parc, la communication sur les démarches ABC et la diffusion d'informations se font via la page Facebook dédiée aux ABC et le site internet du Parc.

Des actions de sensibilisation mensuelles ont été mises en place dans les communes, permettant aux participants de découvrir les richesses du patrimoine naturel local grâce à des animations variées telles que des conférences, des sorties, des ateliers, des jeux, des expositions, des concours et des formations. Ces animations sont

principalement destinées au grand public, mais également aux membres du groupe de travail, aux scolaires et aux services techniques. Pour leur réalisation, les communes font appel à des personnes ressources locales, aux agents du Parc selon leurs compétences et thématiques privilégiées, ainsi qu'à des partenaires associatifs et animateurs indépendants identifiés par le Parc.

LES OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le présent document de diagnostic, réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, vise à fournir un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire de la commune de Berric. Ce projet permet d'acquérir une connaissance approfondie pour évaluer les potentiels, les atouts et les points de vigilance en matière de biodiversité, ainsi que de définir un plan d'action pour préserver et promouvoir la biodiversité locale.

Il est important de noter que ce travail constitue une première étape, un bilan initial qui ne doit pas être considéré comme définitif. Les données utilisées pour les analyses ne sont pas exhaustives. L'outil proposé ici vise à amorcer une réflexion sur les enjeux de la biodiversité à l'échelle communale et devra être régulièrement mis à jour en termes d'inventaires pour se rapprocher au mieux de la réalité du territoire. Il est essentiel, notamment, de maintenir dans le temps les actions de sensibilisation pour permettre aux habitants, acteurs et décideurs de la commune de s'approprier ces enjeux de conservation.

Dans un contexte de changements climatiques et de déclin sans précédent de la biodiversité, la démarche d'ABC offre un point de référence de l'état actuel du patrimoine naturel de la commune. Cela facilite la prise en compte des évolutions et des changements nécessaires pour protéger, valoriser et sensibiliser la richesse biologique du territoire communal et au-delà.



Animation sauvages des murets

02/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR

La gouvernance locale implique les citoyens dans les décisions environnementales, favorisant ainsi une gestion durable du territoire. Elle encourage la collaboration entre acteurs locaux pour protéger la biodiversité et mettre en place des initiatives écologiques concrètes. C'est un levier essentiel pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Berric est une commune dynamique et engagée dans la préservation de la biodiversité. En effet, même si la commune ne fait partie du Parc que depuis 2022, elle n'a pas attendu ce classement pour changer ses pratiques en faveur de l'environnement. En 2005, la commune a réalisé un plan de désherbage et une cartographie des zones imperméables et perméables. Elle s'est notamment engagée dans la gestion différenciée des parcelles communales. A titre d'exemple, la surface prairiale de la salle du Verger qui est fauchée deux fois dans l'année par un agriculteur de la commune pour un besoin de production. Le cimetière a également subi des évolutions. Les allées secondaires, comme les deux côtés des murs de l'enceinte, ont été végétalisées. A contrario, les allées principales ont été bitumées pour faciliter l'entretien et l'accès aux personnes à mobilités réduites, souvent incompatibles avec la végétalisation. La commune peut également s'appuyer sur ses agents techniques qui sont force de propositions et qui, grâce à de nombreuses formations, adaptent leurs pratiques et sensibilisent les habitants et les élus de la commune à ces changements.

Hormis de nombreux changements dans les pratiques d'entretiens, la commune agit pour la biodiversité en acquérant de nombreux sites à fort enjeu environnemental.

Sur le volet sensibilisation, la commune s'est engagée depuis 2021 à réaliser chaque année une fête de la nature, en s'associant au programme national. Lors de cet évènement de nombreuses animations sont réalisées, notamment auprès des différentes écoles et un concours photographique à thème est organisé.

Ces initiatives déjà réalisées sur la commune ont permis de nourrir la gouvernance du projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale et à simplifier de nombreuses étapes.

LE BILAN DE LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

La gouvernance locale joue un rôle crucial dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité pour plusieurs raisons :

En effet sa composition permet de renforcer la proximité et connaissance du territoire dans l'élaboration du diagnostic et de l'analyse de ses enjeux. En effet, les élus, techniciens, habitants et acteurs locaux ont une connaissance approfondie de leur territoire, de ses spécificités écologiques et des pressions exercées sur la biodiversité locale.

Ils sont à même d'identifier les zones d'intérêt écologique, les corridors biologiques et les habitats fragiles.

Leur proximité leur permet également de comprendre les besoins et les attentes des communautés locales en matière de conservation de la biodiversité. Pour autant, l'intérêt de se réunir fréquemment permet également de les former aux enjeux de la biodiversité.

La gouvernance locale favorise la participation active des résidents, des associations, des entreprises, des institutions éducatives, des agriculteurs, des pêcheurs, etc. Ces différents acteurs sont impliqués dans la prise de décision, la planification et la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Leur engagement et leur participation renforcent la légitimité et l'appropriation des mesures prises et favorisent la mobilisation collective.

Ainsi, les membres du groupe de travail deviennent des portes paroles et sentinelles de la biodiversité. Cela permet d'optimiser les efforts, de partager les connaissances et de mettre en place des initiatives plus cohérentes et efficaces.

Sur la commune de Berric le groupe de travail est composé d'un échantillon large d'acteurs du territoire (présenté plus bas). Ce panel augmente l'appropriation et la durabilité des actions : lorsque les décisions et les actions en faveur de la biodiversité sont prises au niveau local, elles ont plus de chances d'être comprises, acceptées et soutenues par la population locale.

En résumé, la gouvernance locale est essentielle dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité, car elle permet de tenir compte des réalités locales, d'impliquer les acteurs locaux, de favoriser la collaboration et la coordination, et d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions de conservation. Elle constitue une approche clé pour engager la commune sur le long terme et d'assurer la mise en place des actions en faveur de l'environnement en répondant aux enjeux analysés lors du diagnostic ABC.

CONSTITUTION DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Berric débute par une réunion le 18 janvier 2022, réunissant trois élus et un agent technique. L'objectif de cette première rencontre est de présenter les différentes étapes de la démarche et d'anticiper les besoins et attentes de chacun.

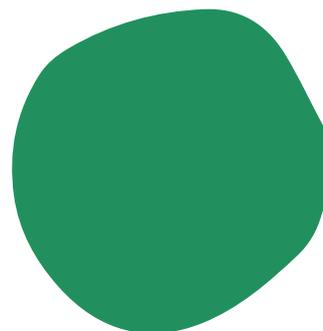
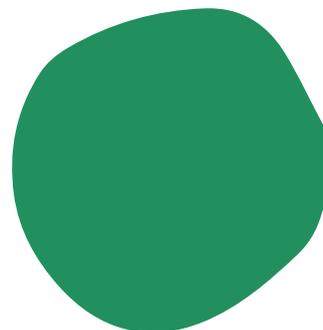
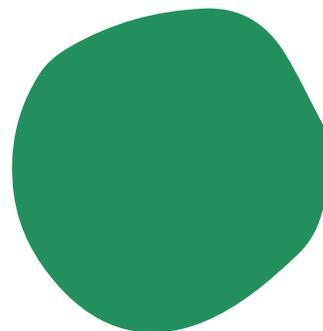
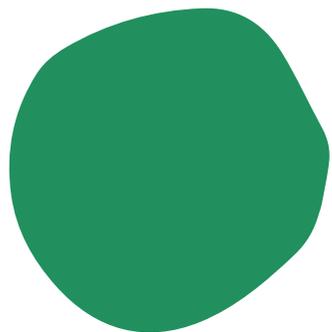
La première étape consiste à créer une gouvernance locale qui dirigera la démarche, prendra des décisions et ancrera le projet dans la commune.

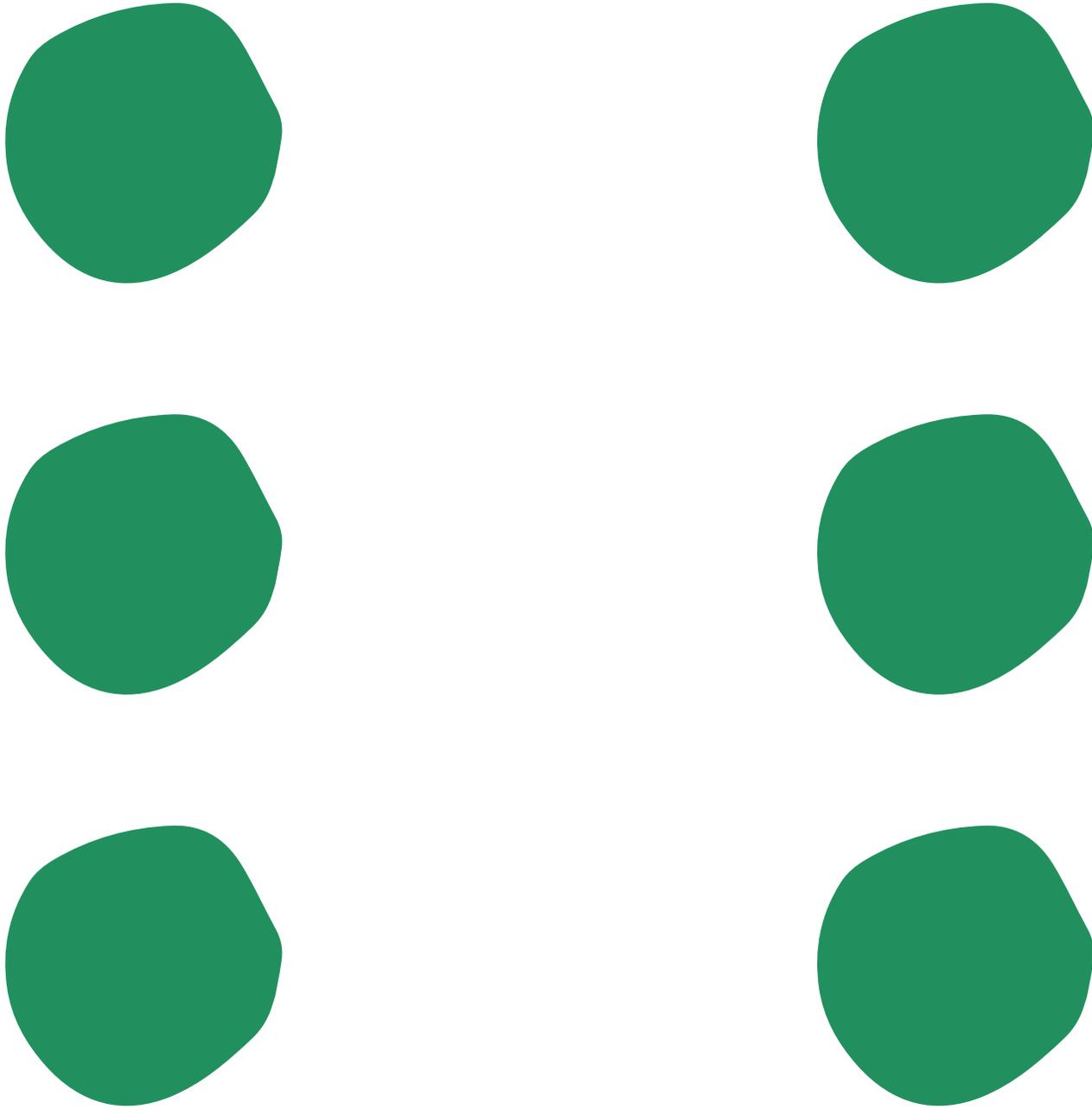
Pour créer cette gouvernance une liste d'acteurs du territoire a été dressée. Parmi elle : des représentants du domaine agricole, des associations agissant dans la commune, des habitants intéressés, des représentants du secteur de l'éducation, des enfants, des aînés, etc. L'objectif est de former un comité représentatif de la population de la commune, comprenant des avis divergents mais tous animés par l'intérêt de préserver le patrimoine naturel commun.

Le groupe est rapidement invité à se rencontrer, et le 1er février, une quinzaine de participants sont présents. Cette gouvernance est nommée «Groupe de travail»

Trombinoscope du Groupe de travail

Le groupe de travail est notamment animé par un noyau dynamique accompagné par des membres moins actifs mais fortement intéressé par la démarche. Voici quelques membres du groupe de travail de l'atlas de la biodiversité communale de Berric.





▲ Figure X : Carte sensible de la biodiversité de Berric selon les membres du Groupe de travail

LA CARTOGRAPHIE PRÉALABLE

Une des premières implications des membres du Groupe de travail était de réfléchir collectivement aux secteurs à fort enjeu sur la commune. Pour amorcer l'exercice, il a été demandé de cartographier les lieux où une relation particulière avec les habitants était établie, des endroits importants pour la qualité du bien-être des citoyens, dont il fallait déterminer la raison. Parmi ces lieux figuraient, la pointe de Liouse, Les Glénans, Rudevent ou bien encore certaines prairies de Berno

Cette approche a permis aux membres de s'intéresser à la vue satellite de leur commune, tout en ouvrant la discussion sur leur relation à la nature. Ainsi, le groupe a pu plus aisément cartographier les enjeux en se concentrant davantage sur la biodiversité. Une question simple a été posée : «Où se trouvent, selon vous, les secteurs les plus «sauvages», et quelles caractéristiques attribuez-vous à ces lieux ?» Les réponses ont été diverses : certains ont souligné la présence abondante d'oiseaux, d'autres ont noté que ces endroits n'étaient pas facilement accessibles, tandis que d'autres ont mentionné la profusion de fleurs et de papillons, ou encore le besoin de porter des bottes pour s'y rendre. Tous ces critères ont permis de mieux comprendre les connaissances des membres du groupe concernant la biodiversité et de recréer une vision globale de la commune, en identifiant différents milieux qui pourraient être intéressants à explorer.

Cette démarche de cartographie sensible (Figure X) permet de mieux anticiper et préciser les inventaires complémentaires à réaliser sur les secteurs à enjeux. De plus, elle offre aux membres du groupe l'opportunité de s'impliquer activement dans la démarche et de mieux comprendre ses tenants et aboutissements.



Animations herbar et cyanotype

03/ ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

La sensibilisation est essentielle pour informer, éveiller les consciences, favoriser des attitudes responsables envers l'environnement, encourager l'engagement citoyen, créer une prise de conscience collective et promouvoir la conservation de la biodiversité pour les générations futures.

L'Atlas de la biodiversité communale de Berric repose sur un pilier fondamental : la sensibilisation à l'environnement.

Mais qu'entend-on réellement par «sensibiliser» ?

La sensibilisation est un processus essentiel de prise de conscience et d'éducation qui vise à informer, éveiller l'attention et promouvoir la compréhension d'un sujet particulier. Elle représente une démarche visant à influencer les attitudes, les comportements et les actions des individus ou des groupes envers une cause, un enjeu ou un problème spécifique. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective en mettant en lumière les problématiques, les défis et les conséquences liées à un sujet donné.

La sensibilisation s'opère à travers une diversité d'outils et de méthodes, tels que des campagnes de communication, des événements publics, des supports pédagogiques, des initiatives de sensibilisation en ligne et des programmes éducatifs. Elle cherche à toucher un large public, à transmettre des informations factuelles, à susciter l'intérêt et à générer une réflexion critique en vue de favoriser des changements de comportement positifs et durables.

La démarche de sensibilisation inclut souvent des activités pédagogiques, des témoignages, des partages d'expériences, des débats et des actions concrètes pour encourager les individus à s'impliquer activement dans la résolution des problèmes et à devenir des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement.

LE BILAN DES ANIMATIONS

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de l'île d'Arz, de nombreuses animations ont été réalisées pour sensibiliser la population locale. Ces animations ont revêtu différentes formes et ont été adaptées en fonction du sujet abordé et du public visé.

Les animations grand public ont permis de toucher un large éventail de personnes en mettant en lumière l'importance de la biodiversité et la nécessité de la préserver. Grâce à des activités interactives et éducatives, ces événements ont offert une occasion unique d'informer le public sur la richesse des écosystèmes locaux et sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

Les chantiers participatifs ont favorisé l'engagement et la participation active de la communauté locale. Ils ont encouragé les habitants à s'impliquer concrètement dans la préservation de la biodiversité, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à leur territoire et favorisant la coopération entre les différents acteurs locaux, tels que les résidents et la municipalité.

La diversité des animations proposées au cours de ces deux années d'Atlas a permis de valoriser les patrimoines naturels ainsi que les spécificités de la biodiversité présente sur le territoire de l'île d'Arz. Ces initiatives ont permis aux habitants de découvrir et d'apprécier la diversité des espèces, des écosystèmes et des paysages, renforçant ainsi leur attachement à leur environnement naturel.

En résumé, les animations «grand public» organisées dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale jouent un rôle clé dans la sensibilisation, l'éducation, l'engagement citoyen et la valorisation de la biodiversité locale. Elles contribuent à la conservation de la biodiversité et à la prise de conscience de l'importance de préserver notre environnement naturel pour les générations présentes et futures.

Suite à ces diverses initiatives de sensibilisation, 6 événements ont été organisés sur la commune de l'île d'Arz. Ces événements ont pris différentes formes pour toucher le plus grand nombre de personnes possible. En effet, afin de répondre aux différents intérêts et sensibilités du public, une variété d'animations, telles que des sorties, des animations manuelles et des chantiers participatifs, ont été proposées. Cette diversité a permis de mieux comprendre les sujets qui intéressent le plus la population et les formes d'animations qui sont les plus appréciées.

En plus des animations prévues dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, le programme d'animation «Un été à Ilur» organisée par le gestionnaire d'Ilur çà proposé de nombreuses animations en lien avec l'environnement.

Par conséquent, il ressort clairement que les sorties et les ateliers ont particulièrement enthousiasmé le public et ont suscité un grand intérêt. Cette conclusion souligne l'importance de poursuivre nos efforts de sensibilisation auprès des habitants, qui expriment un besoin d'animations originales et interactives, en raison du contexte saisonnier de l'île.

Il convient de noter qu'au niveau de l'île, la communication autour des animations s'est démarquée des autres communes. En effet, en plus de la diffusion d'affiches et de la communication sur les réseaux sociaux, nous avons utilisé une messagerie instantanée via laquelle les participants recevaient les informations sur leur smartphone et les transmettaient à d'autres canaux de diffusion personnels. Le «bouche à oreille 2.0» s'est avéré être une solution intéressante pour maintenir le contact et dynamiser le réseau ABC.

Grâce à ces efforts de sensibilisation, il est désormais envisageable d'impliquer davantage les habitants dans les futures actions à mettre en place sur le territoire, notamment en ce qui concerne la gestion des espèces exotiques et l'inventaire des espèces dites «ordinaires».

LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS



Reunion Publique : ABC

26 MARS 2022

Présentation de la démarche d'Atlas de la biodiversité



Sortie : La flore des prés-salés

15 AOÛT 2022

Les anciennes salines de Bilhervé accueillent une biodiversité floristique tout à fait originale. Une promenade dans les prés salé permettent de découvrir : salicornes , panicault, saladelle et aster... Le moment de débiter l'herbier de la commune en récoltant les espèces découvertes.



Sortie : sauvages des muret

16 AVRIL 2023

L'île est riche de ses murets, une grande biodiversité s'y cache. C'est le moment de découvrir ces espèces qui peuplent cet habitat artificiel. D'où l'importance de les préserver.

Sortie : Découverte des arbres de Liouse

30 JUILLET 2022

Alexandre Crochu, agent du Parc présente les différentes essences et l'histoire des boisement de la commune



Chantier participatif : Arrachage de baccharis

06 OCTOBRE 2022

Voilà une espèce exotique envahissante qui fait couler la sueur des participants. Même si, la gestion de ce dernier est une affaire qui roule, il faut de temps en temps réitérer l'exercice.



Animation : La botanique rencontre la photographie

13 MAI 2023

L'histoire de la botanique est ancienne et elle à traversée les ages. De nombreuses techniques existent pour garder une trace de nos récoltes . Parmi elles : l'herbier et le cyanotype

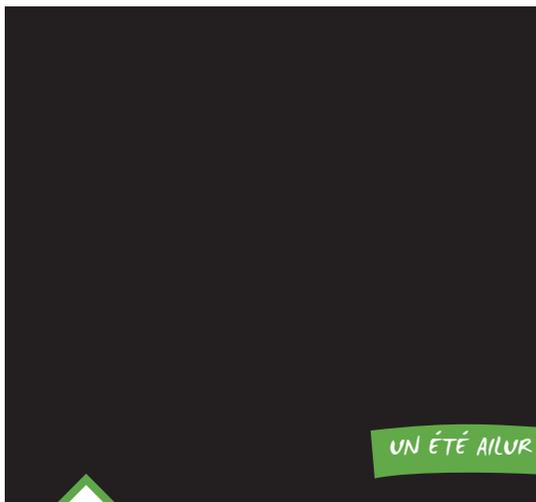
En plus des animations proposées par l'Atlas de la biodiversité communale. Les agents du Parc et gestionnaires de l'île d'Illur ont proposés de nombreuses animations de sensibilisations à l'environnement
 Parmi elles :



UN ÉTÉ AILUR

Animation : La clé pour découvrir les papillons
9 JUILLET 2022

25 bandes dessinées présente des espèces animal et végétale à rechercher sur le territoire s'installe autour de l'étang, et invite les habitants à découvrir l'écologie et les caractéristiques de chacune de ces espèces mises à l'honneur.



UN ÉTÉ AILUR

Animation : initiation à la botanique
9 JUILLET 2022

Depuis quelques mois, le Parc accueille une chargée de mission flore et habitat, pour présenter son travail au grand public elle offre son savoir lors d'une parenthèse insulaire.



UN ÉTÉ AILUR

Animation : Vous avez dit insectes ?
8 JUILLET 2023

La gestion raisonnée de l'île offre de nombreux habitats propices aux insectes et autres petits arthropodes invertébrés. Mais qu'est ce qu'un insectes ? Lionel Picard présente ce monde mystérieux



Salicorné et Saladelle de Rudevent

04/

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER

L'inventaire du vivant est crucial pour préserver la biodiversité en adaptant des mesures de protection. Une approche globale et locale est nécessaire pour une gestion durable.

L'inventaire du vivant est essentiel pour comprendre l'environnement et préserver la biodiversité. En recueillant des informations sur les espèces animales, végétales et les écosystèmes, il permet de prendre des mesures adaptées pour protéger les espèces menacées et contrôler les espèces exotiques envahissantes. Une meilleure compréhension de l'environnement local facilite l'intégration de la biodiversité dans les politiques communales, comme les révisions des documents d'urbanisme ou l'acquisition de terrains à fort enjeu. De plus, cela aide à gérer de manière responsable et durable les ressources naturelles, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants.

La protection de la biodiversité communale doit être abordée de manière intégrée avec d'autres politiques publiques menées sur le territoire, telles que l'urbanisme, la mobilité, l'éducation et la santé. Comprendre le contexte démographique et socio-économique de la commune est également essentiel pour une approche globale, en vue d'une gestion équilibrée de la biodiversité locale.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE L'ÎLE D'ARZ

superficie d'environ 330 hectares dont 15 sont sous l'emprise marine. Cette île se trouve à seulement 15 minutes en bateau de Vannes, à une distance de 1,6 milles nautiques. Son emplacement privilégié offre un accès facile aux visiteurs et aux résidents qui souhaitent profiter du Golfe.

Malgré sa taille relativement petite, L'Île d'Arz joue un rôle essentiel au sein du Parc du Golfe du Morbihan puisque c'est la seule île-commune adhérente contrairement à l'Île-Aux-Moines. Même si l'Île- d'Arz est la deuxième commune la plus petite du parc, mais se démarque en tant que la deuxième plus grande île du Golfe. Cette île est constituée de 10 îles et îlots. Parmi eux, l'île d'Ilur se distingue en tant que la troisième plus grande île du Golfe. Les autres îles comprennent Illuric, Le Lern, Mouchiouse, L'Île du Charles, les Drevec et Spiren, qui ajoutent à la commune son caractère de paysage insulaire.

Sur les 330 hectares de la commune, les îles et îlots occupent une surface de 64 hectares, soit environ 20% du territoire communal. Il est intéressant de noter que la majeure partie de ces îles est constituée de propriétés privées

Néanmoins, malgré la prédominance de propriétés privées, deux îles, l'île d'Ilur et l'île du Charles, font exception en étant des propriétés publiques appartenant au conservatoire du littoral. Cette démarche témoigne d'une volonté de préserver et de protéger ces espaces naturels d'importance écologique et paysagère.

Fiche d'identité de la commune

Département

Morbihan

code INSEE

56015

Superficie

3,3 km²

EPCI

CA Golfe du Morbihan,
Vannes Agglomération

Population en 2022

227

Densité de population

≈ 69 habs/km²

Altitude

Minimum : 0 m

Maximum : 17 m



▲ Figure 4 : Carte de localisation de la commune de l'Île d'Arz dans l'ensemble des communes du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La démographie

Le contexte démographique de l'île d'Arz est indéniablement influencé par le flux saisonnier de touristes qui visitent l'île. En 2019, l'île comptait environ 227 résidents permanents, un nombre qui est resté relativement stable depuis les années 80. Cependant, ce chiffre représente seulement la moitié de la population qu'elle avait dans les années 60. La période de l'après-guerre a eu un impact significatif sur la démographie de l'île d'Arz, ainsi que sur son économie.

Comme de nombreuses îles françaises, l'île d'Arz attire principalement les visiteurs pendant la saison estivale, de mai à septembre. Durant cette période, l'île s'anime et accueille près de 2 500 personnes et bien plus en visite à la journée. En effet, environ 69% des logements sur l'île sont des résidences secondaires, ce qui témoigne de l'afflux saisonnier de propriétaires de résidences de vacances.

Selon le rapport de l'INSEE, parmi les résidents permanents de la commune, environ 40% sont des actifs âgés de 20 à 64 ans, ce qui suggère qu'une partie de la population travaille localement. En outre, environ 10% sont des jeunes âgés de 0 à 19 ans. Cependant, la caractéristique la plus marquante de la population de l'île d'Arz est que près de 50% des habitants sont des retraités.

Cette proportion élevée de retraités peut être liée à l'attrait de l'île pour les personnes en quête de tranquillité, d'un cadre de vie agréable et de paysages préservés. La présence de retraités peut également contribuer au dynamisme de la vie sociale et culturelle de l'île, offrant ainsi une certaine stabilité démographique malgré les fluctuations saisonnières dues au tourisme.

Néanmoins, la dépendance significative à l'égard du tourisme saisonnier pose des défis pour la vie locale en dehors de la haute saison. Les services et infrastructures peuvent être surdimensionnés pendant l'été mais sous-utilisés le reste de l'année, ce qui peut impacter l'économie locale et la qualité de vie des résidents permanents.

La vie économique

Historiquement, la commune de L'Île d'Arz reposait sur une économie vivrière prospère. Les habitants tiraient leurs moyens de subsistance de la pêche, de la récolte de goémon et des ressources maritimes en général. Cette tradition liée à la mer était si prédominante que l'île fut surnommée « l'île aux capitaines », témoignant ainsi de l'importance de cette activité pour la vie des insulaires.

Cependant, au fil du temps, l'économie de L'Île d'Arz a connu une évolution significative. Avec l'avènement du tourisme et l'exode rural, le secteur tertiaire, principalement axé sur les services liés au tourisme, a pris le relais et est devenu l'épine dorsale de l'économie actuelle de la commune.

De nos jours, une grande partie de l'économie locale repose sur le tourisme, avec un éventail de services destinés à accueillir les visiteurs. L'île propose une vingtaine de commerces, dont des restaurants, des boutiques de souvenirs et des hébergements, qui contribuent à la satisfaction des besoins des touristes. En outre, il y a neuf entreprises de construction, répondant à la demande de logements et aux besoins d'entretien des infrastructures.

Bien que le tourisme joue un rôle essentiel dans l'économie insulaire, il est également essentiel de mentionner d'autres secteurs économiques présents sur l'île. Outre le tourisme, L'Île d'Arz abrite une vingtaine d'entreprises actives dans divers secteurs du commerce, des transports et des services divers ou bien encore agricole, contribuant ainsi à la diversification de l'économie locale.

Malgré sa taille modeste, L'Île d'Arz a réussi à préserver une école qui accueille une dizaine d'enfants chaque année, témoignant de l'attachement de la communauté à l'éducation et au bien-être de ses résidents permanents.

Si l'économie de L'Île d'Arz a évolué depuis son passé essentiellement tourné vers la mer, elle a su s'adapter aux changements sociaux et économiques pour prospérer grâce au tourisme et à d'autres activités tertiaires.

LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Le Parc a mené un travail de recherche pour rassembler et compiler les différentes données et les documents existants aux différentes échelles territoriales que ce soient des documents généraux, des documents politiques sectorielles, documents d'urbanisme ou bien des documents traitant directement la biodiversité. Cette recherche a été menée à l'aide des référents des communes, des partenaires susceptibles d'être commanditaires d'études dans le cadre d'aménagement)

Ainsi, la commune de Berric est soumise à différentes échelles et politiques de planification et d'aménagement du territoire. Plusieurs documents-cadres guident l'organisation et le développement de la commune. Ils sont élaborés par différentes autorités administratives et doivent se conformer aux codes de l'environnement et de l'urbanisme. Parmi ces documents, on trouve le SRADDET ¹(Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) porté par la Région Bretagne, la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan², et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui tient lieu de Schéma de Cohérence Territoriale, porté par Questembert Communauté³.

Chacun de ces documents comprend des dispositions visant à la préservation des patrimoines naturels, mais seul le PLUi a un impact concret à l'échelle parcellaire en orientant l'occupation et la gestion des espaces, des éléments de paysages et des milieux.

En plus des documents de planification réglementaires tels que le PLUi ou le SCoT, certains secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, définie par des cahiers des charges ou des plans de gestion. Actuellement, à part les règles liées au droit du sol, aucun dispositif de protection des espaces naturels n'est en place sur la commune.

La protection et la valorisation des espaces naturels passent également par la mise en place de règles visant à préserver et accompagner l'évolution des paysages ou éléments de paysages de la commune. Valoriser la question paysagère permet de préserver l'attractivité de la commune et d'orienter de manière qualitative son développement, tout en minimisant l'impact des actions individuelles ou collectives sur les espaces, les milieux, et les patrimoines naturels ou culturels.

1 Délibération Régionale approuvant le SRADDET le 28 novembre 2019

2 Classement par décret signé par le Premier ministre n° 2014-1113 du 2 octobre 2014 portant classement du Parc naturel régional du golfe du Morbihan

3 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 16 décembre 2020

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bretagne (SRADDET)

Le SRADDET englobe cinq schémas régionaux existants, qui ont été élaborés et votés ces dernières années, à savoir :

1. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (trame verte et bleue) ;
2. Le Schéma Régional Climat Air Énergie ;
3. Le Schéma Régional de l'Intermodalité ;
4. Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ;
5. Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

En tant que document unique et transversal, le SRADDET oriente l'aménagement du territoire breton sur une période de 20 ans. En simplifiant sans pour autant diluer le contenu des différents plans, ce «schéma des schémas» intègre désormais les enjeux environnementaux dans l'ensemble des nouvelles stratégies d'aménagement territorial. Outre une première partie comprenant un diagnostic complet du territoire et les objectifs à atteindre (les 38 objectifs de la Breizh COP), le SRADDET énonce 26 règles.

Parmi les mesures qui en découlent, de nombreuses ont des impacts positifs, même si indirects, sur la nature, telles que le développement de l'agro-écologie et la sobriété foncière, par exemple.

En ce qui concerne plus spécifiquement la préservation de la biodiversité, le SRADDET établit l'objectif de «Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement», avec les points suivants :

29.1 Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité, en s'appuyant notamment sur les associations, et améliorer la connaissance.

29.2 Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels, en particulier par le développement de la trame verte et bleue régionale, qui comprend des réservoirs et des corridors de biodiversité, à toutes les échelles du territoire.

29.3 Améliorer la connaissance, la lutte et l'adaptation contre les nouvelles menaces envers la biodiversité, telles que le réchauffement climatique et les espèces invasives actuelles et futures.

29.4 Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs, tout en favorisant la circulation des espèces.

La Charte de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La charte est portée et animée par un Syndicat mixte qui regroupe les collectivités adhérentes : 35 Communes, 4 EPCI, le Département du Morbihan et la Région Bretagne. Il met en œuvre la politique du Parc, aide à la mise en œuvre de la Charte (également signée par l'État) et en assure la gestion administrative et financière.

Par délibérations du 21 avril 2012, le Conseil municipal de Berric a approuvé la Charte du Parc et confirmé son adhésion au syndicat mixte de gestion, concrétisant ainsi l'adhésion de la commune à la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

La Charte du Parc¹ constitue le fondement du projet de protection, de mise en valeur du patrimoine et de développement adapté pour le territoire classé. La traduction spatiale de ses orientations et de ses mesures est représentée dans le Plan de Parc². Ce plan permet la traduction spatiale des mesures spécifiques définies en fonction du patrimoine et des pressions qui s'y manifestent.

L'engagement pour les collectivités territoriales situées dans le périmètre labellisé d'appliquer les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences implique que les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux ne remettent pas en cause lesdites orientations et mesures et qu'elles traduisent ces orientations dans leurs politiques communales et projets d'aménagement notamment.

La Charte du Parc s'articule autour de 3 axes, eux-mêmes structurés en 8 orientations :

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le « golfe du Morbihan »

- ▶ Orientation 1 : Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 2 : Préserver l'Eau, patrimoine universel
- ▶ Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 4 : Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire

Axe 2 : Assurer pour le « Golfe du Morbihan » un développement soutenable

- ▶ Orientation 5 : Assurer un développement et un aménagement durables du « Golfe du Morbihan »
- ▶ Orientation 6 : Assurer une gestion économe de l'espace

Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire « Golfe du Morbihan »

- ▶ Orientation 7 : Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
- ▶ Orientation 8 : Développer « l'école du parc » ouverte sur le monde.

¹ La charte et l'ensemble des documents constitutifs sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.parc-gorlfe-morbihan.bzh/la-charte-du-parc/>

² Le Plan de Parc constitue la traduction spatiale des orientations, mesures et dispositions de la Charte (décret n° 2018-1193 du 20 décembre 2018 modifiant le décret n° 2014-1113 du 2 octobre 2014) : https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2019/04/20181220_Plan-de-Parc_modifie.pdf

Plus spécifiquement sur les enjeux de biodiversité, les membres signataires de la Charte se sont engagés à :

Article 6 : Consolider le cœur de biodiversité en facilitant la mise en œuvre des dispositifs de protection

6.1 : Collaborer à l'animation et à la mise en œuvre des dispositifs de protection.

Page 27 de la Charte du Parc : « Les communes et intercommunalités membres soutiennent les objectifs de préservation et de gestion du patrimoine naturel portés par chacun de ces dispositifs (de protection) concernant leur territoire et participent, au titre de leurs compétences [...] à leur prise en compte dans leurs documents d'urbanisme et de planification. »

6.2 : Collaborer à l'ensemble des dispositifs d'acquisition en favorisant la maîtrise foncière des sites menacés les plus remarquables.

6.2.1 : Développer un partenariat avec le Département du Morbihan.

Page 28 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à intégrer dans leurs documents d'urbanisme, dans un zonage approprié, les ENS du Département. »

Article 7 : Préserver et gérer la Trame Verte et Bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels

7.1 : Œuvrer pour la conservation et la réhabilitation des corridors écologiques.

7.1.1 : Veiller à la préservation et favoriser la gestion de la trame verte et bleue

Page 30 de la Charte du Parc : « [...] les communes s'engagent à prendre en compte avec la meilleure attention possible cette trame et ce réseau écologiques dans leurs documents de planification et d'urbanisme, ainsi que dans leurs projets d'aménagement du territoire. »

7.2 : Contribuer à la conservation des maillages naturels.

Page 31 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à préserver leur maillage bocager dans les documents d'urbanisme. »

Page 32 de la Charte du Parc : « Les communes s'engagent à inscrire dans les documents d'urbanisme l'ensemble des zones humides et fonds de vallées, soit dans un zonage naturel ou agricole naturel adapté, soit dans une trame adaptée. »

Article 8 : Agir ensemble pour le patrimoine naturel remarquable, emblématique et la nature ordinaire

8.3 : S'attacher à préserver la nature ordinaire.

Page 34 de la Charte du Parc : « Pour les boisements du territoire, de nature diverse, les communes s'engagent à préserver ces milieux, notamment au travers de leurs documents d'urbanisme. »

Orientation 2 : préserver l'Eau, patrimoine universel

Article 12 : Contribuer au maintien et à la restauration des milieux liés aux écosystèmes aquatiques

12.2 : Favoriser la préservation des fonds de vallées.

Page 43 de la Charte du Parc : « (Le Parc) veille à (la) prise en compte (des cours d'eau du territoire) et à leur intégration dans les documents d'urbanisme. »

Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du « Golfe du Morbihan »

Article 15 : Préserver les structures paysagères du territoire

Mesure 15.1 : Préserver les grands ensembles paysagers emblématiques du territoire.

Page 50 de la Charte du Parc : « Dans les espaces de "paysages emblématiques", les communes s'engagent, dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement, à s'inscrire dans une démarche d'urbanisation maîtrisée, accompagnée d'une réflexion fine sur les franges urbaines et leur intégration dans le paysage. »

D'autres mesures comme celle visant à "Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire" ou à "Maintenir et favoriser une agriculture durable, partenaire du territoire "Golfe du Morbihan"" concourent aussi à la préservation de la biodiversité.

- ▶ Le syndicat mixte du Parc dont est membre la commune, est un organisme de projet et peut donc
- ▶ Assurer un rôle de conseil auprès de ses membres pour la traduction des orientations de la Charte dans l'exercice de leurs compétences.
- ▶ Passer des contrats, des conventions utiles à la réalisation de son objet.
- ▶ Se porter candidat au pilotage d'initiatives européennes, nationales ou locales et à des appels à projets.
- ▶ Rechercher un partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale en vue de s'assurer de la cohérence et de la synergie de leurs actions respectives.
- ▶ Être amené à passer des conventions avec des communes ou des groupements de communes non adhérentes, pour des actions s'inscrivant dans les objectifs de la Charte et pouvant, le cas échéant, dépasser ses limites territoriales.
- ▶ Procéder ou faire procéder par ses propres moyens et dans le respect des compétences de ses membres, à toute étude, animation, information, publication, à tous travaux d'équipement ou d'entretien, ou toute action

nécessaire à la réalisation de son objet.

- ▶ Rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.
- ▶ Être mandaté par un ou plusieurs de ses membres voire par des collectivités en rapport avec son territoire pour agir en leur nom et effectuer des opérations qu'ils lui ont confiées.

C'est dans ce cadre que le Syndicat mixte du Parc porte la mise en œuvre des Atlas de la biodiversité communale et qu'il a pu faire bénéficier de cette politique nationale à la commune de Berric comme à l'intégralité des communes de son périmètre notamment.

Le SCoT valant PLU*i*

Le SCoT valant Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé le 16 décembre 2019, soit avant l'adhésion de la commune de Berric à la Charte de Parc. Il porte toutefois sur l'intégralité du périmètre de l'EPCI soit sur les communes de Berric, Caden, La-vraie-croix, Larré, Lauzach, Le-cours, Limerzel, Malansac, Molas, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre et Saint-Gravé.

Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) vise à assurer, pour les 10 à 15 prochaines années, les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU(i).

Le PLU*i* valant SCoT spatialise :

Les principes de développement et d'aménagement durables dans le PADD, Les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement, Certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.

Le PADD est articulé autour de trois axes. Deux grands objectifs sur 24 orientent directement la prise en compte de la biodiversité dans le projet de développement intercommunal et donc communal :

Conforter le développement démographique et économique du territoire tout en maintenant des fonctionnalités écologiques et un cadre paysager remarquable

Préserver les caractéristiques majeures de chaque unité paysagère ainsi que l'identité de chaque unité

Concernant la fonctionnalité des milieux écologiques :

Les réservoirs de biodiversité complémentaires sont composés des sous-trame bocage, boisée et/ou zone humide. Les réservoirs de type boisés sont classés en N ou Nf et identifiés pour certains au titre du L151-23 du code de l'urbanisme ou en EBC. Les réservoirs bocagers sont quant à eux classés en A avec une protection en L151-23 des haies présentant un intérêt écologique, complétée par des haies d'intérêt paysagère et hydraulique. Les réservoirs présentant une forte superficie de zones humides sont quant à eux préservés par la protection du réseau hydrographique et des zones humides, celles-ci bénéficiant de mesures de compensation.

Les zones humides :

Sur le plan de zonage, les zones humides sont préservées par un tramage spécifique au plan de zonage et des dispositions réglementaires basées sur les dispositions du SDAGE et des SAGE sont indiquées dans le règlement écrit.

Dans le tissu urbain ou à proximité, les zones humides sont identifiées également et font l'objet d'orientation visant à les préserver dans les OAP.

Les milieux naturels ordinaires, non identifiés dans la trame verte et bleue :

Les haies situées dans les espaces bocagers ordinaires font l'objet d'une protection identique à ceux situés dans les réservoirs bocagers de la trame verte et bleue. Les haies présentant un rôle majeur pour les enjeux hydrauliques, écologiques et paysagers sont préservées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme et font l'objet de mesures de compensation en cas d'arrachage. Le PLU protège au titre de l'EBC un nombre important de boisements qui complètent ceux identifiés dans la trame verte et bleue. De même, les dispositions prévues sur les zones humides viennent finaliser le dispositif réglementaire sur ces milieux naturels « ordinaires ».

Maintien des enveloppes urbaines :

Les extensions urbaines se situent essentiellement en limite de l'enveloppe urbaine des bourgs centre. Bien qu'à l'origine l'habitat est très dispersé en ce contexte bocager, les potentiels d'évolutions des villages, hameaux et écarts sont limités.

L'évolution des enveloppes urbaines aura inévitablement un impact sur les milieux agro naturels mais les risques sont limités par rapport à la trame verte et bleue et aux zones humides.

Développement des sièges d'exploitations agricoles :

L'ensemble des réservoirs de biodiversité étant majoritairement zonés en N, le développement des installations liées à l'activité agricole y est limité au regard des

dispositions réglementaires de la zone.

Activité forestière :

La plupart des boisements, et plus particulièrement ceux situés au sein de la Trame Verte et Bleue, sont classés en Espaces Boisés Classés, au titre du L151-19 ou L151-23 ou en zone Nf. Le zonage Nf a été créé pour l'ensemble des espaces naturels forestiers qui font l'objet d'un plan de gestion. Ce zonage a vocation à favoriser la gestion durable des forêts et notamment les conditions d'exploitation des bois. Sont ainsi autorisés : les accès aux parcelles boisées, le stockage des bois, la desserte, les locaux techniques nécessaires aux activités sylvicoles.

Développement des énergies renouvelables :

Les fonctionnalités écologiques ne constituant pas une condition au développement des énergies renouvelables, un manque de mesure d'évitement ou de réduction pourrait induire une dégradation de la trame verte et bleue intercommunale.

Comme pour les autres constructions, installations ou ouvrages nécessaires à des équipements d'intérêt collectif et services publics, les ouvrages de productions et de transport d'énergie sont possibles "sous réserve de leur bonne intégration paysagères et dès lors :

Qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées,
Qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages"

Le règlement de la zone A précise que L'installation de panneaux photovoltaïques au sol est interdite sauf si les sites d'implantation envisagés sont pollués ou impropres à l'exercice de l'activité agricole.

Développement touristique :

Les risques attendus par le développement touristique sont limités par l'éco-conditionnalités des aménagements en zones A et N et par le fait que ce développement devrait permettre d'améliorer la qualité de certains sites écologiques ayant un intérêt touristique.

En zone A et N, sont autorisés "Les aménagements légers liés à la protection et à la découverte de la flore et de la faune, ou liés aux sentiers de randonnée, ainsi que les aires de stationnement qui leur sont nécessaires sous réserve de leur bonne intégration à l'environnement."

L'ancien PLU de Berric comprenait un secteur Npl correspondant aux espaces humides de plus faible sensibilité pouvant recevoir des activités légères liées aux loisirs et au tourisme. Deux secteurs ont été classés en N par le PLUi, un autre secteur a été classé en NI dans le PLUi et trois secteurs classés en Ab. Les constructions légères liées aux loisirs et au tourisme ne sont plus qu'autorisées dans

deux secteurs (étangs avec présence de constructions et de constructions légères), pour les autres ces aménagements seront interdits. (figure X)

le SAGE / SDAGE

Le PLUi développe des dispositions visant à intégrer les mesures du SDAGE Loire Bretagne et des 2 SAGE du territoire. Parmi les dispositions du PLUi répondant aux orientations du SDAGE et des SAGE, il y a :

- Orientation du SDAGE :

Repenser les aménagements de cours d'eau et préserver la biodiversité aquatique
Le PLUi prévoit des dispositions réglementaires qui visent notamment à assurer la protection des berges des cours d'eau par une marge de recul d'inconstructibilité de 35 mètres en zone A et N et de 15 mètres en zones U et AU pour la grande majorité des constructions et aménagements. Il préserve les éléments paysagers et écologiques inhérents aux berges : haies, boisements... et assure fortement le maintien des espaces naturels et agricoles préexistants.

La réduction des pollutions

Le PLUi permet la protection de la zone de captage d'eau potable, une réduction des espaces imperméabilisés, une gestion alternative des eaux pluviales en accompagnement de la nature en ville, le respect des débits acceptables des réseaux d'eau pluviale avec un objectif de rétention de l'eau à la parcelle dans les zones commerciales et une gestion intégrée limitant les rejets dans les milieux dans les autres secteurs ;

La maîtrise du prélèvement d'eau

Le PLUi conditionne les évolutions urbaines aux capacités d'approvisionnement et de distribution des eaux potables. Cependant, aucune mesure en faveur de la réduction de sa consommation n'est proposée.

La préservation des zones humides

Le PLUi s'inscrit dans une démarche de préservation des zones humides par le rappel notamment dans les prescriptions réglementaires des mesures en faveur de la protection, de la restauration et à défaut de la compensation des zones humides. Également, les orientations des OAP s'inscrivent dans le sens des dispositions réglementaires.

Si plusieurs sites de projets (OAP, STECAL et Emplacement réservés) sont situés sur des zones humides, l'évaluation environnementale du PLUi précise que les dispositions réglementaires semblent suffisantes pour maintenir le réseau existant. Préserver les têtes de bassin versant

Par manque de données précises et localisées sur le territoire, l'évaluation environnementale précise qu'il est difficile d'identifier si les têtes de bassin versant sont préservées. Cependant, au regard des objectifs de moindre consommation d'espaces et d'un zonage en N et A d'une grande partie du territoire, il est attendu une protection de ces espaces.

Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques et les surfaces bénéficiant des aides pour l'agriculture

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un soutien aux exploitations agricoles engagées dans le développement de pratiques alliant performance économique et respect de l'environnement, ou dans le maintien de telles pratiques menacées de disparition. Elles représentent un pilier essentiel de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la concrétisation du projet agro-écologique en France. Ces mesures sont mobilisées afin de répondre aux enjeux environnementaux spécifiques des territoires, tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols et la lutte contre le changement climatique, selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En parallèle, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique sont financées par le deuxième pilier de la PAC, consacré au développement rural. Elles sont encadrées par une mesure dédiée du règlement de développement rural, suivant des principes similaires aux MAEC. L'objectif est de compenser tout ou partie des surcoûts et manques à gagner liés à l'adoption ou au maintien des pratiques de l'agriculture biologique, par rapport aux pratiques de l'agriculture conventionnelle.

À L'île d'Arz, 23 îlots PAC, pour un total de 50,03 hectares, la totalité sont concernés par les mesures MAEC à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. 9 îlots soit 19,46ha, sont en conversion en agriculture biologique et 14 îlots soit 30,57 ha en maintien.

Les plans de gestion des espaces naturels

En plus des aides pour la gestion des espaces agricoles, la commune bénéficie de la protection de plusieurs types d'espaces naturels, totalisant six dispositifs différents. Parmi eux, nous retrouvons :

Les Sites du Conservatoire du littoral : Ce sont des espaces côtiers et des zones humides protégés par le Conservatoire du littoral pour préserver leur biodiversité et leur beauté naturelle. Sur l'île d'Arz, le Conservatoire a acquis XX hectares, notamment l'île d'Ilur, gérée par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan depuis 2008.

Les Sites Natura 2000 : Ces zones sont protégées en vertu de la directive oiseaux et habitats de l'Union européenne. Le Golfe du Morbihan est concerné par deux types de sites Natura 2000 : une Zone Spéciale de Conservation (20 609 ha dont 77% en surface marine) et une Zone de Protection Spéciale (9502 ha dont 91% en surface marine). Ces sites visent à protéger des milieux et des espèces naturels menacés. Ces espaces sont soumis à des plans de gestion détaillés, comme le Document d'Objectifs (DOCOB) pour les sites Natura 2000, qui guident les actions de conservation. Le Golfe du Morbihan est ainsi reconnu comme une zone humide d'importance internationale, un site Natura 2000 majeur en France, et un lieu clé pour la faune aviaire, tout en jouant un rôle crucial dans la protection côtière.

La Convention de Ramsar : C'est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides dans le monde. Le Golfe du Morbihan est inscrit sous cette convention depuis 1991 en raison de son importance pour les herbiers de zostères, la biodiversité marine, et son rôle dans la protection côtière.

La Réserve de Chasse et de la Faune Sauvage : Créée en 2008, cette réserve couvre une grande partie du Domaine Public Maritime du golfe du Morbihan, ce qui en fait la plus grande réserve nationale de chasse et de faune sauvage en France. Elle contribue à la protection des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs, et elle est intégrée dans les zones de protection Natura 2000.



▲ Figure X : Carte des zonages inscrits dans le PLUi

L'identification et le diagnostic de la trame verte et bleue du Parc naturel régional 2020

La trame verte et bleue est une politique qui vise à préserver et à connecter les espaces naturels, terrestres et aquatiques, pour assurer la conservation de la biodiversité et favoriser les déplacements des espèces. Cette approche s'inscrit dans une perspective de protection de l'environnement et de planification du territoire.

L'objectif principal de la trame verte et bleue est de préserver la biodiversité en protégeant les habitats naturels et en favorisant les échanges génétiques entre les populations animales et végétales. Elle joue un rôle crucial dans la conservation des espèces, la préservation des écosystèmes et la résilience face aux changements climatiques.

Les trames naturelles sont l'assemblage des composantes nécessaires à la fonctionnalité d'un réseau écologique assurant toutes les phases de la vie des espèces qui en dépendent. On y trouve les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, et les réservoirs secondaires.

Dans d'autres documents on pourra trouver différentes appellations comme «continuités écologiques, réseau écologique», ...

La trame verte se réfère aux corridors écologiques terrestres, tels que les forêts, les prairies, qui permettent aux espèces de se déplacer, se nourrir, se reproduire et trouver des habitats adaptés. Elle vise à maintenir la connectivité entre les différents écosystèmes, en évitant la fragmentation du paysage causée par les infrastructures et les activités humaines.

La trame bleue, quant à elle, concerne les milieux aquatiques d'eau douce tels que les cours d'eau, les lacs, les zones humides, ... Elle assure la continuité des écosystèmes aquatiques, permettant aux espèces de migrer, de se reproduire et de se nourrir. Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau et à la régulation des écosystèmes.

Le travail d'identification et de diagnostic de la trame verte et bleue portée par le Parc de 2018 à 2020 s'est appuyé sur les préconisations du SRCE de Bretagne pour ce qui est de la déclinaison en sous-trames.

À VENIR : une présentation du document de diagnostic et plan d'actions TVB du Parc à intégrer, présenter rapidement la déclinaison en sous-trames

Par ailleurs, les travaux sur la Trame Verte et Bleue du territoire du Parc ont permis d'identifier des enjeux d'amélioration de la connaissance, en termes de localisation

et de qualité, et de préservation de certains habitats naturels spécifiques. Il s'agit des mares, des anciens vergers et des arbres têtards du bocage. Ces milieux hébergent une biodiversité rare et originale. Une attention particulière est également portée aux habitats de landes, de zones humides, de prairies naturelles ou encore du bocage.

En effet, le travail d'identification des trames naturelles du Parc réalisé à une échelle intercommunale ne permet pas d'identifier précisément les obstacles présents sur la commune.

De par sa diversité d'habitats, cinq sous-trames de la TVB du Parc sont identifiées sur la commune de Berric (figure X) : les sous-trames boisées, bocagères, de zones humides, de cours d'eau et de landes et tourbières. La trame bleue est bien représentée sur la commune du fait de la présence importante de cours d'eau et de zones humides.



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet



GÉOLOGIE, RELIEF, HYDROLOGIE ET PAYSAGE: LE SOCLE DU VIVANT

La géologie, l'hydrologie et le relief sont des piliers fondamentaux de la biodiversité. La géologie détermine la composition des sols et des formations géologiques, créant ainsi une diversité d'habitats naturels. Les roches, les minéraux et les caractéristiques géologiques influencent directement la végétation et la faune qui prospèrent dans ces écosystèmes variés.

Ces trois composantes interagissent pour façonner l'environnement naturel dans lequel les organismes vivants évoluent. La préservation de la géologie, de l'hydrologie et du relief est essentielle pour maintenir la biodiversité et garantir l'équilibre des écosystèmes.

La formation géologique de la commune

La géologie est une composante essentielle et souvent complexe du paysage sur l'île d'Arz, où l'occupation humaine du sol a laissé des traces multiples. Pourtant, elle joue un rôle déterminant dans la nature des habitats naturels présents sur l'île et dans l'utilisation qu'en ont fait les hommes au fil du temps.

Sur l'île d'Arz, la géologie est caractérisée par une composition complexe. La majeure partie du sol est constituée de granites et d'anatexites sur des colluvions, qui sont des dépôts de sédiments résiduels généralement sableux ou argileux. On trouve également des affleurements de micaschistes et d'orthogneiss, localisés sur la partie centrale de l'île et sur la pointe est après la digue de Rudevent. Par ailleurs, l'île d'Ilur et Iluric se distinguent par leurs affleurements d'anatexites ponctuées de sols leucogranitiques, structures géologiques héritées du carbonifère. Les sols leucogranitiques, étant moins profonds et plus pierreaux, présentent des caractéristiques spécifiques qui les différencient des autres types de sols sur l'île.

Les affleurements de gneiss à pryroscine situés à la pointe de Liouse au sud de l'île d'Arz ajoutent à la diversité géologique de l'île et témoignent de l'histoire géologique complexe de cette région.

La géologie de l'île d'Arz joue un rôle central dans la formation et la conservation des sols, ainsi que dans la création d'habitats naturels variés. Comprendre cette composante géologique est crucial pour appréhender la biodiversité et les écosystèmes de l'île.

L'hydrologie et le relief

Malgré l'absence de cours d'eau, l'île d'Arz présente une surprenante profusion de

points d'eau, notamment des retenues et des fontaines. Ce phénomène s'explique par la présence de nappes phréatiques qui abritent environ 150 000 m³ d'eau sous la surface de l'île. De plus, on dénombre une soixantaine de puits, témoignant de l'importance de l'eau dans la vie quotidienne des habitants de l'île.

En dépit d'une altitude moyenne de seulement 9 mètres. Deux points d'altitude se démarquent, mettant en relief le paysage. Le premier point est situé sur l'île d'Ilur, offrant aux visiteurs une vue panoramique sur les environs. Le second point est d'autant plus souligné car il abrite le centre bourg de la commune et son clocher. Cette particularité souligne la configuration géographique et paysagère de l'île.

Les paysages de l'île d'Arz

La modestie de la diversité des altitudes sur l'île d'Arz n'empêche pas de conférer une dimension supplémentaire à ses paysages. Les quelques points d'altitude offrent des perspectives différentes sur le territoire, mettant en valeur les caractéristiques géographiques uniques de l'île.

Par ailleurs, l'île d'Arz se situe à la jonction de deux entités paysagères du Parc naturel régional. Sa partie ouest s'intègre dans l'entité paysagère du bassin central, tandis que la partie est de la commune fait partie de l'entité du fond de Golfe. Ainsi, les paysages de l'île d'Arz présentent un caractère de transition entre l'entrée du Golfe du Morbihan et les vastes étendues du fond du Golfe. C'est un secteur qui accueille les principales activités du Golfe, telles que l'ostréiculture et la navigation.

Les environs de l'île d'Arz constituent un espace maritime hautement convoité, offrant un abri contre les perturbations atlantiques. Les nombreuses anses créent autant de petites mers intérieures. Certaines d'entre elles sont profondes et larges, souvent colonisées par des vasières, créant ainsi des abris propices à l'installation de zones de mouillage.

Les paysages des îles de cette partie du Golfe sont souvent marqués par la présence abondante de boisements sur les pointes terrestres, tandis que le reste du littoral se partage entre friches, terres agricoles et bocage agricole rejoignant la mer. Certaines îles de l'archipel sont boisées de conifères, tandis que d'autres restent ouvertes grâce au maintien d'une activité agricole. Le maintien de parcelles cultivées ou entretenues par une gestion adaptée présente un grand intérêt en termes de paysage.

Ces paysages sont encore davantage caractérisés par l'action des marées. La pleine mer redessine les estrans, définissant les territoires terrestres, tandis que les basses mers découvrent d'immenses étendues de vasières et libèrent d'anciens marais salants. C'est un paysage en perpétuel mouvement, animé par le flot et le jusant.



■ Bâti cadastral
 Réseau routier

— Départementale
 Communale

0 200 400 600 800 mètres

Sources : PNRGM
 Fonds de plan : BD TOPO © IGN - Positron
 Cartographie : PNRGM - septembre 2023

ANALYSE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : ÉTAT DES LIEUX

L'évaluation des enjeux de biodiversité au niveau communal repose sur une approche méthodologique bifocale. D'une part, elle intègre la compilation des données naturalistes déjà existantes, spécifiquement relatives à la commune en question. Cette première strate d'information préexistante permet d'acquérir une appréhension préliminaire de la biodiversité locale ainsi que de ses spécificités. D'autre part, l'approche englobe la mise en œuvre de démarches d'inventaire complémentaires, visant à approfondir de manière substantielle notre compréhension de cette biodiversité. Dans l'idéal, ces démarches d'inventaire ont pour objectif de mettre à jour, de compléter, voire de rectifier les données déjà acquises. Ces opérations d'inventaire se déploient de façon adaptative, prenant en considération la géolocalisation précise de la commune et les groupes taxonomiques qui ont fait l'objet d'analyses préliminaires. La synergie ainsi créée entre ces deux approches méthodologiques permet d'aboutir à une représentation détaillée de la biodiversité présente au sein de la commune. En conséquence, cette approche méthodologique renforcée contribue à une identification plus rigoureuse des impératifs de préservation et de protection environnementales qui concernent ce territoire spécifique, et favorise la formulation d'actions ciblées visant à préserver l'intégrité écologique et la diversité biologique de la commune en question.

Les données existantes

Le Parc a entrepris un travail de recherche minutieux afin de rassembler et de compiler les diverses données naturalistes disponibles sur la commune depuis 2010. Ce processus s'est appuyé sur différentes plateformes publiques telles que l'Inventaire national du patrimoine naturel¹ et la plateforme régionale de données naturalistes; Biodiv'Bretagne². De plus, les partenaires naturalistes de la région ont été sollicités, tels que Bretagne Vivante, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, le Conservatoire Botanique National de Brest, ainsi que les Fédérations départementales de pêche et de chasse, pour obtenir des informations supplémentaires (voir tableau X).

Ce travail a permis de compiler XX données naturalistes sur la commune de Berric et permet d'établir un état des lieux important de la biodiversité

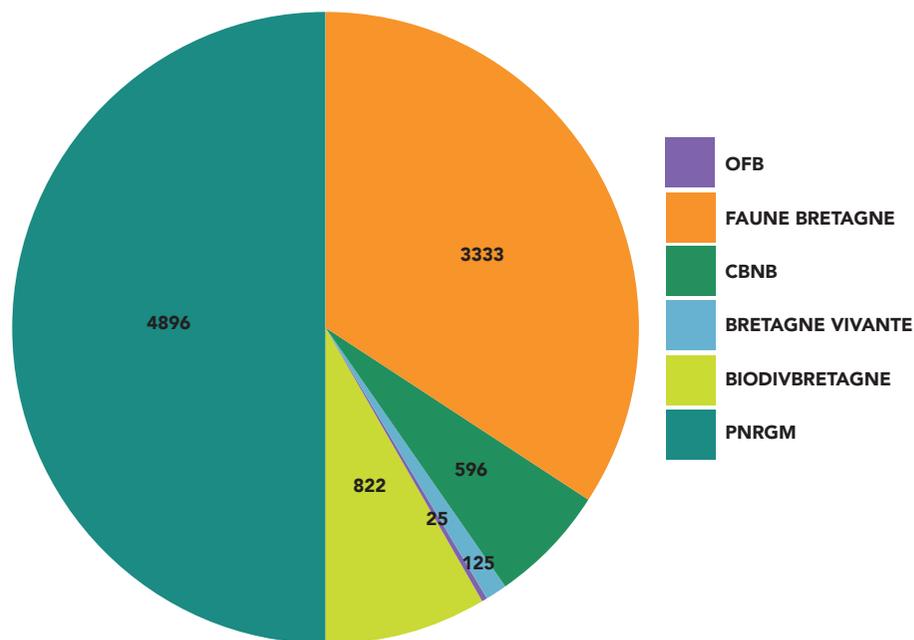
Parmi ces données, la plus grosse partie provient de xx

1 <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/56015/tab/especes>

2 <https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil/commune/56015>

SOURCES	DONNÉES	DÉTAILS	PRECISION
Biodiv'Bretagne	Publiques	Données CBNB, GRETIA, GMB publiques depuis 2010 sur 25 communes	Point, centroïde
Bretagne Grands Migrateurs	Publiques	ZAP et indice d'abondance anguilles	Polygone
Bretagne Vivante	Publiques	Inventaires flore et oiseaux sur réserve séné et Pen en Toul	Point
Conservatoire Botanique National de Brest	Publiques et privées	Données flore à enjeux sur 25 communes	Commune
Espaces naturels sensibles (56)	Publiques	Inventaires faune sur ENS	Site
Faune Bretagne	Privées	Sur 6 communes abc 3 depuis 2010	Point
Fédération des chasseurs du Morbihan	Privées	Données mammifères sur 25 communes	Commune
Fédération départementale de pêche (56)	Publiques	Données poissons sur PNR	Cours d'eau
Groupe d'étude des invertébrés armoricains	Publiques et privées	Données arthropodes sur 25 communes	Point
Groupe mammalogique breton	Publiques	Couches alerte mammifères et réservoirs mammifères	Polygone
Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)	Publiques	Données depuis 2010 sur 25 communes	Point, centroïde
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	Suivis spécifiques	Loutre, batraciens, chouettes, Gravelot à collier interrompu	Point
	Suivi Oiseaux hivernants	Comptage annuel (Golfe et Pennherf ^o)	Polygone
	Espèces exotiques envahissantes	Baccharis,	Polygone et point
	Herbier de zostères	Suivi de la zostère marine et naine	Polygone
	Base de donnée Générique	Inventaires opportunistes des agents du Parc	Polygone, point

▲ Tableau X : Présentation des données récoltées hors de la démarche ABC, leurs origines et



▲ Figure X : Part des observations selon l'origine de transmission des données naturalistes existantes

Les données complémentaires

Dans le but de compléter l'état des lieux de la biodiversité de la commune, l'intérêt de réaliser des inventaires supplémentaires réside dans plusieurs aspects clés. Premièrement, en effectuant de tels inventaires, on peut obtenir une image plus complète et précise de la biodiversité présente sur la commune, en ciblant certains écosystèmes et taxons. Cela permet de réduire les lacunes potentielles dans les données et d'obtenir une meilleure compréhension des espèces et des habitats.

De plus, les inventaires supplémentaires peuvent révéler des espèces qui n'avaient pas été identifiées précédemment. Cela est particulièrement important dans des secteurs peu explorés ou dans des écosystèmes sensibles où de nouvelles espèces pourraient être découvertes.

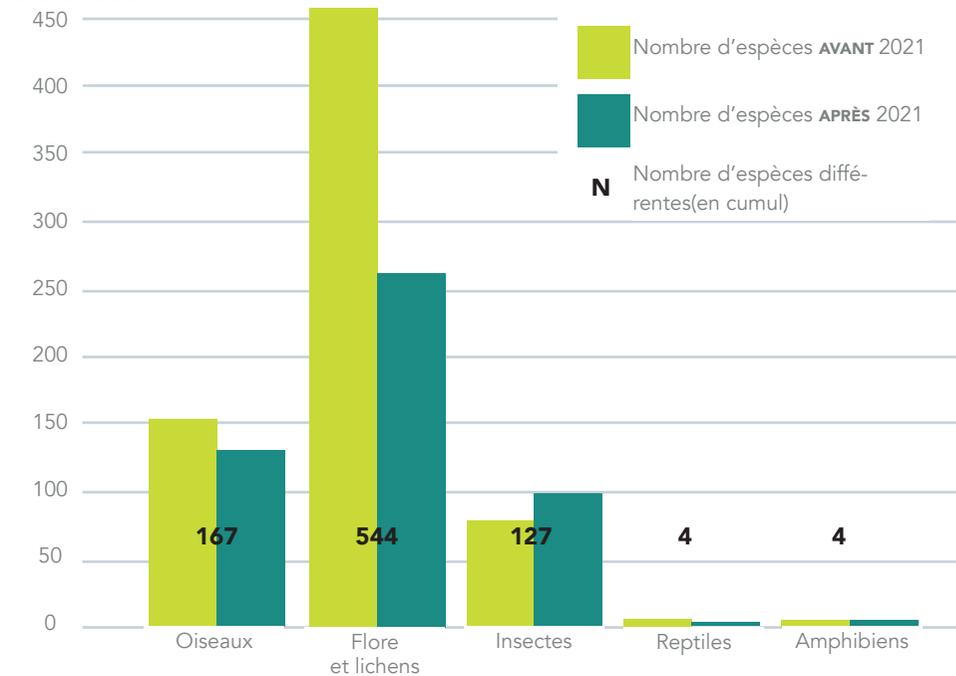
Préalablement au choix des différents inventaires supplémentaires, une identification des zones à forte valeur écologique potentielle a été effectuée. Ainsi, ces inventaires supplémentaires peuvent aider à identifier des zones présentant une biodiversité exceptionnelle ou des espèces rares et menacées. Cela peut orienter les efforts de conservation vers ces zones prioritaires.

Lors de la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale de Berric, le choix des inventaires complémentaires a été axé sur la mise à jour des espèces présentes, tant pour la flore vasculaire que pour les insectes, en mettant l'accent sur les odonates, les orthoptères et les rhopalocères. Ces différents inventaires ont été réalisés en interne grâce aux deux chargées de mission recrutées à cet effet.

En plus de ces taxons, une prestation externe a été commandée pour analyser les populations de saproxylophages et l'escargot de Quimper sur la commune.

Ces inventaires ont permis de recueillir 9246 données, dont 1497 données de flore vasculaire et lichens et 7749 données de faune. Parallèlement à ces données ciblées, de nombreuses données ont été collectées sans demande particulière. Il s'agit de données spontanées recueillies par les différents agents du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Notamment les données concernant l'avifaune.

Le nombre d'espèces différentes recueillies est donc fortement induit par les taxons ciblés pour ses inventaires complémentaires (Figure X). les inventaires ont permis d'ajouter ou réactualiser 544 espèces de flore vasculaire dont 108 lichen, 127 espèces d'insectes, 4 espèces d'amphibien, 167 espèces d'oiseaux et 56 espèces d'arachnides.



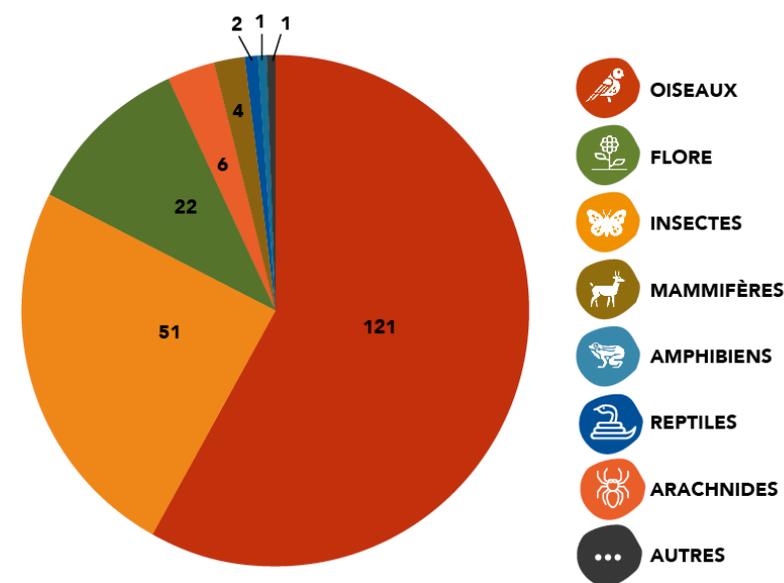
▲ Figure X : Histogramme de comparaison entre le nombre d'espèces observées avant 2021 et le nombre d'espèce après 2021



Les données issues de l'observatoire participatif

Depuis 2020, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a lancé la plateforme d'inventaires participatifs¹ en direction du grand public. La première donnée a été publiée en octobre 2020, et depuis lors, 211 données ont été collectées grâce à la participation de 23 observateurs, principalement des résidents de la commune ainsi que des naturalistes résidant dans les communes avoisinantes.

En raison de la relative facilité d'observation des oiseaux (Figure X), ce groupe est largement représenté dans les données recueillies. En ce qui concerne les mammifères, la majorité des données provient d'un membre de l'association de chasse de la commune, dont les contributions sont particulièrement nombreuses sur la plateforme. Les données floristiques bénéficient grandement de l'utilisation d'applications d'inventaire bien établies telles que «PlantNet²». Quant aux autres données, de nombreuses photographies ont été soumises sur la plateforme et identifiées par les agents du parc.



▲ Figure X : Part des différents groupe dans les données de la plateforme d'inventaires participatifs

1 <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/>

2 <https://plantnet.org/>

Il est important de souligner que ces données proviennent souvent de novices ou de débutants en matière d'inventaire naturaliste. Cependant, l'apport de photographies permet de consigner les données de manière protocolaire et rigoureuse. Parmi les 211 données collectées toutes ont été validées.

En réunissant ces sources d'informations, nous espérons obtenir une vue d'ensemble complète et actualisée de la biodiversité présente sur la commune. Ce travail nous permettra d'identifier les espèces et les habitats spécifiques qui méritent une attention particulière en termes de conservation et de gestion. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative et basée sur des données fiables nous permettra de mieux préserver et valoriser le patrimoine naturel de notre territoire.

Dans le contexte d'une démarche visant à établir un état des lieux de la connaissance naturaliste, le premier enjeux à été d'unifier les connaissances à l'échelle de la commune, le Parc a émis la proposition de persévérer dans l'acquisition de nouvelles données concernant la flore, l'entomofaune (notamment les papillons, les libellules, les orthoptères ainsi que les amphibiens).

Au cours de l'année 2022, des inventaires additionnels ont été menés dans divers secteurs de la commune. Certains de ces inventaires ont été conduits en interne par le Parc, suite à l'engagement de deux expertes naturalistes en botanique et en entomofaune. Le Conservatoire Botanique National de Brest a, quant à lui, apporté un soutien substantiel en termes d'expertise et d'accompagnement pour l'inventaire botanique.

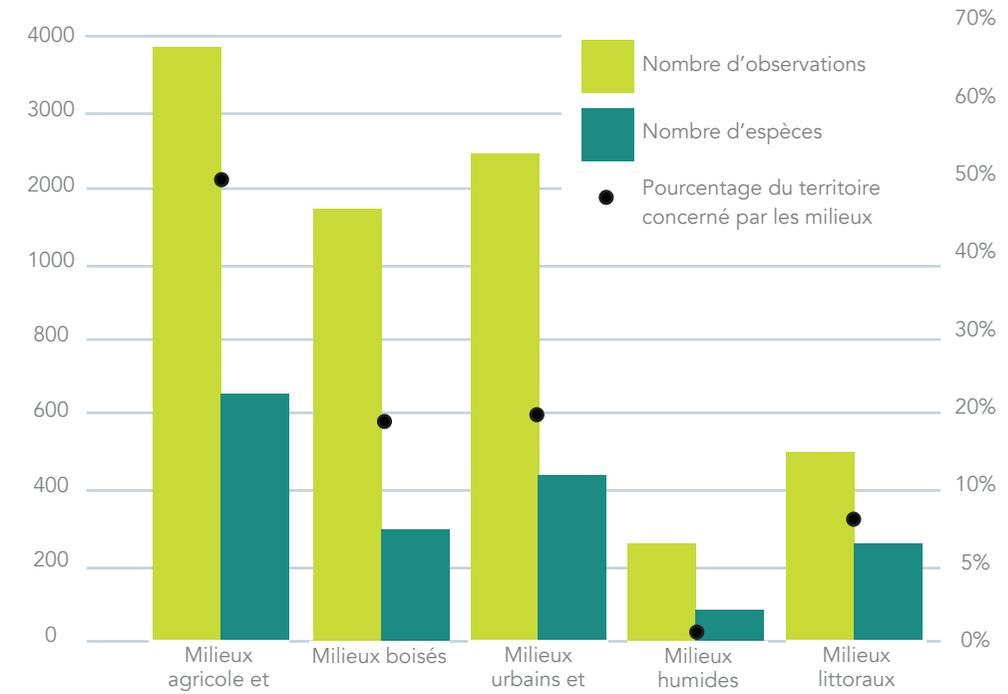
En outre, l'aspect participatif inhérent à cette démarche ABC implique l'engagement des résidents au cours de cette phase d'inventaires complémentaires. Pour ce faire, le Parc se fonde considérablement sur sa plateforme d'inventaires participatifs en ligne, offrant aux habitants la possibilité de partager leurs observations naturalistes. Cette plateforme est structurée en deux segments distincts, permettant de collecter des observations relatives à la faune et à la flore (facilitées par des clés d'identification), ainsi qu'aux divers habitats présents dans la commune tels que les mares, les vergers, les arbres têtards, et les landes, entre autres.

Cette approche collaborative favorise l'amplification des connaissances sur la biodiversité locale et renforce la participation des citoyens dans la préservation du précieux patrimoine naturel commun.

Au total, la démarche d'ABC a permis de récolter 9246 observations sur la commune de l'île d'Arz. Ces observations ont été effectuées dans différents habitats

Les données rassemblées

toutes informations naturalistes datant au maximum du premier janvier 2010. Ce choix de lapse de temps nous permet d'établir un profil de la richesse spécifique de la biodiversité de la commune. Néanmoins, sur une période de plus de 10 ans de nombreux changements sont à prendre en compte. Les observations naturalistes se regroupent en plusieurs catégories. Elles peuvent être qualifiées de ponctuelles lorsque leur portée spatiale est restreinte à des emplacements spécifiques. À l'inverse, on parle d'observations surfaciques lorsque leur étendue spatiale est plus vaste, ceci étant fait dans un souci de simplification graphique et de clarté analytique. Pour standardiser les analyses, toutes les observations ont été rendues comparables en les ramenant à un point central commun, même si leur situation d'origine était plus étendue. Cette homogénéité peut être également un biais dans la lecture des résultats.



▲ Figure 17. Histogramme de comparaison entre le nombre d'observations et le nombre d'espèces contactées par rapport à la surface occupée sur la commune des différents milieux



▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Berric

Dans le détail, parmi les 5192 observations effectuées dans la commune, 1532 ont été réalisées dans les milieux agricoles et les bocages, représentant 331 espèces différentes. Cependant, le nombre d'observations est conjointement lié à l'étendue spatiale de ces milieux. En effet, 66% du territoire est couvert par ces habitats. En revanche, les milieux de landes, couvrant moins de 1% du territoire, ont été le lieu de 156 observations. Ces observations ont permis de recenser 111 espèces différentes, témoignant d'une richesse spécifique importante. Il en va de même pour les milieux humides de la commune, qui ne couvrent que 9% de la superficie. Compte tenu du potentiel de diversité biologique de ces habitats, les naturalistes ont déployé des efforts conséquents en matière de prospection. Ils ont ainsi réalisé 5% de l'ensemble des observations dans ces habitats et ont identifié 132 espèces.

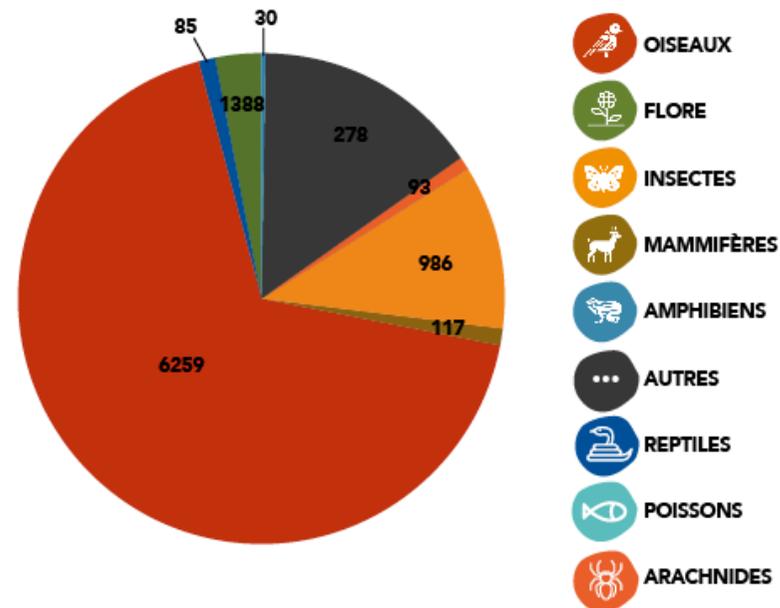
Les secteurs les plus inventoriés sur la commune de l'Île d'Arz sont l'île d'Ilur et les lagunes de Liouse. Hormis c'est deux hot-spot d'observation. Les inventaires de l'île sont homogène sur l'ensemble du territoire communale.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que cette représentation peut être influencée par les efforts déployés lors des prospections dans ces zones spécifiques. (figure X)

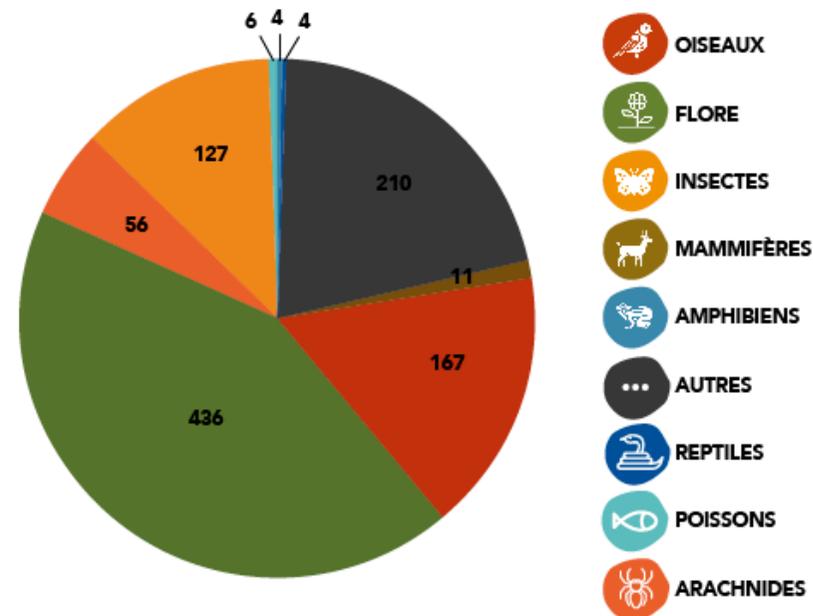
La carte géographique présentée offre une visualisation de la concentration et de l'intensité des points géolocalisés, correspondant aux observations d'espèces dans la commune. L'intensité de la couleur est proportionnelle au nombre d'observations réalisées pour chaque espèce (tous taxons confondus).

Dans la suite du rapport, certaines espèces spécifiques seront décrites sous forme de carte d'identité, en association avec la présentation des habitats à forts enjeux pour la biodiversité. Cette approche permettra de mettre en évidence les espèces clés et les habitats cruciaux pour la préservation de la biodiversité à Berric. En comprenant mieux ces liens entre espèces et habitats, nous serons mieux armés pour mettre en place des stratégies de conservation efficaces pour protéger la riche diversité biologique de notre commune.

Au total, ces observations ont permis d'identifier pas moins de 1050 espèces sur 18489 observations différentes sur la commune de L'Île d'Arz. Cela inclut 3273 observations liées à la faune, englobant tous les groupes taxonomiques, ainsi que 1919 observations relatives à la flore vasculaire.



▲ Figure X : Part des observations des différents groupes inventoriés sur l'ensemble des données récoltées



▲ Figure X : nombre d'espèces des différents groupes inventoriés sur l'ensemble des données récoltées

Le tableau (tableau X) présenté synthétise les résultats quantitatifs en fonction des différents groupes étudiés, tels que définis précédemment (voir page X). Avant de réaliser ces études, le niveau de connaissance de ces groupes a été estimé pour cibler les inventaires et déterminer les enjeux de connaissances concernant certains taxons, en tenant compte de l'état de conservation de leurs habitats et populations. Ainsi, certains inventaires ont permis de préciser la répartition et la présence d'espèces à enjeux.

Parmi les groupes étudiés, 7 bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, c'est-à-dire que plus de 50% des espèces potentiellement présentes sur le territoire ont été effectivement observées. 2 groupes affichent un niveau de connaissance moyen, tandis que 4 autres présentent un niveau de connaissance faible.

Les niveaux de connaissances moyens, faibles voire nuls de certains groupes peuvent s'expliquer principalement de deux façons. Tout d'abord, le temps imparti pour réaliser les inventaires était extrêmement limité, avec seulement une saison de prospection de mars 2022 à septembre 2022 pour certains taxons. En outre, un manque d'experts dans ces domaines scientifiques peut également expliquer ce déficit de résultats, d'autant plus que certains groupes peuvent compter un grand nombre d'espèces potentiellement observables sur le territoire.

Par exemple, il est plus facile d'atteindre un niveau de connaissance élevé pour des groupes comportant un faible nombre maximum d'espèces observables. C'est le cas, par exemple, pour les mammifères et les reptiles sur le territoire, qui comptent un nombre réduit d'espèces observables (15 espèces de reptiles en Bretagne et 62 espèces de mammifères terrestres), contrairement aux champignons qui en comptent plusieurs milliers.

GROUPE (CLASSEMENT INPN)	SOUS-GROUPES	NOMBRE D'ESPECES	ESTIMATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE
MAMMIFÈRES		11	★★★★
OISEAUX		167	★★★★
AMPHIBIENS		4	★★★★
REPTILES		4	★★★★
POISSONS		3	★★
INSECTES	DONT	127	★★★
	RHOPALOCERES (papillons de jour)	34	★★★★
	ORTHOPTÈRES	26	★★★★
	ODONATES	16	★★★★
ARACHNIDES		56	★★
GASTÉROPODE		1	★★
PLANTES A FLEURS		428	★★★
PTÉRIDOPHYTES DONT FOUGÈRES		8	★★★
MOUSSES		0	★
CHAMPIGNONS		0	★
LICHENS		108	★★
NON RENSEIGNÉS		102	

★★★★ ÉLEVÉ ★★★ MOYEN ★★ FAIBLE ★ NON ÉVALUÉ

▲ Tableau X : Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance

Analyse à trois échelles

temps, elles nous confèrent un état actuel des lieux ainsi qu'une appréhension plus approfondie des espèces qui résident au sein de la commune, tout en prenant en considération les divers biais inhérents aux observations. Dans un second temps, une analyse approfondie de ces informations nous autorise à identifier des zones clés en termes de biodiversité. Certaines espèces agissent comme des indicateurs, dévoilant indirectement la qualité des environnements écologiques où elles se manifestent. Par le biais de leur statut de protection ou de conservation, d'autres espèces révèlent les secteurs critiques nécessitant des actions de préservation ou de restauration. Dans leur ensemble, ces connaissances nous arment pour anticiper l'impact potentiel des aménagements futurs sur la biodiversité de la commune, et ces données peuvent être intégrées aux documents de planification.

Cette analyse des informations est menée à trois échelles imbriquées. Initialement, nous examinons la répartition des données à l'échelle des cinq grands types de milieux définis précédemment. Ensuite, nous approfondissons cette étude en fonction des habitats spécifiques composant ces milieux. Enfin, nous examinons en détail les différentes espèces résidant dans ces habitats, lesquelles sont présentées au moyen de fiches descriptives. Les espèces ont été choisies selon leur présence sur la commune. Leur représentativité peut être aussi bien anecdotique que très présente sur le territoire. Les espèces représentées en fiche d'identité par milieu sont généralement choisies en fonction de leur valeur patrimoniale (figurant au moins dans une liste rouge et/ou dans la liste des espèces déterminantes pour les zones ZNIEFF), ainsi que si leur conservation correspond à une responsabilité biologique régional déterminante. Cependant, ces espèces peuvent également appartenir à la biodiversité dite « ordinaire », contribuant ainsi à des initiatives concrètes et à l'établissement d'une connaissance approfondie sur certaines espèces exotiques envahissantes.

Cette analyse méticuleuse des données naturalistes sera croisée avec d'autres enjeux qui ont été préalablement identifiés dans les documents de référence, tels que la trame verte et bleue, le foncier communal, les mesures de gestion existantes, et autres. Cette approche intégrée nous offre la possibilité de saisir pleinement l'interconnexion entre la biodiversité et d'autres éléments clés du territoire, ouvrant ainsi la voie à des solutions cohérentes et durables pour la préservation et la gestion de la diversité biologique de la commune.



CE QU'IL FAUT RETENIR ... *Ar pezh a rank bezañ c'hoariet*

9246

OBSERVATIONS NATURALISTES RÉALISÉES
(dont 211 des habitants)

1019

TAXONS RECENSÉS

2

INVENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

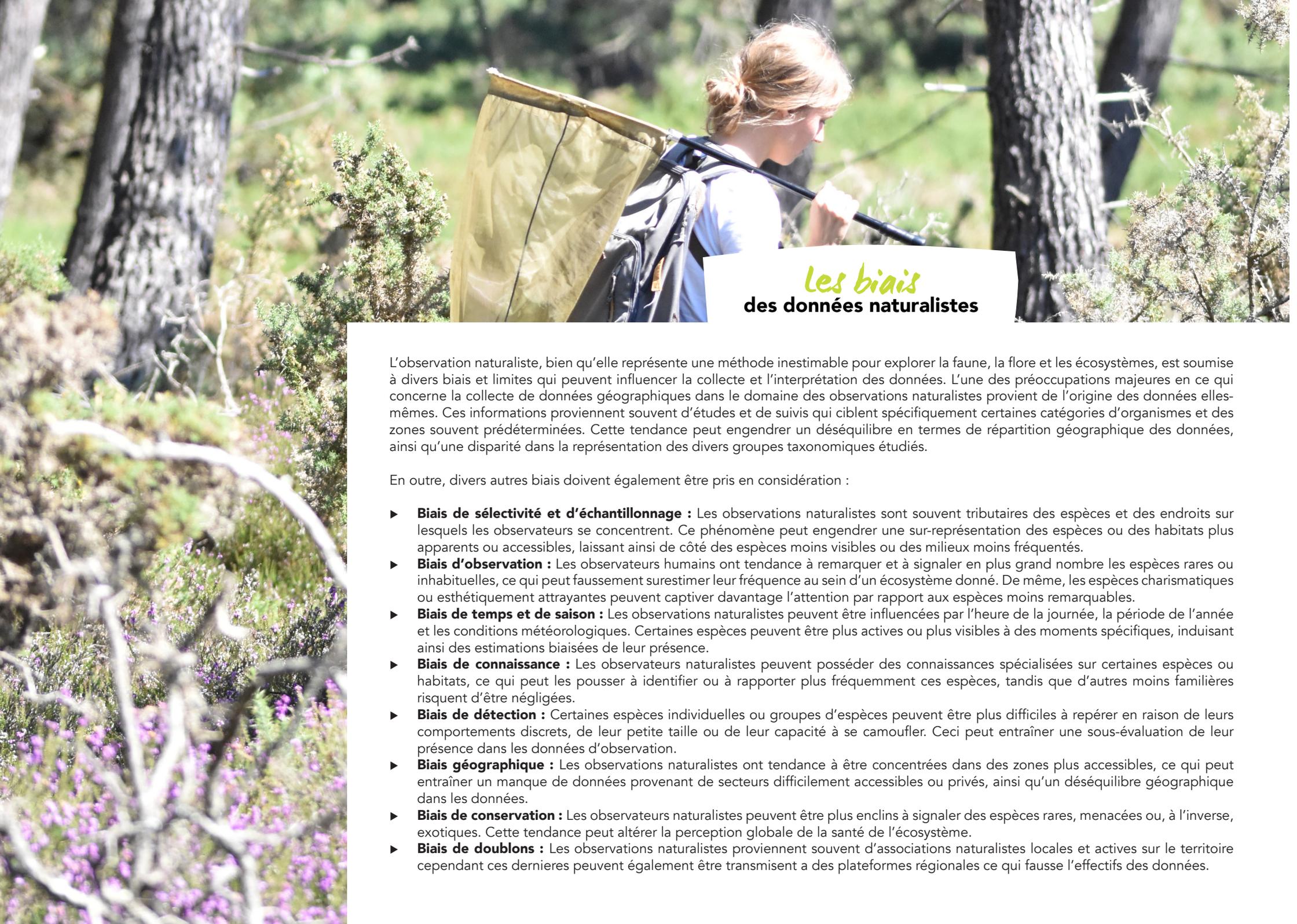
4

PARTENARIATS ASSOCIATIFS



A noter :

Dans la suite du document, les données seront analysées tout d'abord par milieux, puis par habitats et enfin par espèces

A young woman with blonde hair tied back, wearing a white t-shirt and a dark backpack, is walking through a forest. She is carrying a large, light-colored net on her shoulder. The forest is lush with green trees and bushes. The text 'Les biais des données naturalistes' is overlaid on the right side of the image.

Les biais des données naturalistes

L'observation naturaliste, bien qu'elle représente une méthode inestimable pour explorer la faune, la flore et les écosystèmes, est soumise à divers biais et limites qui peuvent influencer la collecte et l'interprétation des données. L'une des préoccupations majeures en ce qui concerne la collecte de données géographiques dans le domaine des observations naturalistes provient de l'origine des données elles-mêmes. Ces informations proviennent souvent d'études et de suivis qui ciblent spécifiquement certaines catégories d'organismes et des zones souvent prédéterminées. Cette tendance peut engendrer un déséquilibre en termes de répartition géographique des données, ainsi qu'une disparité dans la représentation des divers groupes taxonomiques étudiés.

En outre, divers autres biais doivent également être pris en considération :

- ▶ **Biais de sélectivité et d'échantillonnage** : Les observations naturalistes sont souvent tributaires des espèces et des endroits sur lesquels les observateurs se concentrent. Ce phénomène peut engendrer une sur-représentation des espèces ou des habitats plus apparents ou accessibles, laissant ainsi de côté des espèces moins visibles ou des milieux moins fréquentés.
- ▶ **Biais d'observation** : Les observateurs humains ont tendance à remarquer et à signaler en plus grand nombre les espèces rares ou inhabituelles, ce qui peut faussement surestimer leur fréquence au sein d'un écosystème donné. De même, les espèces charismatiques ou esthétiquement attrayantes peuvent captiver davantage l'attention par rapport aux espèces moins remarquables.
- ▶ **Biais de temps et de saison** : Les observations naturalistes peuvent être influencées par l'heure de la journée, la période de l'année et les conditions météorologiques. Certaines espèces peuvent être plus actives ou plus visibles à des moments spécifiques, induisant ainsi des estimations biaisées de leur présence.
- ▶ **Biais de connaissance** : Les observateurs naturalistes peuvent posséder des connaissances spécialisées sur certaines espèces ou habitats, ce qui peut les pousser à identifier ou à rapporter plus fréquemment ces espèces, tandis que d'autres moins familières risquent d'être négligées.
- ▶ **Biais de détection** : Certaines espèces individuelles ou groupes d'espèces peuvent être plus difficiles à repérer en raison de leurs comportements discrets, de leur petite taille ou de leur capacité à se camoufler. Ceci peut entraîner une sous-évaluation de leur présence dans les données d'observation.
- ▶ **Biais géographique** : Les observations naturalistes ont tendance à être concentrées dans des zones plus accessibles, ce qui peut entraîner un manque de données provenant de secteurs difficilement accessibles ou privés, ainsi qu'un déséquilibre géographique dans les données.
- ▶ **Biais de conservation** : Les observateurs naturalistes peuvent être plus enclins à signaler des espèces rares, menacées ou, à l'inverse, exotiques. Cette tendance peut altérer la perception globale de la santé de l'écosystème.
- ▶ **Biais de doublons** : Les observations naturalistes proviennent souvent d'associations naturalistes locales et actives sur le territoire cependant ces dernières peuvent également être transmises à des plateformes régionales ce qui fausse l'effectifs des données.

LES MILIEUX ET LES ESPÈCES DE LA COMMUNE DE BERRIC

Depuis 2021, le Parc se focalise sur la diversité des écosystèmes présents sur notre territoire et sur l'analyse approfondie des données accumulées lors de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Nous examinerons les divers milieux qui composent notre environnement, des forêts aux zones humides en passant par les prairies, en mettant l'accent sur les caractéristiques écologiques distinctes de chaque habitat. De plus, nous analyserons en détail les données collectées, en identifiant les espèces clés, les tendances démographiques et les pressions environnementales spécifiques à chaque écosystème.

L'analyse de ce données apporte des aperçus pour la conservation et la gestion de la biodiversité locale. En considérant les interactions complexes entre les espèces et leur environnement, nous pourrons mieux orienter les stratégies de préservation et contribuer à un équilibre durable entre la nature et les activités humaines.

Intégration de la cartographie des végétations

Dans le but d'établir une vision globale du territoire, la méthodologie d'inventaire s'est basé sur la cartographie des grands type de végétation du Conservatoire Botanique National de Brest. Cette dernière est la première visualisation de la distribution écologique du territoire et permet de mieux appréhender la commune.

En 2010, dans le but de répondre aux besoins des acteurs en termes de connaissance de la végétation, le Conservatoire Botanique National de Brest a porté un Contrat Nature «Connaissance et cartographie des végétations sur de grands territoires : étude méthodologique». L'objectif de ce Contrat Nature est d'élaborer et tester des méthodes d'inventaire et de cartographie de la végétation adaptées à un déploiement sur de grands territoires et intégrant une approche dynamique de la végétation, notamment à travers des méthodes de phytopathologie paysagère. La méthode de cartographie des grands types de végétation¹ repose sur une analyse par télédétection et un travail d'analyse d'images aériennes et de croisements de données géographiques, tout d'abord à l'échelle de l'ensemble du PNRA puis sur l'ensemble du territoire.

Cette carte est un outil régional et mutualisé qui permet de visualiser la répartition

de 27 grands types de végétation à l'échelle de la Bretagne. Elle constitue un état des lieux de référence, permettant de classer les habitats en fonction de leurs caractéristiques écologiques et botaniques.

L'analyse au 1/25 000 permet d'établir une cartographie assez précise pour établir une base de travail et une vision globale et permettent de mieux comprendre la diversité des habitats présents sur le territoire et sont essentielles pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels.

L'objectif final étant de mettre à disposition des territoires un outil d'aide à la décision pour les accompagner dans la préservation des milieux naturels par une meilleure intégration des enjeux liés aux végétations dans les politiques globales d'aménagement aussi bien que dans les actions spécifiques de protection de la nature. Cependant, pour faciliter les analyses ultérieures, une représentation simplifiée des différents types de végétation ont été regroupées par grands types de milieux. Ainsi les 27 typologies sont regroupées en 6 grands ensembles de milieux, donc 5 sont concernées pour la commune de Berric.

Ces grands ensembles de milieux sont :



- 1. Les milieux de bocages et de cultures** (regroupant les prairies, les systèmes bocagers, les vergers et les cultures)
- 2. Les milieux boisés** (regroupant les formations denses d'arbres et d'arbustes)
- 3. Les milieux urbains et industrialisés** (regroupant tous les milieux aménagés et construits, ex : routes, bâtiments et jardins)
- 4. Les milieux de landes** (correspond aux milieux de landes, en fermeture ou gestion)
- 5. Les milieux humides** (regroupant tous les végétaux des bords de cours d'eau mais aussi les ripisylves et prairies humides, attention certains milieux peuvent se retrouver dans certains autres regroupements ex: les prairies humides se retrouvent aussi bien dans les milieux humides que dans les milieux de bocage et de culture insoustrayable de son usage agricole et de production)
- 6. Les milieux littoraux** (correspond aux zones se trouvant le long des côtes et incluent les dunes, les estrans, les vasières et les lagunes ainsi que les milieux rocheux)

L'habitat ne se limite pas à sa végétation seule ; celle-ci constitue une composante

¹ Marion HARDEGEN, & Vanessa SELLIN. (2012). Carte des grands types de végétation du Parc naturel régional d'Armorique

parmi d'autres. Du fait de son rôle intégrateur, la végétation est un indicateur précieux permettant de caractériser l'habitat. C'est pourquoi les méthodes d'inventaire et de cartographie des habitats naturels et semi-naturels se concentrent principalement

Sur les formations végétales, en établissant des correspondances entre la typologie des végétations et les classifications d'habitats telles que EUNIS, CORINE Biotopes et Natura 2000, il devient possible de créer des cartes représentatives des habitats.

Cependant, pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale, le choix méthodologique ne s'est pas orienté vers l'identification des divers habitats. En effet, la notion d'habitat est généralement appliquée à de petites superficies de territoire, souvent quelques mètres carrés. Pourtant, malgré le fort intérêt d'identifier des habitats avec finesse, l'examen approfondi de ces habitats exige une étude minutieuse de la végétation dans un contexte environnemental précis, une démarche qui n'était pas envisageable à l'échelle totale du territoire, étant donné que les inventaires botaniques ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Ce travail pourra néanmoins être réalisé ultérieurement sur des sites à enjeux analysés grâce à l'Atlas de la biodiversité communale.

L'utilisation de la cartographie de la végétation du Conservatoire Botanique National de Brest offre une première approche des différents milieux présents sur la commune.

La commune de Berric se caractérise par son caractère rural, avec une prédominance de vastes espaces de bocages et de cultures, occupant environ 46% de la superficie totale du territoire (tableau X). Les terres agricoles destinées à la culture couvrent la plus grande partie de la surface de la commune, près de 1010 hectares sont utilisés pour la production agricole. La présence de nombreuses exploitations pluri-légumes explique la proportion élevée de prairies sèches destinées au pâturage. De plus, ces terres agricoles s'étendent dans un réseau de bocage bien défini, couvrant environ 5% de la zone. Au nord de la commune, une étendue boisée couvre près de 21% de la surface, et près de 5% de cette entité est couverte par des boisements humides de ripisylve. Un autre quart de cette surface est quant à lui destiné à l'exploitation sylvicole. Berric reste une commune dont l'urbanisme demeure modeste comparé à d'autres communes limitrophes. Moins de 10% de la surface totale communale est affectée par les habitats anthropisés. Pour finir, Berric abrite des écosystèmes significatifs liés aux zones humides, incluant des forêts et des prairies, qui représentent près de 9% du territoire. En sus de ces habitats, il est important de noter que la commune englobe d'autres environnements d'un grand intérêt malgré leur moindre étendue : les landes couvrent seulement 10 hectares de la commune. Tous ces habitats seront détaillés par grands ensembles de milieux dans la suite du document, ce qui permettra d'aborder les sites à fort intérêt ainsi que les espèces patrimoniales qu'ils abritent.

	SURFACE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATIONS (HECTARES)	POURCENTAGE PAR RAPPORT À LA SURFACE COMMUNALE (%)
MILIEUX DE BOCAGES ET DE CULTURES	161,59	51,32
Prairies et pelouses humides (hors marais-salé)	-	-
Prairies et pelouse sèches et mésophiles (hors dunes)	131,08	41,63
Végétations des haies et talus	19,33	6,14
Culture	11,18	3,55
Vergers	-	-
MILIEUX BOISÉS	61,98	19,69
Forêts humides	-	-
Forêts sèches et mésophiles	10,13	8,92
Plantations d'arbres à feuilles caduques	-	-
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	13,92	4,42
Coupes forestières	-	-
Fourrés humides	-	-
Fourrés secs et mésophiles	37,92	12,04
MILIEUX URBAINS	63,94	20,31
Bâtis	12,73	4,04
Routes	13,97	4,44
Autres milieux non végétalisés	5,30	1,68
Parcs et jardins	31,92	10,14
MILIEUX LITTORAUX	23,04	7,32
Rochers, falaises, sables littoraux	5,62	1,79
Milieu marin et estran non végétalisé	1,21	0,39
Champs d'algues marines	0,07	0,02
Végétations des marais salés	16,12	5,12
MILIEUX HUMIDES	4,30	1,37
Roselières	-	-
Plans d'eau, cours d'eau et végétation associés	4,29	1,37
Prairies et pelouses humides (hors marais-salés)	-	-
Landes humides	-	-
Fourrés humides	-	-

▲ Tableau 1 : Pourcentage des grands types de végétation en relation aux grands ensembles de milieux de la commune de l'île d'Arz

Attention, ces valeurs ne prennent en compte que les surfaces situées strictement à l'intérieur des limites communales administratives. Par conséquent, une grande partie des espaces de l'estran n'est pas comptabilisée dans ce tableau, et certains habitats seront présentés dans le chapitre dédié à la description des différents milieux littoraux.

Dans la suite du rapport, les données naturalistes seront associées à ces différents milieux.

▲ figure X : Carte de localisation des grands ensembles de milieux



Prairie naturelle de Kercohan



LES MILIEUX DE BOCAGES ET DE CULTURES

Présentation générale

Les milieux naturels liés aux cultures et aux bocages dominent largement la commune de l'île d'Arz, occupant près de 51% de sa surface totale. Malgré le déclin de l'activité agricole dans les années 1950-1960 et la mise à l'écart de la modernisation agricole, entraînant presque la disparition de l'agriculture dans certaines zones rurales isolées et marginalisées. A contrario de ce phénomène, l'île d'Arz a réussi à préserver ces espaces. Cette conservation est attribuable à son nouvel attrait touristique et à sa capacité d'adaptation rapide aux changements économiques dans le secteur du tourisme, tout en maintenant un équilibre entre l'activité touristique et la préservation de l'environnement naturel et la gestion du territoire.

La préservation de cet activité est bénéfique pour la biodiversité de l'île, car les parcelles agricoles allié à des méthodes de production respectueux, demeurent des habitats privilégiés pour accueillir la faune et la flore. En effet, un grand nombre d'observations ont été réalisées dans ces espaces, révélant que la plupart des sauterelles, papillons et oiseaux fréquentent ces zones préservées. C'est également dans ces milieux que l'on peut trouver une diversité floristique importante

En préservant ces milieux naturels malgré les transformations socio-économiques, l'île d'Arz joue un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité locale. Ainsi,

Sur l'ensemble des observations réalisées, 3814 ont été effectuées dans ces milieux, englobant 661 espèces de tous taxons confondus.

Les milieux de bocages et de cultures sont fréquentés par une grande variété d'espèces, notamment des sauterelles, des papillons et des oiseaux, et présentent également une diversité floristique remarquable.

Cette entité comprend toutes les surfaces utiles à la production et à l'élevage, telles que les prairies naturelles ou cultivées, ainsi que les structures végétales héritées de l'agriculture, comme les haies et les talus. Les haies jouent un rôle crucial en tant que lisières de cet habitat, tant sur le plan environnemental que sur le plan agricole. Elles fournissent un habitat essentiel à de nombreuses espèces animales et végétales, en créant des corridors biologiques favorisant leur déplacement, leur reproduction et leur alimentation.

Les transformations observables au fil des décennies dans la commune, depuis les années 50 jusqu'à nos jours, ont principalement abouti à une réduction notable de la variété des cultures ainsi qu'à une consolidation des parcelles due à la diminution du nombre d'exploitations agricoles. Alors qu'à l'aube du XXe siècle l'île hébergeait encore une dizaine d'exploitations, de nos jours, il ne subsiste qu'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun qui voit sa taille croître d'année en année. Cette entreprise polyvalente s'étend désormais de la production laitière à la fabrication de bière et de pain. L'accroissement de la diversité de production pourrait, en outre, contribuer à une variété écologique associée.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, entre Berno et le Lan, évolution de la végétation



Les habitats naturels représentatifs

Les prairies de pâturage

Au sein de la commune, l'élevage bovin, principalement axé sur la production laitière, se détache comme l'une des activités agricoles prédominantes. Cependant, cette production, qui nécessite l'allocation de diverses parcelles pour le pâturage, peut engendrer des conflits avec la biodiversité. En effet, l'île d'Arz et ses îlots sont fréquentés par une avifaune variée, en particulier des oiseaux nicheurs au sol tels que le Vanneau huppé, le Tadorne de Belon, le Pipit farlouse et bien d'autres.

La présence de ces oiseaux nicheurs au sol, parmi d'autres espèces, contribue grandement à l'enrichissement de la faune aviaire et à l'équilibre écologique du Golfe du Morbihan. Cependant, leur survie dépend étroitement de la préservation de leurs habitats naturels, notamment des zones humides et des prairies côtières. Ainsi, la protection de ces habitats revêt une importance capitale pour assurer la pérennité de ces espèces et pour maintenir la diversité biologique dans la région. La présence de ces espèces peut être influencée par l'exploitation de certaines parcelles agricoles. Les oiseaux nicheurs au sol ont besoin d'un environnement ouvert, qui résulte précisément du pâturage. La hauteur limitée de la végétation est cruciale pour permettre les déplacements des adultes et des poussins lors de leur recherche de nourriture. Le pâturage joue ainsi un rôle essentiel dans la gestion de ces habitats, en maintenant une herbe de faible hauteur. Cependant, des précautions doivent être prises pour éviter des impacts néfastes sur les résultats de la nidification.

Un exemple concret est la date d'introduction du bétail dans les pâturages, qui s'avère déterminante. Il est généralement recommandé de ne pas introduire les animaux avant la fin de la saison de reproduction. À cette période, l'abondance des invertébrés proies coïncide avec l'arrivée du bétail, en phase avec la ponte des œufs par les limicoles, en particulier les Vanneaux huppés. Ainsi, les poussins disposent d'une source abondante de nourriture. Si le bétail est introduit trop tard, les poussins pourraient se trouver en déficit de ressources alimentaires. Il convient de noter que les impacts des bovins varient en fonction de leur âge. Les jeunes vaches, de par leur tempérament joueur et leurs déplacements plus fréquents et rapides, peuvent causer davantage de dégâts par piétinement. En comparaison, les vaches adultes, plus calmes, occasionnent moins de problèmes et leur piétinement accidentel n'affecte que rarement les nids. De plus, la production de bouses peut favoriser l'installation d'insectes, qui à leur tour, seront consommés par les poussins de limicoles.

Quelques sites sont bien connus par la nidification de ces espèces, Berno, Liouse en font partie.

Les accrues forestières

Les accrues forestières sont des friches agricoles résultant de l'arrêt de l'utilisation des terres. Ainsi, lorsqu'une terre agricole abandonnée commence à se reboiser naturellement mais ces terrains en transition entre des utilisations précédentes et des futurs développements, offrent une panoplie d'avantages substantiels pour l'environnement. Leur valeur ne se limite

pas à leur aspect temporaire, mais englobe une série de retombées positives qui méritent d'être soulignées.

Tout d'abord, les friches sont des réservoirs de la biodiversité. En permettant à une variété de plantes et d'animaux de s'établir, elles favorisent la création d'écosystèmes dynamiques. Leurs habitats diversifiés attirent une multitude d'espèces, contribuant ainsi à la richesse biologique. Cette diversité a des implications majeures pour la stabilité des écosystèmes et la résilience face aux changements environnementaux. Par ailleurs, les friches offrent un habitat précieux pour la faune. En créant des zones de refuge et de reproduction, elles contribuent à la survie d'espèces locales et participent à la préservation de la chaîne alimentaire et de la diversité génétique. Un autre atout clé des friches est leur capacité à réguler les ressources en eau. Grâce à leur végétation, elles absorbent efficacement l'eau de pluie, réduisant ainsi le risque d'inondations. De plus, cette fonction de régulation s'étend à la recharge des nappes phréatiques, contribuant à maintenir l'équilibre hydrologique local.

En parlant d'équilibre, les friches jouent également un rôle important dans la préservation des sols. En empêchant l'érosion, leur végétation assure la stabilité des sols et préserve leur fertilité. Ce rôle est d'autant plus crucial à une époque où la dégradation des sols devient une préoccupation mondiale.

En somme, les friches sont bien plus que des terrains en attente de développement. Leurs bénéfices environnementaux englobent la préservation de la biodiversité, la régulation des ressources en eau, la protection des sols, le stockage de carbone, le soutien à la faune, et l'éducation environnementale. Leur rôle dans la construction d'écosystèmes sains et résilients ne peut être sous-estimé, faisant d'elles des acteurs inestimables dans la préservation de notre environnement. Même si ces structures végétatives semblent être un obstacle à l'agriculture elle est un atout pour la résilience de milieux.

Les espèces remarquables



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Le GAEC «Ferme de l'Île d'Arz» reste un atout majeur pour l'ouverture des paysages de l'île, et pour les intérêts écologiques qui en résulte.

- ▶ Maintenir la vocation agricole et pastorale des parcelles ainsi que les structures écologiques en lien avec cette pratiques (haies, murets, fossés)
- ▶ Maintenir prioritairement les prairies naturelles non semées, qui sont fauchées ou pâturées, sans modification de la nature du sol.
- ▶ Maintenir et rétablir des îlots de friches favorables à l'accueil de la nidification
- ▶ Planter des linéaires de haies
- ▶ Travailler en collaboration avec les agriculteurs pour développer des approches adaptées en prenant en compte les contraintes économiques et sociales

À l'échelle des habitats

Les éléments du milieu bocager, tels que les murets en pierres sèches et les haies sont des refuges pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

- ▶ Diversifier l'usage des cultures et adapter l'utilisation selon les périodes de nidification et de reproduction
- ▶ Favoriser les habitats semi-naturels : Encourager la création d'habitats semi-naturels tels que les prairies fleuries, les zones humides, et les zones de jachère.
- ▶ Sensibiliser les agriculteurs et le grand public à l'importance de la biodiversité dans les milieux agricoles et fournir des formations sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- ▶ Préserver les éléments du paysage bocager : Maintenir et restaurer les haies, les murets en pierres sèches, les fossés qui sont des éléments essentiels pour la biodiversité. Ces structures fournissent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que des corridors de déplacement.
- ▶ Replanter des espèces autochtones et résistantes aux changements climatiques dans le but de renouveler les haies vieillissantes et de créer des nouveaux linéaires de haies

À l'échelle des espèces

L'enjeu le plus important à l'échelle des espèces sur les milieux de cultures et de bocages reside sur la forte présence d'oiseaux nicheurs sur le territoire certaines évolution de pratiques permettrait de favoriser leurs installations et nidifications. Sur le secteur de Berno, Le Vanneau huppé niche de façon assez exceptionnelle sur le territoire du Golfe

- ▶ Limiter les intrants dans les cultures et notamment les produits phytosanitaires et favoriser les semi directs
- ▶ Inciter les exploitants agricoles dans des démarches de mesures agricoles environnementales et climatiques
- ▶ Respecter cycle de nidification des oiseaux nicheurs et sensibiliser le grand public à leur présence.
- ▶ Les espèces de faune et de flore observées au sein du bocage sont un atout pour l'activité agricole. Les insectes, notamment, jouent un rôle en tant qu'auxiliaires des cultures et assurent la pollinisation. Dans une perspective de conservation et de production, il serait intéressant de limiter les intrants dans les cultures et notamment garder quelques secteurs non exploités pour favoriser leur présence.
- ▶ Préserver les ourlets et accrues forrestiers et la régénération naturelle des haies.
- ▶ Réguler les populations de faisans de colchiques pour favoriser la nidification des autres oiseaux au sol et de préserver la population des reptiles, alimentation des jeunes.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX BOISÉS



Boisement de conifères autour du site mégalithique de Liouse

Présentation générale

Comme beaucoup d'autres îles de Bretagne, l'île d'Arz n'est pas particulièrement reconnue pour ses étendues boisées. Actuellement, les milieux boisés occupent seulement 19 % de la superficie totale de la commune. Dans cette proportion, une portion de 4% du territoire est attribuée aux plantations d'arbres à feuilles persistantes. Ces plantations ont été réalisées pendant la seconde moitié du XXe siècle, encouragées par des incitations publiques qui ont laissé leur empreinte sur nos littoraux sous la forme de plantations forestières, principalement constituées de conifères. Près de 3% de cette proportion sont dédiés aux forêts sèches et mésophiles, abritant diverses espèces d'arbres à feuilles caduques. Ces habitats sont repérables notamment sur l'île d'Ilur, où une forêt de chênes verts prospère, ainsi que sur l'île du Lern. Les fourrés secs et mésophiles, couvrant près de 12% du territoire, proviennent en grande partie d'anciennes haies bocagères qui ont gagné du terrain au fil du temps mais surtout de friches agricoles qui se régénèrent en fourrés denses.

Même si les espaces boisés ne dominent pas le paysage de l'île d'Arz, la diversité des habitats naturels, y compris les forêts, les fourrés et les plantations, contribue à la richesse écologique de l'île. La conservation de ces milieux variés est cruciale pour maintenir l'équilibre de la biodiversité et préserver les caractéristiques naturelles de l'île. Sur l'ensemble des observations réalisées, 1747 ont été effectuées dans ces milieux, englobant 467 espèces de tous taxons confondus.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution du paysage de la Pointe de Liouse



Les habitats naturels représentatifs

La pointe de Liouse et sa régénération

La pointe de Liouse, ainsi que la plupart des autres pointes de la commune, illustre de manière frappante les résultats du reboisement. En effet, de nombreuses parcelles, en particulier le long de nos littoraux, ont été transformées en plantations de conifères grâce à un processus appelé enrésinement (terme spécifique en français pour décrire cette pratique controversée). Ce reboisement a été encouragé par le Fonds Forestier National, créé en 1946 en France dans le but de dynamiser la gestion forestière et de soutenir l'industrie du bois. Son objectif principal était de promouvoir le reboisement, en particulier avec des essences résineuses. Cette époque a ainsi été marquée par une véritable effervescence de reboisement, tant de la part des propriétaires privés que de l'État.

En effet, à cette période, la France, y compris la Bretagne, était confrontée à une demande croissante en matières premières forestières pour répondre aux besoins de diverses industries. Les conifères, en particulier les pins, étaient privilégiés en raison de leur croissance rapide et de leur capacité à produire du bois rapidement. La politique de reboisement mise en place avait pour but de répondre à ces besoins tout en favorisant le développement économique des régions rurales. Cependant, Les monocultures de conifères ont entraîné une diminution de la diversité biologique par rapport aux écosystèmes feuillus et autochtones elle a aussi entraîné une perte significative d'habitats naturels. En effet, les plantations de conifères ont souvent remplacé des écosystèmes tels que les landes et les prairies, qui avaient leur propre valeur écologique et culturelle.

Ces préoccupations suscitent des discussions et des réflexions actuelles sur la gestion forestière et la conservation, et de résilience de ces espaces avec un gestion plus durables et respectueuses de la biodiversité et des écosystèmes. La municipalité s'est engagée dans cette voie, cherchant à régénérer la pointe de Liouse avec des espèces indigènes et en favorisant les feuillus plutôt que les conifères.

Le bois de chênes verts d'Ilur

Les boisements de chênes verts en Bretagne se font rares en comparaison avec d'autres régions plus méditerranéennes. Le *Quercus ilex*, ou chêne vert, est une espèce typique des climats chauds et secs, ce qui le rend généralement moins adapté aux conditions climatiques fraîches et humides de la Bretagne. Néanmoins, des cas isolés où des chênes verts ont été plantés ou se sont développés dans des microclimats favorables peuvent être observés. Ces boisements se trouvent souvent dans des endroits où les conditions locales sont plus propices à la croissance de cette espèce. Bien que son aire de répartition principale soit la zone méditerranéenne-aquitaine, s'étendant jusqu'à l'estuaire de la Loire, le chêne vert a réussi à s'adapter à la douceur de la zone côtière bretonne, lui permettant de se régénérer localement. En effet, grâce à leur système racinaire robuste, les chênes verts peuvent s'insinuer dans les interstices rocheux et pénétrer profondément dans le sol pour capter les nutriments. Leurs feuilles possèdent une caractéristique unique qui optimise l'absorption d'eau : le dessus des feuilles, couvert d'une épaisse cuticule luisante, réduit l'évaporation, tandis que le dessous, garni de petits poils, favorise l'absorption de l'humidité.

Cela en fait un boisement capable de s'adapter aux changements climatiques à venir, offrant à l'île d'Ilur une ambiance rappelant les régions méditerranéennes.

Les espèces remarquables



Thomise variable

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Les boisements sur L'île d'Arz sont limités, avec une plus grande proportion de forêts sur les îles privées. Comparant 1952 à aujourd'hui, le paysage boisé de l'île a changé : exode agricole suivi de reboisement, encouragé par le FFN. Aujourd'hui, les bois restent stables, surtout en résineux sur les pointes de Bilhevé, du Liouse et de Berno. Cependant, ces choix fragilisent le littoral. Les racines du Pin maritime accélèrent l'érosion des falaises.

- ▶ Régénérer les boisements des pointes en favorisant les espèces indigènes et adaptées.
- ▶ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes tel que le laurier palme, le robinier faux-acacia ou encore le baccharis.
- ▶ Valoriser et protéger le peuplement forestier au bord du centre des Glénans.
- ▶ Adopter des pratiques de gestion qui imitent les processus naturels tels que l'éclaircie sélective, la régénération naturelle et le maintien d'arbres morts ou en décomposition (secteur Liouse).

À l'échelle des habitats

En raison de la faible couverture de zones boisées sur la commune, leur présence revêt d'autant plus d'importance, soulignant la nécessité de préserver une diversité d'habitats forestiers.

- ▶ Supprimer et contrôler les essences d'arbres allochtones, voire envahissantes
- ▶ Favoriser une gestion forestière permettant le développement de vieux arbres
- ▶ Favoriser la régénération naturelle des Accrues forestiers et encourager la croissance d'une variété d'espèces végétales indigènes
- ▶ Impliquer la communauté locale dans la préservation et la gestion des boisements
- ▶ Établir des liens entre différents habitats pour permettre aux espèces de se déplacer et de coloniser de nouveaux territoires.
- ▶ Identifier et protéger les zones sensibles, telles que les zones de boisements humides.

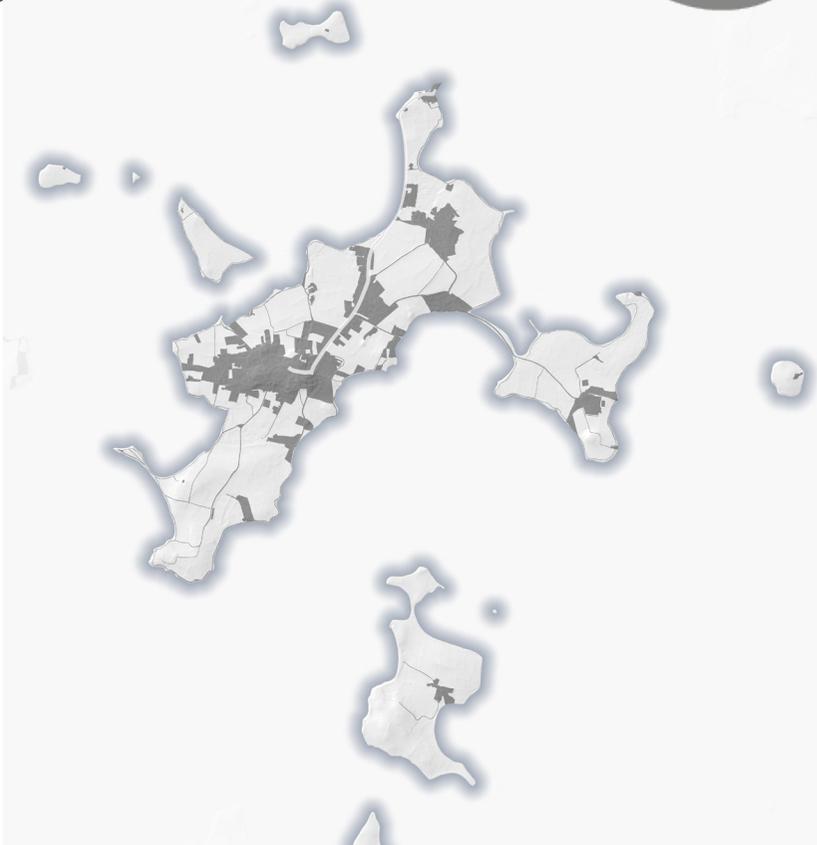
À l'échelle des espèces

Un grand nombre d'espèces sont spécifiques aux boisements ou ont un cycle de vie étroitement lié à la présence de ces habitats et à leur préservation. Ces espèces dépendent des boisements pour divers aspects de leur existence, tels que l'abri, la nourriture et la reproduction. Les boisements offrent un habitat unique où les conditions de lumière, d'humidité et de végétation créent un environnement propice à des communautés diversifiées d'organismes.

En préservant et en gérant de manière durable les boisements, nous assurons la continuité de ces écosystèmes essentiels pour les espèces dépendantes, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et au fonctionnement harmonieux des écosystèmes naturels.

- ▶ Intégrer l'île d'Arz et ses îlots dans les protocoles d'inventaire des rapaces nocturnes
- ▶ Maintenir les arbres morts et en décomposition au sol ou sur pied pour favoriser les espèces xylophages
- ▶ Identifiez les arbres creux, les fissures dans les écorces et les cavités naturelles qui servent de gîtes aux chauves-souris, amphibien et insectes. Évitez de perturber ces zones pendant les périodes de reproduction et de repos.
- ▶ Identifiez les voies de migration et de déplacement des chauves-souris entre les boisements et d'autres habitats.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX URBAINS ET INDUSTRIALISÉS



Végétation de mur dans le centre bourg

Présentation générale

Cette partie du territoire communal représente environ 20% de sa surface totale, équivalant à environ 64 hectares sur les 315 hectares cadastrés de la commune. Au sein de cette portion de l'espace communal, sont inclus les voies routières, les infrastructures bâties, les zones non végétalisées ainsi que les parcs et jardins.

L'évolution de ces secteurs a maintenu une relative stabilité depuis les années 2010, bien que durant plusieurs décennies, ces espaces aient subi d'importantes transformations au détriment des zones naturelles et des terres agricoles. Sur l'île d'Arz, les routes occupent 4% du territoire, les constructions représentent 4%, les parcs et jardins s'étendent sur 31 hectares, et 1% du territoire est constitué de surfaces non végétalisées, principalement des parkings et autres espaces perméables.

La majorité de l'urbanisation se concentre au cœur du bourg, regroupant les résidences dans la partie centrale de la commune, une zone moins sujette aux aléas naturels.

Un total de 2497 données naturalistes ont été recueillies dans ces milieux c'est donc 359 espèces différents qui ont été inventorié dans cet ensemble d'habitats, représentant 37% de l'ensemble des données naturalistes collectées sur l'ensemble du territoire communal. Plusieurs espèces spécifiques au littoral ont été observées dans ces milieux, ce résultat étant attribuable à la proximité des zones urbanisées avec le littoral de la commune.

Ces divers habitats sont particulièrement concernés par les efforts de lutte contre la pollution lumineuse. À cet égard, la commune de L'île d'Arz a entamé des travaux de rénovation de l'éclairage public en xxxx. L'objectif de ces améliorations est de promouvoir des éclairages plus économes en énergie et moins impactant. Outre les économies d'énergie, cette évolution vise également à préserver l'environnement et son cycle.

▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution de l'emprise de la zone urbaine du centre bourg de la commune de l'île d'Arz



Les habitats naturels représentatifs

Les murets en pierres-sèches

Les murets jouent un rôle essentiel en offrant un nouvel habitat physique qui enrichit la mosaïque paysagère, capable de répondre aux besoins écologiques diversifiés des animaux. En tant qu'éléments linéaires servant à délimiter des parcelles, ils créent un contact rapproché entre des milieux exploités, comme les cultures, et des milieux extensifs, tels que les prairies permanentes, les zones humides ou les forêts. Ils contribuent ainsi à l'effet de lisière, connu pour stimuler la diversité des espèces établies. La colonisation et l'occupation des espèces dépendent de nombreux facteurs tels que la roche locale utilisée, le mode de construction, l'état de conservation et le degré de colonisation de la végétation ou du sol sur lequel ils sont installés. Chaque mur possède ses propres conditions écologiques sensiblement ou radicalement différentes, avec des communautés d'animaux spécifiques. L'effet lisière des murs assure un rôle crucial pour la circulation, la reproduction, le refuge et la surveillance de nombreuses espèces, notamment d'araignées, de reptiles, d'oiseaux et d'escargots. Le cortège floristique qui colonise les murs en pierre est dominé par des fougères à crampons, telles que les polypodes, les nombril de Vénus ou la ruine de Rome, mais également par des espèces exotiques comme la Vergere de Karvinsky. Les pieds de murs accueillent également un autre cortège végétal, notamment la pariétaire officinale ou le Centranthe rouge.

Les bâtiments

Le bâti, qu'il soit résidentiel, commercial, administratif ou industriel, marque l'empreinte humaine sur le milieu naturel. Certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris s'y adaptent et trouvent dans nos murs et sous nos toitures des substituts aux cavités naturelles telles que les arbres et les falaises. Cependant, l'extension de l'artificialisation du paysage menace la flore et la faune naturellement présentes. Il est donc essentiel de préserver les refuges artificiels tels que les clochers, les combles, les sous-pentes, etc., d'adapter les constructions et d'anticiper les besoins pour préserver la biodiversité.



▼ Figure X : Photographie aérienne 1956 et en 2019, évolution du paysage



Les espèces remarquables

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

Le paysage urbain de la commune a évolué même si ce dernier est assez faible en comparaison a de nombreuses villes limitrophes. Son attrait depuis quelques années et l'apparition de nouveau projet d'habitation pourrait fortement impacter l'équilibre paysager de L'Île d'Arz.

- ▶ Poursuivre la démarche zérophyto
- ▶ Favoriser les entretiens différenciés et raisonnés
- ▶ Favoriser la rénovation du bâti existant
- ▶ Continuer à préserver la trame noire en réduisant la pollution lumineuse
- ▶ Favoriser le comblement des dents creuses plutôt que d'élargir le périmètre urbain de la commune.

À l'échelle des habitats

Le bourg et les hameaux de Île d'Arz possèdent un patrimoine bâti traditionnel comprenant des éléments tels que des murets, des talus, des calvaires et d'autres monuments religieux qui offrent un potentiel d'accueil pour une biodiversité remarquable.

- ▶ Promouvoir les savoir-faire architecturaux favorables à la biodiversité, tant sur les bâtiments récents que sur les constructions anciennes, en s'appuyant sur les ressources locales telles que le Parc naturel régional et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Cela permettra de concevoir et de rénover les bâtiments de manière à offrir des habitats favorables à la faune et à la flore locales.
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'accueil de la biodiversité dans les propriétés privées, notamment dans les jardins, en leur fournissant des informations sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien.

À l'échelle des espèces

Certaines espèces trouvent refuge dans ou aux alentours des constructions humaines, telles que les crapauds, les grenouilles, les hérissons et les chauves-souris. Cependant, ces aménagements peuvent devenir une barrière ou une nuisance pour ces espèces. Les routes D7 et D140, par exemple, sont difficilement franchissables pour les différentes espèces se rendant vers leurs sites de reproduction et de nourrissage. De même, l'éclairage de la commune peut perturber les déplacements des populations de chauves-souris et altérer les cycles des espèces nocturnes ou crépusculaires, ainsi que le développement des espèces diurnes.

- ▶ Cartographier les points de conflits routiers en recensant les collisions afin d'identifier les zones sensibles pour la faune.
- ▶ Réaliser des aménagements spécifiques adaptés aux espèces impactées, tels que des crapauducs ou des passerelles sous les ponts, pour faciliter le passage des animaux.
- ▶ Effectuer des inventaires supplémentaires sur les chiroptères dans les bâtiments communaux afin de mieux comprendre leur présence et leurs besoins.
- ▶ Adapter l'éclairage public en diminuant les horaires d'utilisation et/ou l'intensité lumineuse pour réduire les perturbations sur la faune nocturne.
- ▶ Intégrer et installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris, aussi bien dans les nouvelles constructions que dans les anciennes, pour leur offrir des habitats supplémentaires propices à leur installation.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX DES LANDES



Bruyère cendrée et Ajonc de le Gall sur Iluric

Présentation générale

D'après la classification en grands types de végétation établie par le Conservatoire Botanique National de Brest, il ressort que la commune de l'île d'Arz ne possède pas de superficie dédiée aux milieux de lande. Toutefois, grâce à une meilleure appréhension du territoire, il a été possible d'identifier environ 8600 m² de terrain couverts par ces milieux de lande, représentant ainsi seulement 0,30% de la surface totale.

Malgré le manque de connaissances approfondies sur la biodiversité de ces milieux au sein de la commune, le gestionnaire de l'île d'Iluric a réussi à esquisser une vue d'ensemble de ces habitats, à localiser leur présence et à identifier les espèces remarquables qui leur sont associées.

Les habitats naturels représentatifs

La lande de l'île d'Iluric

Bien que la typologie originale ne mentionne pas ce type d'environnement, des travaux sur le terrain ont permis d'identifier deux zones de landes sèches sur le territoire de la commune de l'île d'Arz. Ces deux zones se situent sur l'île d'Iluric, une île privée située au sud de la commune. Sur la partie ouest d'Iluric, une lande sèche exposée aux vents d'ouest s'est développée et est bien préservée, maintenant une hauteur réduite en raison des éléments (vent, sel, etc.). Le propriétaire indique que ces parties de l'île n'ont jamais été cultivées ni pâturées, ce qui a probablement contribué à préserver cet habitat au fil du temps.

À titre de rappel, la lande est un milieu naturel caractérisé par un sol pauvre en éléments nutritifs, dominé par les bruyères et les ajoncs. Dans ce sol granitique, formé généralement à faible profondeur dans la croûte terrestre par refroidissement lent du magma, la dureté de la roche limite la libération de sels minéraux par désagrégation. Étant donné que ces minéraux sont essentiels au développement des plantes, celles qui réussissent ont établi une symbiose avec des champignons pour absorber ces éléments. Les espèces varient en fonction du degré d'humidité du sol.

En effet, le substrat géologique d'Iluric est principalement constitué de leucogranite à biotite, une composition que l'on retrouve également de Carnac à Sarzeau, et qui est similaire à celle qui prédomine dans la majeure partie de l'île aux Moines. Les espèces végétales dominantes, à savoir la bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), se retrouvent également sur cette île. Parmi les spécificités biologiques, l'asphodèle d'Arrondeau (*Asphodelus arrondeaui*), une espèce protégée, prospère dans la partie orientale de l'île, particulièrement en bordure de la lande située à l'est. Cet habitat est relativement abrité des vents. Cependant, pour maintenir cet écosystème, il serait nécessaire d'entreprendre des actions visant à ré-ouvrir les milieux, favorisant ainsi la préservation de cette spécificité environnementale.

Il est important de souligner qu'un fourré d'ajonc est également présent sur l'île du Lerne, pouvant constituer un site potentiel pour la restauration d'habitats de landes sur la commune. Outre ces différentes zones, qui restent modestes en termes de superficie, il ne subsiste plus aucun vestige de landes sur l'île principale. Ainsi, la préservation de ces habitats sur les îles privées revêt une importance primordiale.

Les espèces remarquables



© David Lédan

L'AJONC DE LE GALL

Ulex gallii



PATRIMONIALE Taille : 50 - 150 cm Floraison : Août à Décembre

L'aire de répartition de l'Ajonc de Le Gall est principalement bretonne. On le différencie de l'Ajonc d'Europe à ses épines plus fournies. Ils ne fleurissent d'ailleurs pas à la même époque. Caractéristique des milieux de lande, il est menacé par leur raréfaction, due notamment aux changements des pratiques agricoles.

SUR LA COMMUNE

L'ajonc de Le Gall est très minoritaire sur le demi hectare de lande de la commune et on le trouve principalement sous la ligne à haute tension et les layons des chasseurs qui sont régulièrement entretenus. C'est surtout l'Ajonc d'Europe qui domine les landes embroussaillées à Berric.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LA BRUYÈRE CENDRÉE

Erica cinerea



PATRIMONIALE Taille : 30 - 60 cm Floraison : Juillet à Septembre

On trouve cette bruyère principalement dans les landes sèches acides, mais aussi plus ponctuellement dans des sous-bois de chênes ou de pins. Comme beaucoup d'Ericacées, les incendies de forêts et de landes sont préjudiciables sur ces populations. La fermeture de ces milieux, évoluant en boisement naturel ou sujets au reboisement en résineux, est également facteur de régression.

SUR LA COMMUNE

Assez peu de données de Bruyère cendrée ont été collectées. Cette plante de sols pauvres est pourtant répartie sur l'ensemble du territoire communal. Elle est notamment abondante sur toutes les landes : la lande de Bray, la lande de Kercohan, la lande de Boule... La non gestion des landes et leur évolution vers un boisement menace la pérennité de cette espèce encore commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LE BRUANT JAUNE

Emberiza citrinella



PATRIMONIALE Taille : 17 cm Observation : Toute l'année

Passereau des landes, des friches et des zones de jeunes plantations, le Bruant jaune quoiqu'en régression dans l'Ouest, reste présent sur l'ensemble des départements bretons. La modification des pratiques agricoles et les multiples changements du paysage rural ont obligé ce joli fringillidé à désertier les grandes zones de cultures. Dans le périmètre du Parc, l'espèce apprécie les milieux boisés, et le nombre de mâles chanteurs semble s'accroître dans les zones de lande et de friche et dans les parcelles abandonnées.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

L'ASPHODÈLE D'ARRONDEAU

Asphodelus arrondeaui



PROTÉGÉE Taille : 60 - 150 cm Floraison : Avril à Juin

Cette rare espèce d'Asphodèle a longtemps été considérée comme une endémisme bretonne, mais elle est aussi présente dans certaines régions d'Espagne et du Portugal. En Bretagne, elle est surtout présente dans le Morbihan. Il pousse sur les sols plutôt pauvres en nutriments des landes, des côtes rocheuses, des clairières et des lisières de bois. Elle est surtout menacée par la destruction de ses habitats.

SUR LA COMMUNE

A Berric, cet Asphodèle est bien présent le long du ruisseau du moulin de Kervily. On le trouve également du côté de la lande de la boule, au nord-ouest du bourg et au Goh-vray. Berric est à la limite est de l'aire de répartition bretonne de l'Asphodèle d'Arrondeau.

Les asphodèles de Berric accueillent en outre un insecte qui ne vit que sur ces espèces : l'Agapanthie de l'asphodèle. Ils ont été observés en 2009.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la restauration des milieux de landes. Ainsi, une bonne gestion de ces milieux s'impose. L'acquisition de ces parcelles par la mairie semble être une opportunité pour conserver le potentiel paysager et environnemental de la commune.

- ▶ Ouvrir les landes fortement embroussaillées
- ▶ Acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune
- ▶ Reconnecter les surfaces de landes sur la commune
- ▶ Impliquer l'association de chasse communale à la gestion des layons

À l'échelle des habitats

La préservation des landes est essentielle pour protéger une biodiversité unique et fragile. Ces écosystèmes offrent un rôle vital dans la régulation environnementale, la filtration de l'eau et la résistance aux changements climatiques. Sauvegarder les landes, c'est préserver un trésor naturel irremplaçable pour les générations présentes et futures.

- ▶ Restaurer les landes en régression
- ▶ Cartographier plus précisément les landes sèches et les landes humides de la commune
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'importance de la conservation des landes
- ▶ Rencontrer et former les propriétaires et les exploitants aux bonnes gestions des landes
- ▶ Mettre en place des mesures légales de protection des landes et des espèces qui en dépendent pour empêcher leur destruction ou leur dégradation
- ▶ Élaborer un plan de gestion spécifique

À l'échelle des espèces

En protégeant les espèces des landes, et induit par conséquence la préservation des écosystèmes uniques relatif aux landes, ainsi que les interactions complexes entre les organismes et des services écologiques essentiels pour l'environnement.

- ▶ Réaliser un suivi des reptiles des landes, notamment de la vipère péliade.
- ▶ Poursuivre les suivis des engoulevents sur le territoire en lien avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.
- ▶ Favoriser la création de corridors écologiques entre les différentes zones de landes pour faciliter la dispersion des espèces.
- ▶ Sensibiliser les habitants aux espèces associées aux milieux landicoles.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX HUMIDES



Lavoir communal réhabilité en refuge grenouilles

Présentation générale

L'ensemble des milieux humides de Berric couvre plus de 9% du territoire. Elle est composée principalement par les différents plans d'eau de la commune, les différents cours d'eau, ainsi que les prairies humides, forêts, landes et fourrés humides.

Les milieux humides de la commune sont surtout apportés par la présence du ruisseau du Plat d'Or mais la commune compte 6 autres cours d'eau et leurs affluents dans lesquels se trouvent des végétations aquatiques. Par endroit se développent également des prairies humides mais aussi un réseau de ripisylves.

Les habitats naturels représentatifs

Mégaphorbiaie

La mégaphorbiaie est un terme utilisé en écologie pour décrire un type d'écosystème caractérisé par une végétation luxuriante et dense, généralement composée de grandes plantes herbacées, appelées mégaphorbes. Ces mégaphorbes sont des plantes vivaces à tiges érigées et feuilles larges, souvent présentes dans les milieux humides tels que les marais, les prairies humides ou les zones riveraines. La mégaphorbiaie se distingue par sa productivité élevée et sa diversité végétale. Les plantes qui la composent ont souvent des

feuilles larges qui leur permettent de capter efficacement la lumière du soleil, favorisant ainsi une croissance rapide. Elles sont également adaptées aux sols riches en nutriments et à l'humidité, ce qui contribue à leur vigueur et à leur abondance.

Ces écosystèmes jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité, abritant de nombreuses espèces végétales et animales. Ils fournissent également des habitats essentiels pour de nombreux insectes, oiseaux et autres animaux, contribuant ainsi à l'équilibre écologique des zones où ils se développent.

Les mares

Les mares et les petites étendues d'eau stagnante ou peu profonde, naturelles ou artificielles se trouvent souvent dans des zones humides ou des espaces bas où l'eau peut s'accumuler. Les mares peuvent être formées par des précipitations, des ruisseaux ou des rivières qui débordent, ou par des sources souterraines. Elles peuvent varier en taille et en profondeur, allant de quelques centimètres à quelques mètres de profondeur. Les mares sont souvent caractérisées par une végétation abondante, y compris des plantes aquatiques et des herbacées adaptées aux conditions humides, tel que la lentille d'eau, la menthe aquatique, le Nénuphar jaune. Ces espèces floristique peuvent servir d'habitat à diverses espèces aquatiques, notamment des insectes notamment les odonates, des amphibiens, des poissons et des oiseaux, et jouer un rôle important dans les cycles écologiques locaux. Cependant, avec la modernisation de nos modes de vie, l'évolution des pratiques agricoles et l'arrivée de l'eau potable, les mares ont été abandonnées voire supprimées par l'Homme. Pourtant, les mares assurent de nombreux services écologiques indispensables à la survie et la reproduction de nombreuses espèces, c'est pourquoi il est important de préserver ces différents points d'eaux douce. Sur Berric, on dénombre près de 60 point d'eau.

Les espèces remarquables

Les zones humides abrite une grande variété des espèces de plantes et d'animaux. Les zones humides comprennent une grande diversité d'environnements tels que les cours d'eau, les prairies humides, les mares, les ripisylves, ... Ces écosystèmes sont caractérisés par la présence d'eau en quantité suffisante pour influencer la végétation et créer des habitats spécifiques pour de nombreuses espèces.

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs et biodiversifiés, bien qu'elles ne couvrent qu'une petite partie de la surface terrestre. Elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales uniques, dont certaines sont spécifiquement adaptées aux conditions particulières des zones humides. Voici quelques exemples de la richesse spécifique des zones humides :



© David Lédan

LA SALAMANDRE TACHETÉE

Salamandra salamandra



PATRIMONIALE Taille : 11 - 21 cm Observation : Février à Novembre

Cette grosse salamandre terrestre peut atteindre 20 cm de long. On la reconnaît facilement par sa robe noire à taches jaune vif. Elle vit essentiellement dans des forêts de feuillus humides parcourues de petits ruisseaux. Le menu de cette chasseuse se compose d'insectes, limaces, cloportes et vers. Son activité est nocturne de février à novembre et elle hiverne le reste du temps seule ou en groupe sous des pierres, dans divers trous (terrier de rongeurs, trou de taupe etc.) ou dans des cavités de bois morts.

SUR LA COMMUNE

Une petite dizaine de données attestent de la présence de cet amphibien forestier sur la commune. Quelques adultes sont signalés sur différents zones boisées aux lieux-dits Bray, Scodeguy, Granéguy et Rohello. Des larves de salamandre ont aussi été découvertes, notamment dans la fontaine Notre-Dame des Vertus récemment restaurée par la commune.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© Jean-Jacques Houdré

L'ANGÉLIQUE

Angelica sylvestris



PATRIMONIALE Taille : Plus d'1 m Floraison : Juillet à Septembre

L'angélique est une grande ombellifère des milieux humides, fossés et prairies humides abandonnées dans lesquelles elle peut devenir envahissante. Elle est assez commune, mais devient plus rare sur le littoral. Elle atteint toutefois le Golfe du Morbihan au voisinage des estuaires.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© David Lédan

LA LOUTRE D'EUROPE

Lutra lutra



PATRIMONIALE Taille : 100 - 130 cm Observation : Toute l'année

La Loutre d'Europe est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. Durant la journée elle se repose dans différents gîtes en fonction de leur tranquillité : ripisylves denses, éboulis, souches creuses, cariçages, roselières... Principalement piscivore, elle se nourrit de petits poissons et complète son régime alimentaire par la consommation de batraciens, de crustacés, de mollusques et de mammifères aquatiques.

La fragmentation de ses habitats et la modification des cours d'eau par l'Homme sont aujourd'hui les principales menaces pour cette espèce.

SUR LA COMMUNE

De nombreuses données attestent de la présence de la loutre sur l'ensemble des cours d'eau berricois. Les prospections spécifiques 2010, 2012 et 2014 permettent de valider sa présence sur de nombreux sites sur lesquels ses marquages territoriaux (épreintes) ont été identifiés. En novembre 2014, elle est présente sur le cours d'eau de Kercohan. En novembre 2021, elle occupe de la rive de Cohignac et le rai du Plat d'Or. Elle est recontactée en mai 2023 sur le cours d'eau du Moulin de Guérizec. Seul le rai du Guern n'apporte pas de preuve de présence.

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



© Yannick LEDORE, FFAL

LA LAMPROIE DE PLANER

Lampetra planeri



PATRIMONIALE Taille : 9 à 15 cm Observation : Février - Novembre

La Lamproie de Planer fréquente les ruisseaux et cours d'eau propres, frais (entre 8 et 11°C) et bien oxygénés. Les larves, appelées ammocètes, vivent enfouies dans les sédiments et se nourrissent en filtrant les micro-organismes. Lors de la métamorphose, l'intestin dégénérateur, l'individu ne se nourrit plus jusqu'à ce qu'il se reproduise, puis meure.

Elle ne migre pas, mais il est possible qu'elle se déplace de quelques dizaines de kilomètres pour se reproduire grâce à sa bouche en ventouse.

C'est une espèce sensible à la pollution et aux obstacles anthropiques installés sur les cours d'eau qui nuisent à ses déplacements pour la reproduction.

SUR LA COMMUNE

MILIEUX DE VIE



Source : INPN, PNR



Orchis à fleurs lâches



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la Berric est une commune riche en cours d'eau, qui constituent des éléments emblématiques du paysage tout en délimitant les frontières administratives.

- ▶ Protéger les zones humides boisées et prairiales en maintenant leur intégrités
- ▶ Évaluer l'état des moulins présents sur la commune et restaurer la continuité écologique et sédimentaire de ces installations, tout en encourageant les propriétaires à bien entretenir les biefs et retenues d'eau.
- ▶ Évaluer et restaurer les ruptures de continuité écologique

À l'échelle des habitats

Berric abrite une grande diversité d'habitats, notamment des milieux humides tels que les fourrés, les fossés, les ruisseaux et leurs berges, ainsi que les prairies humides. Ces habitats précieux sont fragiles et mérite une implication de la collectivité dans sa préservation et sa conservation

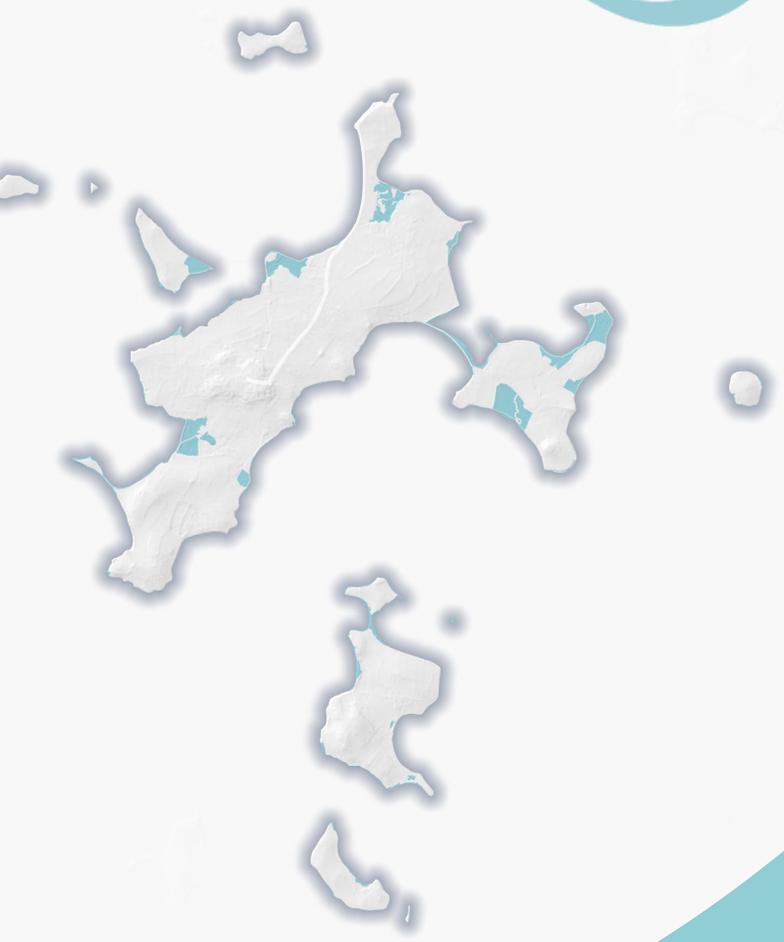
- ▶ Maintenir l'intégrité des milieux humides.
- ▶ Poursuivre la restauration des lavoirs communaux en tant que sites «refuges de grenouilles».
- ▶ Établir un plan de gestion visant à préserver les ripisylves (végétation riveraine des cours d'eau).
- ▶ Veiller à limiter la dégradation et la fragmentation de ces habitats pour préserver leur qualité.
- ▶ Acquérir du foncier en zone humide, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune

À l'échelle des espèces

Les zones humides de Berric abritent de nombreuses espèces, certaines étant protégées comme la Loutre d'Europe et divers amphibiens. Pour assurer leur préservation Identifier et protéger les habitats essentiels du campagnol amphibie, tels que les marais, les prairies humides et les zones riveraines.

- ▶ Contribuer à la conservation de la population de loutres en poursuivant le suivi effectué dans l'ensemble du Parc et en favorisant leur accueil sur la commune.
- ▶ Surveiller l'apparition et la propagation d'espèces exotiques envahissantes, comme l'Élodée dense, la Jussie rampante et le myriophylle du Brésil, qui menacent l'équilibre des écosystèmes aquatiques, ainsi que d'autres espèces exotiques faunistiques telles que le ragondin ou l'écrevisse de Louisiane.
- ▶ Sensibiliser le public à l'importance écologique des zones humides en mettant en valeur le site pilote «refuge grenouille» et les milieux environnants.
- ▶ Installer un «crapauduc» pour aider les amphibiens à traverser la route de Berric à Tréfflean, impliquant ainsi les habitants dans le programme de préservation des amphibiens de la commune.
- ▶ Intégrer les pêcheurs de l'association «LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE» dans l'inventaire des poissons présents sur le territoire communal.

La carte synthétique des milieux



LES MILIEUX LITTORAUX



Lavoir communal réhabilité en refuge grenouilles

Présentation générale

Sur la commune de L'île d'Arz, les zones côtières jouent un rôle significatif dans la composition du territoire. Les habitats des milieux littoraux s'étendent sur une superficie de 23 hectares, représentant ainsi 7,32% du territoire communal. Cependant, cette proportion doit être considérée avec précaution, car cette surface inclut uniquement les entités présentes dans les limites communales.

Il convient de noter que cette analyse ne prend pas en compte l'intégralité du Domaine Public Maritime. Si l'on prenait en compte les habitats littoraux situés sur ce territoire, cette zone comprend principalement des marais salés, des formations rocheuses, des falaises et des plages de sable, ainsi que des milieux marins et des estrans non végétalisés, sans oublier les champs d'algues et herbiers marins. C'est d'ailleurs sur ces secteurs que l'on retrouve un grand nombre d'espèces protégées mais surtout une faune et une flore riche strictement liées et adaptées aux conditions biologiques de ce milieu.

Un total de 547 données naturalistes a été compilé au sein de ces habitats, permettant ainsi l'identification de pas moins de 230 espèces distinctes au sein de cet ensemble diversifié. Bien que cela représente une part modeste de seulement 6% de l'ensemble des données naturalistes collectées sur l'ensemble du territoire communal, il constitue néanmoins 24% de la totalité des espèces présentes dans la commune.

Il est à noter que le nombre relativement restreint de données concernant les espèces présentes dans les milieux littoraux souligne la nécessité d'envisager des inventaires complémentaires pour une meilleure compréhension des écosystèmes littoraux de la commune.

Les habitats naturels représentatifs

Les herbiers de zostères

L'île d'Arz et ses îlots abritent de nombreux herbiers de zostères marines. Ce sont des écosystèmes sous-marins constitués principalement de plantes marines de la famille des Zosteraceae, qui sont capables de se fixer au fond marin grâce à leurs racines. En effet les zostères sont des plantes à fleurs marines à feuilles longues et étroites qui poussent sous l'eau, ancrées dans le sédiment.

Les herbiers de zostères marines se trouvent principalement dans les eaux peu profondes, les lagunes, les baies et les estuaires où la lumière peut pénétrer jusqu'au fond marin et fournissent des habitats vitaux pour de nombreuses espèces marines, des poissons juvéniles aux mollusques et aux crustacés. Ils agissent également comme zones d'alimentation, de reproduction et d'abri pour de nombreux animaux. En effet, Les herbiers sont des habitats d'une très grande diversité spécifique et fonctionnelle. En Bretagne, le nombre d'espèces présentes dans un herbier dépasse les 500 espèces pour la faune avec en moyenne 150 à 180 espèces de macrofaune invertébrée. La biodiversité fonctionnelle peut être estimée en calculant le nombre de groupes d'espèces selon leurs affinités écologiques, éthologiques et trophiques¹, notamment plusieurs espèces de la famille syngnatidés (*Hippocampus guttulatus* pour le Golfe du Morbihan) ce qui renforce encore cet intérêt patrimonial et l'enjeu de préserver cet habitat.

Les herbiers de zostères jouent également un rôle crucial dans la protection côtière en absorbant l'énergie des vagues et en stabilisant les sédiments côtiers. Cependant, les herbiers de zostères sont vulnérables aux perturbations telles que la pollution, le piétinement par les activités humaines et les changements environnementaux. Leur préservation et leur restauration sont donc essentielles pour préserver la biodiversité marine et les services écosystémiques qu'ils offrent.

Les salines de Rudevent et ses prés salés

Les anciennes salines de Rudevent constituent un élément précieux du patrimoine culturel de l'île d'Arz, témoignant de l'importance historique de l'industrie du sel dans la région. Bien que désormais inactives, ces salines ont donné naissance à un écosystème singulier. Les bassins peu profonds attirent diverses espèces d'oiseaux et d'autres formes de vie adaptées à ces milieux salins. Rudevent abrite également des végétaux caractéristiques des prés salés, tels que l'obione, le limonium (connu sous le nom de lavande des mers), l'aster maritime et diverses espèces de salicornes. Cependant, cet endroit revêt une importance particulière en tant qu'habitat pour des espèces cruciales telles que la spartine maritime, la salicorne couchée et la soude ligneuse.

Les marées rythment la vie des salines de Rudevent, et la végétation y évolue en fonction des variations de la marée haute et basse, ainsi que des fluctuations de salinité et des inondations régulières. Ces niveaux sont connus sous les noms de slikke et de schorre.

1 Christian HILY, Touria BAJJOUK, & Elodie GIACOMINI. (2010). Les herbiers de zostères. Fiche de Synthèse Habitat, 5, 1-13.

Le slikke représente la zone intertidale entre les marées hautes et basses, exposée lorsque la marée descend. Juste au-dessus du slikke, entre les marées hautes et les terres émergées, se trouve le schorre.

Le slikke joue un rôle crucial en tant qu'habitat pour de nombreux oiseaux migrateurs et limicoles, se nourrissant des petits organismes présents dans la boue, comme les vers et les mollusques. Le schorre abrite quant à lui divers animaux tels que des crabes, des petits poissons, des oiseaux et des insectes, qui trouvent dans les plantes nourriture et abri.

Cependant, cet écosystème fragile est perturbé par une espèce exotique, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), qui engendre des effets néfastes sur les écosystèmes côtiers de prés salés. Cette plante peut rivaliser avec les espèces végétales indigènes pour l'espace, la lumière, l'eau et les nutriments, réduisant ainsi la biodiversité locale en favorisant sa propre croissance au détriment des plantes autochtones, y compris la spartine maritime qui est présente à proximité et risque d'entrer en compétition.

Face à ces enjeux, la lutte contre la spartine anglaise implique la mise en place de mesures de gestion visant à freiner sa propagation et son expansion. Cela peut englober des méthodes de contrôle et de surveillance pour prévenir l'introduction de cette espèce envahissante dans de nouvelles zones. Cependant, La restauration des zones où la spartine anglaise est présente depuis relativement longtemps peut s'avérer illusoire dans la mesure où la forte capacité de l'espèce à « transformer » son milieu ne garantit pas le retour d'un habitat aux caractéristiques prévalant avant son installation. La gestion de la spartine anglaise est à privilégier dans les zones où la plante est arrivée récemment et où elle ne forme pas encore de colonies denses¹.

Les espèces remarquables

¹ Lucie PAGES. (2016). Guide de bonnes pratiques pour la maîtrise de *Spartina anglica* sur le Bassin d'Arcachon



CE QU'IL FAUT RETENIR ...

Ar pezh a rank bezañ c'hoariet

À l'échelle du territoire

À l'échelle des habitats



À l'échelle des espèces

La carte synthétique des milieux

Les espèces protégées

Une étude exhaustive a été conduite dans la région de Berric pour identifier les emplacements où des espèces protégées résident sur la commune.

Toutes les observations sont comptées dans un maillage de 250 mètres par 250 mètres permet d'analyser le nombre d'espèces prioritaires listées dans la liste rouge régionale (figure X) dans chaque maille couvrant la totalité du territoire. Cependant, divers autres statuts de protection s'appliquent aux espèces selon différents niveaux d'importance (Tableau X). Ces différents statuts sont intégrés dans la base de données, permettant ainsi de générer des couches d'alerte pour les espèces présentes sur le territoire nécessitant des mesures de protection spécifiques au niveau communal.

Parmi les 736 espèces de faune et de flore répertoriées, 98 ont été identifiées bénéficiant d'un statut de protection qui confère une portée réglementaire¹. Cela souligne la nécessité d'adopter des mesures de conservation adéquates pour préserver ces espèces qui jouent un rôle crucial dans la biodiversité de Berric.

Cette étude a permis de repérer diverses espèces emblématiques, dont certaines ont une aire de répartition très localisée, tandis que d'autres sont migratrices et trouvent refuge dans les habitats préservés de Berric. Parmi les espèces classées, on compte des oiseaux rares, des amphibiens en danger, des plantes rares et des insectes.

En prenant en considération ces espèces classées, la commune de Berric peut élaborer des plans de gestion appropriés pour préserver les habitats essentiels et encourager une coexistence harmonieuse entre les activités humaines et la faune et la flore sauvages. Cette protection spécifique de ces espèces contribue à maintenir l'équilibre des écosystèmes, garantir la pérennité de la biodiversité et conserver les ressources naturelles pour les générations futures.

L'absence de données dans certaines zones du territoire de Berric ne signifie pas qu'il n'y a pas d'espèces protégées, mais plutôt que ces espèces n'ont pas encore été identifiées ou recensées sur la commune. Cette cartographie basée sur des échantillonnages de 250 mètres par 250 mètres offre une évaluation des zones à enjeux en termes de biodiversité à enjeux dans la commune.

Cette visualisation met en évidence les secteurs nécessitant des enquêtes supplémentaires pour détecter et inventorier les espèces protégées présentes. Elle fournit ainsi des indications essentielles pour orienter les futures études et les efforts de prospection visant à mieux comprendre la biodiversité locale et à sauvegarder les habitats nécessaires à ces espèces. Il est primordial de noter que cette cartographie n'est pas exhaustive et ne prétend pas représenter toutes les espèces protégées de Berric.

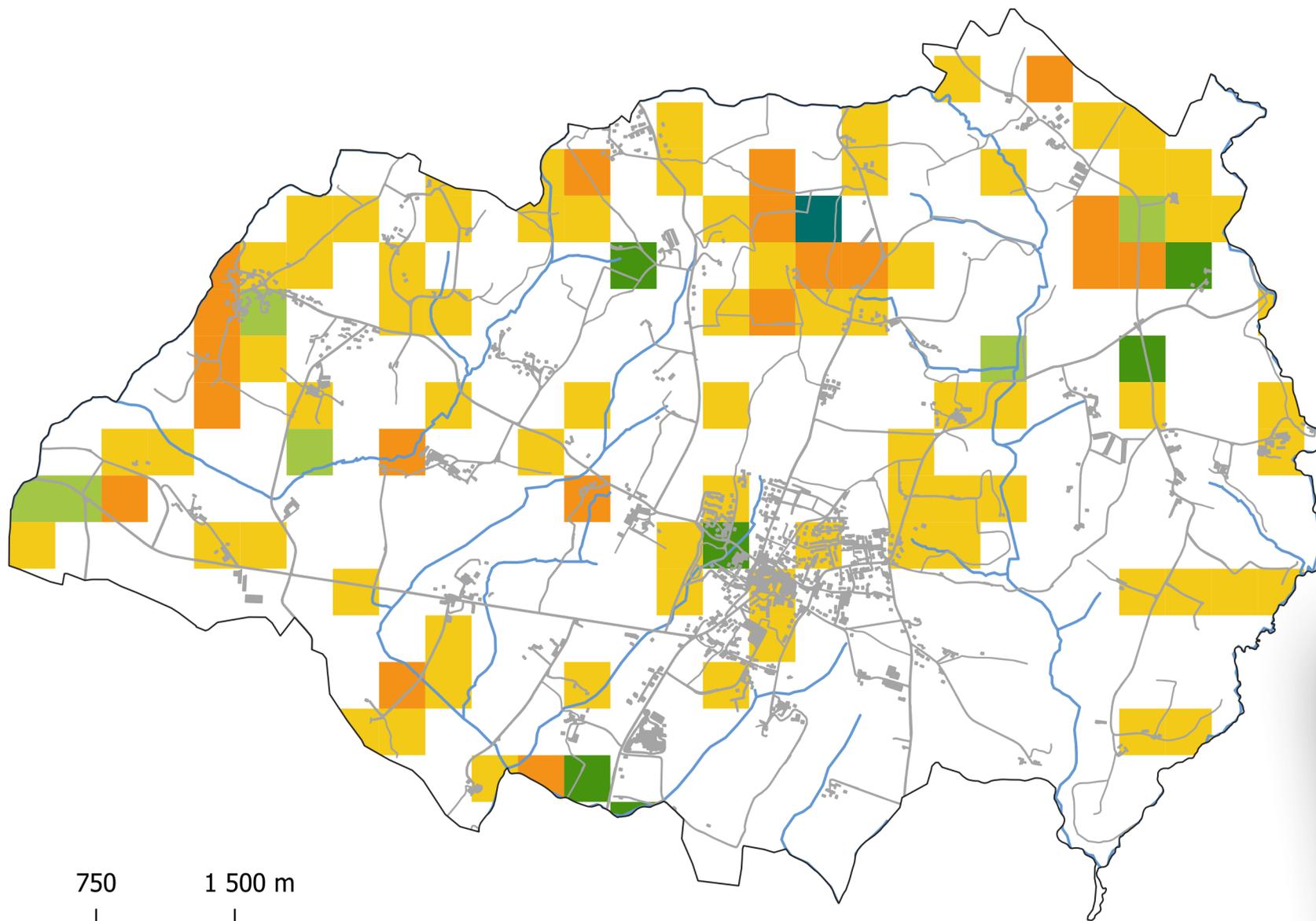
Cependant, elle constitue un outil précieux pour évaluer les zones présentant un intérêt particulier en matière de biodiversité, tout en servant de guide pour les actions futures visant à préserver la faune et la flore sauvages de la commune. En poursuivant les enquêtes et les études approfondies, il sera possible d'enrichir cette cartographie et d'acquérir une meilleure compréhension de la richesse biologique de Berric. Ceci contribuera à une gestion plus efficace et éclairée de la biodiversité. Cette démarche scientifique vise à identifier les espèces végétales et animales bénéficiant d'une protection spécifique en raison de leur

¹ Le statut est régi par le code de l'environnement (article L411-1 et suivants)

rareté, de leur vulnérabilité ou de leur rôle crucial dans l'écosystème local. Les espèces classées selon la responsabilité régionale bretonne constituent des indicateurs clés de l'état de santé de la biodiversité de la région.

STATUTS	PORTÉES GÉOGRAPHIQUES	DÉTAILS
LA LISTE ROUGE MONDIALE DE L'UICN	Monde	Constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous espèces. Cette liste est mise à jour en fonction l'évolution de la situation de ces espèces
LA DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE	Europe	Traite de la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages Annexe I : les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation Annexe II : espèces reconnues d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation ZSC, intégrées au réseau européen Natura 2000 Annexe IV : espèces présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte, qui doit être traduite dans la législation nationale de chacun des états membres.
LA DIRECTIVE OISEAUX	Europe	Visé à préserver l'avifaune d'intérêt communautaire Annexe I : espèces dont la protection nécessite la mise en place de Zones de protection Spéciale (ZPS), intégrées au réseau européen Natura 2000. Protection s'appliquant aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats Annexe II : liste les espèces dont la chasse est autorisée.
LA LISTE ROUGE FRANÇAISE	National	Depuis 2007, le comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) se sont associés pour réaliser la liste rouge des espèces menacées en France
LA LISTE ROUGE RÉGIONALE	Régional	En complément des travaux mené à plus grande échelle. Basées sur les mêmes principes méthodologiques appliqués à l'échelon régional. Ces liste ont vocation à terme à faire le point sur la vulnérabilité des espèces de faune, de flore et de fonge présentes en région, en s'appuyant sur les nouvelles connaissances rassemblées dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages.
RESPONSABILITÉ BIOLOGIQUE DE LA BRETAGNE	Régional	Cet indicateur participe à l'évaluation des conséquences globales des pressions sur l'état de santé des espèces et des milieux en Bretagne
LES LISTES D'ESPÈCES PROTÉGÉES	Monde, Europe, National régional et Départemental	Une espèce animale protégée est une espèce sauvage qui fait l'objet de mesures de conservation. En France, les espèces protégées sont listées par arrêtés ministériels.

▲ Tableau X : Liste des différents statuts et indicateurs intégré dans la base de données Géonature



▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Berric



A noter :

Toutes les espèces et leurs différents statuts de protection et indicateurs de conservation sont disponibles en annexe à la page X

Les espèces exotiques envahissantes

En plus de la préservation des espèces protégées, il est crucial de tenir compte des espèces exotiques envahissantes afin de sauvegarder la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes. Les espèces exotiques envahissantes désignent des organismes introduits volontairement ou accidentellement dans des écosystèmes où ils n'ont pas de prédateurs naturels. En l'absence de régulations adéquates, certaines de ces espèces peuvent proliférer rapidement, entraîner une sur-compétition et même éradiquer les espèces indigènes, perturbant ainsi l'équilibre écologique.

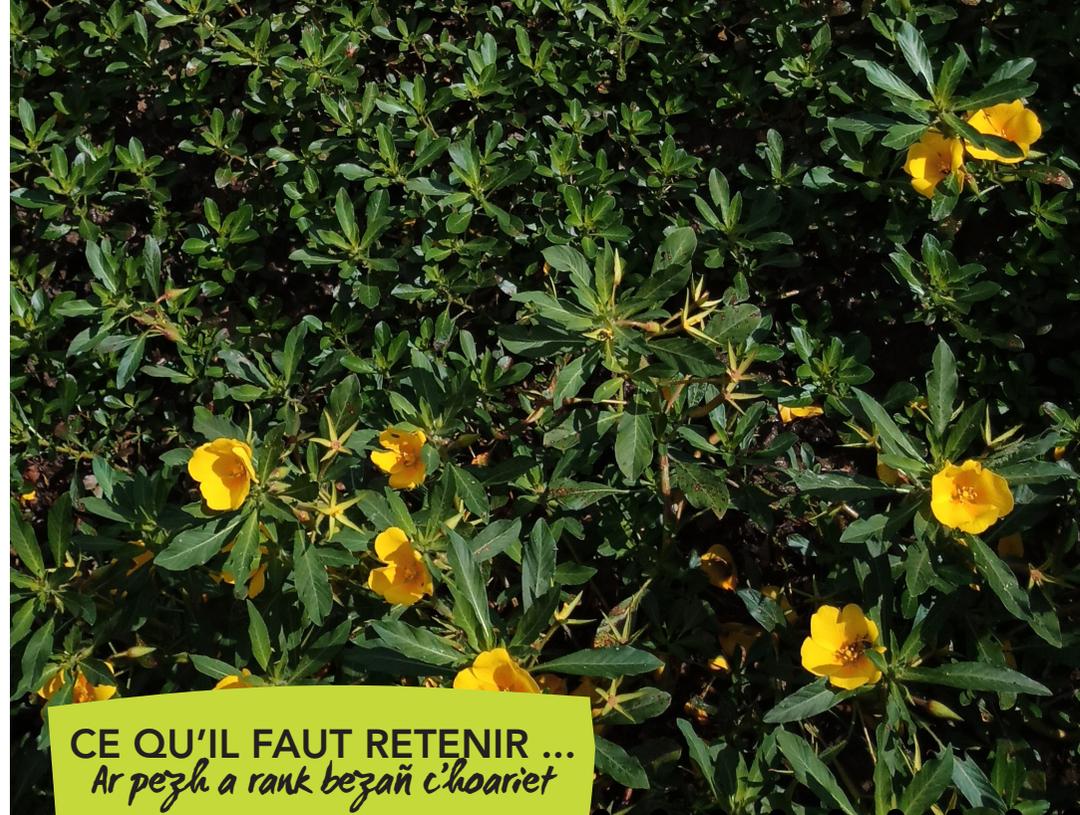
Pour contrer ces espèces envahissantes, diverses approches sont mises en œuvre. En premier lieu, la prévention revêt une importance primordiale. L'établissement de réglementations rigoureuses est essentiel pour contrôler l'introduction involontaire de ces organismes. Une détection précoce des espèces exotiques s'avère cruciale pour une réponse rapide. Des programmes de surveillance et de suivi réguliers sont instaurés pour détecter les nouvelles introductions. Dès qu'elles sont repérées, des mesures d'éradication ou de contrôle sont entreprises. Ces méthodes peuvent impliquer l'usage de techniques mécaniques, chimiques ou biologiques afin de restreindre la propagation des espèces envahissantes.

La gestion des habitats joue également un rôle clé dans la maîtrise de la propagation de ces espèces exotiques. Le maintien d'habitats diversifiés et en bon état renforce la résilience des écosystèmes face aux invasions. Des pratiques de gestion appropriées, telles que la restauration des habitats dégradés, contribuent à réduire la compétitivité des espèces exotiques. La sensibilisation du public constitue un autre aspect crucial dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En informant et éduquant les individus sur les risques et les conséquences de ces invasions, il est possible de mobiliser le soutien et l'engagement de la communauté pour prévenir et contrôler ces espèces. La participation active des communautés locales est une ressource précieuse pour surveiller les populations envahissantes et mettre en place des actions de contrôle.

Bien que la commune de Berric soit relativement épargnée par la présence d'espèces exotiques envahissantes en comparaison avec certaines communes voisines, il existe néanmoins des espèces à risque. Parmi celles-ci, on compte le ragondin, la renouée du Japon, la paspale, l'herbe de la Pampa, le sporobole, le baccharis et le laurier-palme. La gestion de ces espèces mérite une attention particulière, notamment dans les boisements de la commune. Cette lutte nécessite une approche coordonnée et multidisciplinaire incluant la prévention, la détection précoce, l'éradication, la gestion des habitats et la sensibilisation du public. Seule une action concertée peut atténuer l'impact de ces espèces sur les écosystèmes naturels et préserver la diversité biologique pour les générations futures.

Au cours des inventaires, 10 espèces envahissantes avérées ainsi que 3 espèces potentiellement envahissantes ont été recensées sur 42 observations. Bien que la présence de ces espèces à Berric soit relativement limitée, il est crucial de rester vigilant, en particulier dans les zones boisées de la commune. Cependant, il conviendrait d'approfondir la liste des espèces exotiques envahissantes et de mettre en place une formation pour l'identification de ces espèces, ainsi qu'une gestion adaptée pour chacune d'entre elles.

Parmis ces taxons, il faut noter que le *Datura officinal* et le Raisin d'Amérique font l'objet d'une démarche spécifique en Bretagne en raison de son impact potentiel sur la santé



CE QU'IL FAUT RETENIR ... *Ar pezh a rank bezañ c'hoariet*

Sur la commune de Berric les espèces exotiques envahissantes¹ sont :

- ▶ ***Vespa velutina nigrithorax* du Buysson**
- ▶ ***Cortaderia selloana***
- ▶ ***Acacia dealbata***
- ▶ ***Paspalum dilatatum***
- ▶ ***Myocastor coypus***
- ▶ ***Reynoutria japonica***
- ▶ ***Robinia pseudoacacia***
- ▶ ***Baccharis halimifolia***
- ▶ ***Sporobolus indicus***

Frelon asiatique
Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
Mimosa argenté
Paspale dilaté
Ragondin
Renouée du Japon
Robinier faux-acacia, Carouge
Sénéçon en arbre
Sporobole fertile, Sporobole tenace

¹ pour aller plus loin : https://centrederesources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/liste_categorisee_des_eee_lb_2020_vf_0.pdf

▲ Figure X : Carte de la densité des observations sur la commune de Berric

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET INITIATIVES POSSIBLES SUR LA COMMUNE

Ce tableau reprend les diagnostics en proposant des initiatives possibles à ces problématiques et des conseils de gestion ou d'amélioration aux enjeux environnementaux de la commune de Berric. Ce tableau présente les actions prioritaires à mettre en œuvre en fonction des compétences municipales, des ressources financières disponibles et du temps à consacrer. Il identifie les lieux où les interventions sont urgentes et opportunes pour préserver l'environnement de Berric.

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Sensibiliser les habitants à la biodiversité en les rendant acteurs de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des journées thématiques et citoyenne en faveur du patrimoine naturel Maintenir la proposition du concours photo thématique 	Toutes saisons	Toute la commune	★★★★
Soutenir les agriculteurs à effectuer des pratiques responsables et favorables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations aux agriculteurs pour les sensibiliser à la biodiversité Inciter les agriculteurs à participer au programme de sciences participatives Proposer aux agriculteurs de participer au concours des « prairies fleuries » et/ou des Mesures Agro-Environnementales pour les continuités écologiques Maintenir les habitats de nidification du Vanneau huppé 	Toutes saisons	Toute la commune Priorité : Beluré Berno	★★
Veiller à la préservation, restauration des landes de la commune	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les propriétaires privés à la bonne gestion et l'ouverture de ces habitats prioritaires Acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption ou conventionner les parcelles à fort intégrer Réaliser un état des lieux complets (inventaire, proposition de gestion) 	à la fin de l'automne ou au début du printemps	Par priorité : Landes de l'île d'Iluric	★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Préserver les arbres remarquables	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur et préserver les arbres remarquables en s'appuyant notamment sur les articles L151-23 et L151-23 du code de l'urbanisme Cartographier les différents arbres remarquables de la commune 	Toutes saisons	Commune	★★★
Sauvegarder le patrimoine architectural pouvant accueillir la biodiversité (chapelle, lavoir, murets, ...)	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et préserver les éléments du bâti traditionnel Favoriser l'accès à la faune (clocher, sous pente, ...) Aménager si possible pour éviter des conflits entre usage et préservation (Nichoir à chouette, chiroptère, ...) Former à la restauration des murets en pierres sèches 	Éviter les actions lors des périodes de reproduction et hors des périodes d'hivernages.	Commune Priorité : Ilur, Centre bourg	★★
Maîtriser la présence d'espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des chantiers participatifs d'arrachage Sensibiliser les habitants et les propriétaires privés Inventorier plus précisément la répartition de ces espèces 	Les saisons varient selon les espèces	Commune Priorité : Liouse	★★★
Maintenir les populations des espèces protégées (Vanneau huppé, oiseaux hivernants.)	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostiquer l'état de la population de chaque espèce Contribuer à l'accueil de l'espèce en favorisant son habitat Poursuivre les suivis d'espèces ciblées 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Berno, Lagune	★★★★

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Intégrer la population et les associations du territoire dans les actions en lien avec l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reproduire des chantiers participatifs ▶ Intégrer les associations (pêcheurs, chasseurs, randonnées, maisons des jeunes, ...) dans les inventaires et les actions ▶ Continuer à promouvoir les sciences participatives 	Les saisons varient selon les espèces et selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune	★★
Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre l'amélioration de la connaissance ▶ Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Centre bourg	★★★★
Assurer une continuité écologique communale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Installer des haies 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune Priorité : Kerno	★★★★
Maintenir et protéger l'intégrité des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cartographier les zones humides de la commune ▶ Inscrire les zones humides sur le PLU ▶ Réaliser des inventaires naturalistes complémentaires dans les zones humides identifiées 		Commune	★★★★
Maintenir et protéger l'intégrité des zones à herbier de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un inventaire complémentaire des habitats marins de la commune ▶ Continuer la programme de renouvellement des mouillages écologiques de la commune 		Estran Priorité	

DIAGNOSTIC ET ENJEUX	INITIATIVES POSSIBLES	SAISONNALITÉ	LOCALISATION	PRIORITÉ
Mettre en valeur les gestions du conservatoire du Littoral	<ul style="list-style-type: none"> ▶ continuer et promouvoir le programme d'animation un été à ilur 		Ilur	★★★★
Préserver la présence de la biodiversité « ordinaire » riche et diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser la biodiversité à travers des animations ▶ Favoriser l'accueil d'espèces dans les jardins privés et les terrains communaux ▶ Continuer à participer au programme de science participatives ▶ Associer les associations du territoire, les écoles pour réaliser des refuges urbains 	Les saisons varient selon les actions (Se référer au plan d'actions)	Commune : Priorité : Centre bourg	★★

▲ **Tableau X : Synthèse et hiérarchisation des initiatives**

Ce diagnostic des enjeux de la biodiversité de la commune donne lieu à des initiatives de la part de la commune afin de consolider, voire améliorer, le potentiel écologique du territoire. Plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en œuvre par la municipalité dans le cadre de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ces actions sont développées dans la troisième partie, certaines ont été mises en place avant le lancement du projet sont présentées dans quatrième partie de ce documents.

Pour une meilleure intégration des possibles actions, la saisonnalité de faisabilité a été ajoutée. Cependant, certaines initiatives seront détaillées dans le plan d'action validée par la municipalité.

De plus, les initiatives ont été hiérarchisées en 3 niveaux de priorités, le niveau le plus élevée (★★★★) est affecté aux initiatives pour lesquels la commune a les compétences et ou des acteurs locaux sont disponibles pour aider cette démarche facilement, mais indique surtout que l'initiative est d'une priorité pour les enjeux environnementaux à grande échelle. Le niveau intermédiaire (★★★) correspond aux actions importantes avec un fort enjeu pour la biodiversité de la commune mais qui demande un fort engagement et une organisation plus importante)

Le niveau le moins élevé (★★) correspond aux initiatives pouvant être bénéfique notamment sur le volet de la sensibilisation à l'environnement mais qui engage moins de résultat sur la biodiversité que les initiatives correspondants au autres niveaux.

Les enjeux localisés

Globalement, la connaissance de la biodiversité de la commune de L'île d'Arz est faible. Le nombre de groupes taxonomiques pour lesquels des informations sont disponibles, est restreint aux groupes les plus communément étudiés par les naturalistes (les oiseaux et les mammifères). Les données récoltées et produites permettent de dresser une liste d'espèces présentes sur la commune de L'île d'Arz

Grâce aux 18489 observations sur la commune, La connaissance de la biodiversité communale semble optimale mais nécessite de continuer le recueil de données et d'inscrire la commune dans l'établissement d'inventaires complémentaires, tant du point de vue des listes d'espèces que de l'abondance ou de la répartition de celles-ci sur le territoire communal.

Cependant, les informations récoltées permettent de dessiner les enjeux principaux de la commune.

La présente carte synthétise les enjeux définis précédemment en prenant en compte leur priorité, et il est important de fournir des éléments de justification pour chaque enjeu identifié. Grâce à l'atlas de la biodiversité communale réalisé sur la commune de L'île d'Arz, plusieurs enjeux localisés ont été identifiés à partir des données naturalistes et des analyses effectuées sur le terrain.

Premièrement, dans un désir d'améliorer la connaissance de la biodiversité et des écosystème de l'île, il serait intéressant de mieux connaître les habitats marins, des landes mais aussi des zones humides de la communes

Deuxièmement, La gestion de l'île d'Îlur marque un exemple important sur l'entièreté du Golfe, Ainsi il est important de maintenir cette gestion, dans un but de préservation de certains secteur dégradés il pourrait être intéressant de réviser le tracé du sentier côtier, la lutte contre les espèces exotiques envahissante reste également un enjeu majeur de la commune.

Sur la commune les lagunes sont une réelle zone de quiétude pour les oiseaux hivernants il est donc intéressant, d'aménager une zone de quiétude. Pour la même raison, l'île semble être un lieu a forte reproduction d'oiseaux ainsi, une préconisation d'installation de haies, irait dans ce sens en offrant un refuge pour ces derniers.

Enfin, trois points importants ont été noté en lien avec la conservation d'habitats, celui du Vanneau huppé, Le maintien des zones humides, et la conservation des fourrés.

Cette synthèse des enjeux, accompagnée de leur justification, orientera les actions futures pour la préservation de la biodiversité de la commune de Berric.

Cette synthèse des enjeux, accompagnée de leur justification, orientera les actions futures pour la préservation de la biodiversité de la commune de La Trinité-Surzur.

Dans un soucis de cohérence territoriale, vous trouverez via ce QR CODE et ce site internet le Websig pour visualiser tout les enjeux du territoire relevé grace aux Atlas de la biodiversité communale.

Ces derniers sont classés en 4 grandes thématiques :

- ▶ Connaissance
- ▶ Gestion
- ▶ Aménagement
- ▶ Conservation

Vous trouverez également, la couche d'alerte des mailles, où les prospections ont permis de inventorier des espèces dont les indicateurs des listes rouges régionales sont inscrits comme :

- ▶ En danger critique (CR),
- ▶ En danger (EN),
- ▶ Vulnérable (VU),
- ▶ Quasi menacée (NT),

Seule les espèces non classées dans les listes rouges régionales et les espèces citée en Préoccupation mineure (LC) ne seront pas visible sur cette couche. Ainsi par maille de 250 m vous trouverez les secteurs où il a été analysée un fort enjeux de préservation des espèces.

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES ESPÈCES OBSERVÉES

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

8 boulevard des Iles - CS50213 - 56006 Vannes cedex

Tél. 02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh

www.parc-golfe-morbihan.bzh



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici